

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	I
RÉSUMÉ	II
TABLE DES MATIÈRES	III
INTRODUCTION	1
Les modèles canadien et québécois d'intégration des immigrants	6
Québec la province et Québec la ville : même combat ?	8
Hypothèse et objectifs de la recherche	12
Méthodologie	13
CHAPITRE 1 –	
DEUX MODÈLES : MULTICULTURALISME ET INTERCULTURALISME	17
1.1 L'éthique publique et la gestion de la diversité	18
1.2 Le multiculturalisme canadien	23
1.3 L'interculturalisme québécois	27
Conclusion	32
CHAPITRE 2 –	
DEUX MODÈLES PHILOSOPHIQUES D'INTÉGRATION	36
2.1 La théorie de la reconnaissance de Charles Taylor	38
2.2 Le Traité sur la tolérance de Michael Walzer	49
Conclusion	61

CHAPITRE 3 –

UN PORTRAIT DE LA VILLE DE QUÉBEC	65
3.1 Le rôle des villes dans l'intégration des immigrants	66
3.2 La ville de Québec à travers les publications officielles	72
3.2.1 Volet 1 – Accès aux services	76
3.2.2 Volet 2 – Promotion de l'immigration	79
3.2.3 Volet 3 – Accueil, intégration et rapprochement interculturel	81
3.3 Une vue de l'intérieur	85
3.3.1 Les forces de la ville de Québec	86
3.3.2 Les faiblesses de Québec	88
3.4 La ville de Québec et les modèles d'intégration des immigrants	93
3.4.1 Québec et les modèles d'intégration canadien et québécois	94
3.4.2 Québec et les modèles philosophiques d'intégration	97
Conclusion	100
CONCLUSION GÉNÉRALE –	
Retour aux sources : pourquoi intégrer les immigrants ?	105
BIBLIOGRAPHIE	112
ANNEXE – Questionnaire des entrevues	121

INTRODUCTION

La perméabilité des frontières modifie la composition des sociétés modernes, les rendant de plus en plus diversifiées. De fait, des personnes de toutes provenances et de divers milieux sociaux choisissent, ou se voient obligées, de quitter leur pays d'origine pour s'établir ailleurs, dans une société nécessairement différente de la leur. Pour les pays d'accueil, les frontières sont ouvertes à l'immigration pour plusieurs raisons, parmi lesquelles on retrouve un faible taux de natalité dans la majorité des pays industrialisés, parfois même sous la barre du renouvellement de la population. Pour ces pays, l'immigration est un facteur important du maintien de la population à un niveau à peu près stable. Aussi, les pays riches sont généralement des acteurs importants dans la lutte pour les droits de l'homme et se veulent une terre d'asile pour les réfugiés, ouvrant leurs portes aux opprimés. De plus, les pays acceptent volontiers l'apport d'argent étranger pour aider au financement et à l'intégration de compagnies étrangères pouvant créer de l'emploi sur leur territoire. L'ensemble de ces raisons, et bien d'autres, font que les frontières sont ouvertes aux étrangers, qu'ils soient indépendants, demandeurs d'asile, issus du regroupement familial ou investisseurs, et ceux-ci doivent s'intégrer à long terme et non seulement de façon temporaire dans leur pays d'accueil.

Pour des pays comme le Canada, une évidence s'impose : l'immigration est et sera toujours. Puisqu'elle est inévitable et nécessaire à la pérennité du pays, il a fallu établir des bases sur lesquelles faire reposer l'intégration des immigrants. Nous vivons dans un

pays où la dignité humaine est reconnue comme fondamentale et notre démocratie libérale considère que tous les individus sont égaux en droit, sans égard pour leur origine, la couleur de leur peau, leur sexe, etc., reconnaissant la différence, la spécificité d'un groupe ou d'une culture lorsque les immigrants la revendiquent. Par exemple, on reconnaît aux femmes, aux Noirs, aux Amérindiens des spécificités qui les différencient des autres, allant même jusqu'à instaurer des mesures de discrimination positive pour remédier à une certaine homogénéisation historique à partir du moule « mâle-blanc-anglophone ». D'un côté, on prône l'universalisme, alors que de l'autre, on met de l'avant des politiques de différenciation, encourageant le pluralisme. À vouloir tout reconnaître, on se trouve devant une accumulation de dispositions sans but commun, un rassemblement hétéroclite impossible à chapeauter et à gouverner. Par contre, à vouloir tout uniformiser, on se retrouverait, à un autre extrême, avec un système répressif et ethnocentriste qui ne reconnaît que ce qu'il connaît¹. Comment, donc, intégrer ces différences culturelles lorsque les valeurs porteuses de sens pour un groupe sont différentes de celles de la majorité et que ce groupe minoritaire tente de s'intégrer à l'intérieur du système représentant la majorité ? Comment arriver à ce que les immigrants se sentent inclus dans les décisions, impliqués dans la vie sociale de leur nouvelle communauté ? Et tout d'abord, que doit-on comprendre lorsqu'il est question d'intégration culturelle ?

Selon Alain G. Gagnon et Raffaele Iacovino, les sociétés d'accueil doivent à la fois reconnaître et respecter les différences culturelles des immigrants et établir un point de

¹ Charles Taylor, 2001, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion.

rencontre, un centre référentiel commun, essentiel à la stabilité démocratique². Ainsi, plus la société d'accueil sera en mesure d'accepter les immigrants dans leur différence, plus grande pourra être la contribution de ceux-ci aux grands défis de développement démographique, économique, linguistique et socioculturel et, du même coup, plus grande sera l'unité, la cohésion sociale, et donc la possibilité de parler d'un État au sein duquel tous se sentent représentés.

La pensée de Charles Taylor va dans le même sens. Selon lui, il est essentiel à la fois de reconnaître une valeur égale à tous les individus (tous égaux en droit, principe de non discrimination) et d'accepter le caractère unique des personnes et des groupes de personnes³. Taylor parle en fait d'une société où nous ne serions pas aveugles aux différences mais plutôt ouverts à celles-ci et à ce qu'elles peuvent apporter comme contribution essentielle à une plus grande ouverture vers l'autre. En reconnaissant aux immigrants leurs spécificités et en les acceptant dans leur différence, ceux-ci seraient en mesure de prendre la place qui leur revient dans la société et de s'intégrer entièrement, c'est-à-dire de prendre part aux processus sociétaux du pays d'accueil qu'ils ont choisi.

De son côté, Michael Walzer considère l'intégration plutôt comme un processus qui devrait mener, à terme, à une certaine indifférence ou plutôt, à une insensibilisation à la différence. Il dit : « [I]es individus sont encouragés à se tolérer les uns les autres en tant que tels, et à interpréter, dans chaque cas, la différence comme une version

² Alain G. Gagnon et Raffaele Iacovino, 2003, « Le projet interculturel québécois et l'élargissement des frontières de la citoyenneté », dans *Québec. État et société*, sous la dir. de Alain G. Gagnon, Tome 2, Montréal, Éditions Québec Amérique, p. 435.

³ Taylor, *Op. Cit.*, p. 57-58.

personnalisée de la culture du groupe⁴ ». Will Kymlicka, pour sa part, considère que « l'appartenance nationale doit, par principe, être ouverte à tout individu, indépendamment de sa race ou de la couleur de sa peau, qui souhaite apprendre la langue et l'histoire de la société et prendre part à ses institutions sociales et politiques⁵ ». La responsabilité d'intégration repose tout autant sur les épaules de l'immigrant, qui doit volontairement prendre part à la vie sociale et politique, que sur celle du pays d'adoption, qui doit faire une place aux immigrants dans la vie sociale, politique, économique et culturelle.

Ces différents auteurs mettent en lumière les principaux enjeux éthiques liés à l'intégration culturelle qui font référence au respect des différences, à la reconnaissance, à l'ouverture, à la réciprocité, à la tolérance. Ces valeurs soulèvent ainsi le caractère fondamentalement éthique impliqué dans la recherche d'un modèle adéquat à l'intégration des immigrants. Qu'ils soient associés à l'universalisme, à l'interculturalisme, au multiculturalisme ou à toutes ces théories en même temps, les modèles étudiés cherchent tous à proposer un meilleur vivre-ensemble, à fournir un plan de société pour tous.

Ceci dit, Kymlicka et Walzer apportent une importante distinction dans le processus d'intégration selon que l'incorporation d'une minorité est le fruit d'une migration volontaire où la destination finale a été choisie, ou alors le fait d'une colonisation ou d'une conquête. En effet, selon Kymlicka, les premiers, qu'il appelle les « groupes ethniques », ont un désir très grand de s'intégrer à leur société d'accueil, d'adhérer à leur pays d'adoption. Et, bien qu'ils aient envie que leur différence soit reconnue, c'est plutôt dans un désir de modifier

⁴ Michael Walzer, 1998, *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, p. 53.

⁵ Will Kymlicka, 2001, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Boréal, p. 41.

les lois pour qu'elles soient mieux adaptées à leurs différences culturelles que dans un désir de s'isoler ou de s'éloigner de l'espace sociétal. Les seconds, les « minorités nationales », gardent d'une génération à l'autre un fort désir de manifester leur différence et d'être considérés comme membres d'une société distincte, parallèle à la culture majoritaire⁶. L'incorporation de ces minorités dans une culture majoritaire et leur volonté de s'intégrer à celle-ci sera, du coup, construite dans des dynamiques complètement opposées. Pour Walzer, les immigrants volontaires ne sont jamais des groupes organisés désirant transplanter leur culture dans une nouvelle société. Étant plutôt le fruit de migrations individuelles, lorsqu'ils décident de se regrouper, c'est une fois de plus sur une base volontaire et privée. Ces regroupements ont, pense-t-il, « plus à redouter de l'indifférence de leurs propres membres que de l'intolérance des autres⁷ ». Pour l'État, ces regroupements sont des manifestations culturelles ne revêtant aucune dimension politique et donc ne menaçant en rien son autorité. Devant l'État, chaque membre apparaît à titre d'individu, de citoyen, et non comme membre du groupe constitué. Quant aux nations conquises, elles sont concentrées sur un territoire où, soit on leur a retiré leurs droits, soit on a tenté de négocier une entente où elles garderaient une partie de leurs droits tout en se soumettant aux lois et règles du conquérant. Animées d'un sentiment de privation, elles chercheraient donc à rétablir leur existence collective en la fondant sur « un agent collectif qui soit doté d'une réelle autorité politique⁸ ».

Cette différenciation aide à comprendre le désir protectionniste du Québec qui, dès la création du Service de l'immigration du Québec en 1965, bientôt transformé en

⁶ Will Kymlicka, *Op. Cit.*, p. 24.

⁷ Michael Walzer, *Op. Cit.*, p. 53.

⁸ *Idem*, p. 70.

ministère de l'Immigration en 1968⁹, a mis en place des lois pour promouvoir et protéger le français, alors que pour le reste du Canada, la politique du multiculturalisme envers les immigrants repose sur la non-discrimination inspirée des droits de la personne et destinée à aplanir ou tolérer les différences, à amalgamer les cultures à la mosaïque.

Les modèles canadien et québécois d'intégration des immigrants

On voit que les politiques d'immigration mises en place par les gouvernements canadien et québécois présentent des différences fondamentales. Pour le gouvernement fédéral, les règles d'immigration s'articulent autour du multiculturalisme qui établit la valeur du pays dans sa diversité, cherchant ainsi à mettre en place un modèle inclusif, alors qu'au gouvernement provincial, on a mis sur pied en 1991, une politique interculturelle axée sur l'intégration, permettant au Québec d'établir de façon autonome ses critères de sélection et de mettre en place ses programmes d'accueil des immigrants.

Au Canada, on encourage la diversité culturelle, on fait l'éloge de la différence. La source de cette conception est liée à l'idée que le Canada est lui-même né de l'immigration et de l'amalgame de différentes cultures. Le pays étant dès le départ coloré par une diversité d'origines, le gouvernement canadien a voulu tirer parti de cette richesse des peuples en mettant l'accent sur la nécessité de s'ouvrir aux autres cultures pour mieux comprendre et accepter les différences. Ainsi, la politique du multiculturalisme postule qu'en reconnaissant et en acceptant l'autre dans sa différence, on lui permet de participer

⁹ Gouvernement du Canada, 2000, *Les Artisans de notre patrimoine. La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977*, in <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/patrimoine/chap-6b.html> ; consulté 05-02-2006.

à la vie sociale, politique et culturelle du Canada. En prenant activement part à la société, l'immigrant y laisse sa marque. De plus, puisqu'il se sent concerné et reconnu à titre de citoyen ainsi qu'à travers sa culture et ses valeurs, il s'y implique davantage. Se sentant de cette façon véritablement représenté, partie intégrante de ce pays et inclus dans les décisions étatiques, son adhésion au pays d'accueil donnerait une certaine unité et la possibilité de gouverner. En résumé, on pourrait dire que le Canada accorde à tous les membres des communautés culturelles un statut de « citoyen » à part entière, permettant ainsi à chacun d'exercer ses droits de Canadien tout en demeurant lui-même dans sa différence. Ce modèle mis de l'avant initialement par le gouvernement Trudeau a soulevé et soulève encore des critiques. Loin de faire l'unanimité, on reproche notamment au multiculturalisme de reconnaître les différences en théorie seulement, et non en pratique. En fait, on semble vouloir apprécier les différences culturelles tant que leurs ressortissants ne réclament pas de statut particulier.

C'est ainsi que le Québec, ne se sentant pas inclus dans le multiculturalisme canadien, a choisi d'instaurer son propre système d'intégration des immigrants basé sur l'interculturalisme. Celui-ci propose un « Contrat moral » qui balise les devoirs et les obligations non seulement pour les postulants immigrants, mais également pour la société d'accueil. Ainsi, avec ce Contrat moral, le Québec émet clairement sa position sur la nécessité de la francisation, encourage la participation citoyenne et confirme son ouverture à la différence dans le respect des valeurs démocratiques propres à la société québécoise. L'interculturalisme ne nécessite pas l'abandon de la culture d'origine par les immigrants, mais incite plutôt à y intégrer certains éléments qui permettront à tous de bâtir un terrain commun où poser les bases de la discussion démocratique. En fait, là où le

multiculturalisme construit à partir des différences pour atteindre une cohésion, l'interculturalisme veut implanter des balises communes qui permettraient ensuite d'accepter les différences¹⁰.

C'est dans cette recherche d'un meilleur vivre-ensemble que s'insèrent différents modèles politiques visant l'intégration des immigrants. Dans une perspective d'éthique appliquée, c'est-à-dire dans une volonté de réflexion menant à une action concrète dans le souci du bien commun, ces modèles cherchent à redéfinir les fondements collectifs encadrant notre espace public pour le rendre plus inclusif, plus apte à incorporer des visions différentes, des cultures autres.

Québec la province et Québec la ville : même combat ?

Les modèles d'intégration étant définis par des gouvernements centraux, ils tiennent peu compte de la diversité des situations particulières des villes et des régions du pays. On est donc en droit de se demander si ces modèles collent véritablement à la totalité du territoire sous leur juridiction. En fait, on comprend que le Québec, par sa double spécificité linguistique et culturelle, ait la volonté de se distinguer du reste du Canada dans sa politique d'immigration. Se considérant distincte du Canada par sa culture, la province choisit de quelle façon les immigrants doivent ou devraient s'y intégrer. Mais peut-on assurer que l'intégration des immigrants est la même à Montréal, à Sherbrooke, à Québec ou en région ? Est-il logique de croire que la réalité migratoire est la même pour toute la province ? Peut-on alors établir hors de tout doute que

¹⁰ Alain G. Gagnon et Raffaele Iacovino, 2003, *Op. Cit.*, p. 426.

l'interculturalisme est réellement porteur, est véritablement la « clé d'une intégration réussie¹¹ » pour les immigrants qui s'établissent dans une partie ou l'autre de la province ? S'il existe des différences dans l'intégration des immigrants suffisamment importantes pour créer des politiques d'immigration diamétralement opposées entre le Québec et le Canada, peut-on postuler qu'il existe, au sein d'une même province, des différences suffisantes entre les régions, voire même entre les villes, pour nécessiter des politiques d'immigration différentes selon la portion du territoire où l'intégration se fera ? En d'autres termes, si le modèle canadien ne convient pas à la réalité québécoise, le modèle québécois convient-il à toute la province ? C'est la question que nous désirons poser. Le fait de poser les bases de la culture (francophone, démocratique, participative) permet effectivement aux immigrants de comprendre ce à quoi ils s'engagent en s'établissant dans la Belle province, mais est-ce suffisant pour qu'ils s'y intègrent ?

Les liens entre les villes canadiennes et l'intégration des immigrants ont fait l'objet de plusieurs recherches en sciences sociales¹². Par contre, la majorité d'entre elles concernent l'immigration dans les grands centres urbains du pays (Toronto, Montréal, Vancouver, Ottawa) et cherchent à mesurer l'impact et le taux de succès des divers programmes mis en place. Bien qu'extrêmement pertinentes, ces recherches ne tiennent pas compte des spécificités migratoires des petites villes ni des régions rurales ; elles ont

¹¹ Gouvernement du Québec, 2004, « Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec », dans *La Capitale nationale et sa région*, plan d'action, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, p. 6.

¹² Christian Poirier, 2006, « Les villes et la gestion de la diversité ethnique. Enjeux politiques et discursifs du multiculturalisme », dans Jacques Palard, Alain G. Gagnon & Bernard Gagnon (dir.), *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe*, Québec-Bruxelles, PUL, p. 282 à 302 ; Bernard Jouve & Alain G. Gagnon (dir.), 2006, *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, coll. « Symposium », PUQ ; Annick Germain et Francine Dansereau (dir.), 2003, *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*, INRS - Urbanisation, Culture et Société ; Sylvie Paré, Winnie Frohn et Marie-Eve Laurin, 2002, *Diversification des populations dans la région de Montréal. De nouveaux défis de la gestion urbaine*, *Canadian Public Administration*, vol. 45, n° 2, p. 195-216.

aussi exclu d'emblée la ville de Québec qui, malgré sa taille relative, n'est pas une destination recherchée pour les immigrants du Canada. Il apparaît évident que l'immigration dans des localités moins peuplées, ou plus homogènes, sera vécue tout autrement par l'immigrant et par la population d'accueil, que dans une grande ville où une diaspora est peut-être présente et la culture de l'immigrant déjà connue.

En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que dans la province, Montréal fait figure d'exception : puisque « [p]rès des quatre cinquièmes (78,4 %) des 292 278 immigrants admis entre 1997 et 2006 et présents au Québec au début de 2008 résidaient dans la région métropolitaine de Montréal¹³ ». Ainsi, la métropole est connue et reconnue comme une ville inclusive et fleurie de multiples cultures cohabitant harmonieusement. Les diasporas y sont nombreuses et les regroupements culturels sont non seulement tolérés, mais encouragés par les Montréalais « de souche » qui tirent fierté de leur apparente ouverture. Bien que 67,3 % de la population montréalaise ait le français comme langue maternelle¹⁴, la proximité et la perméabilité des frontières ontarienne et américaine, l'enjeu concurrentiel de la métropole sur l'échiquier mondial quant à ses industries et à ses entreprises, ainsi que son statut de destination-phare pour des immigrants de diverses nationalités sont des raisons qui font qu'à Montréal le « fait français » paraît plus fragile et qu'il semble impératif de le protéger activement si l'on veut s'assurer de sa pérennité. Le modèle interculturel répond donc ici à un besoin essentiel pour la survie de la culture

¹³ Gouvernement du Québec, Mai 2008, *Présence au Québec en 2008 des immigrants admis de 1997 à 2006*, Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, dans : <http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2008-immigrants-admis1997-2006.pdf> ; p.15, document PDF consulté le 2 octobre 2008.

¹⁴ Gouvernement du Canada, 2001, tableau intitulé *Population selon la langue maternelle, par régions métropolitaines de recensement (recensement de 2001)*, Statistique Canada, http://www40.statcan.ca/102/cst01/demo12b_f.htm.

québécoise si l'on considère que le français est la pierre angulaire de la spécificité du Québec.

Mais cette réalité n'appartient qu'à Montréal ; c'est pourquoi, par ce mémoire, nous voulons voir comment s'exprime la réalité migratoire et la possibilité d'intégration à l'extérieur de Montréal dans le but d'identifier les modèles d'intégration les plus porteurs, ceux qui collent le mieux à cette réalité hors-métropole et qui tiennent compte des différences régionales dans le processus d'immigration et d'intégration culturelle. Pour ce faire, nous avons choisi de mener notre recherche sur la ville de Québec. Celle-ci nous semblait représentative d'une réalité et d'un potentiel migratoires distincts du contexte montréalais pour différentes raisons : essentiellement francophone (96,3 % de la population a le français comme langue maternelle)¹⁵, la Capitale nationale voit, année après année, sa population active vieillir à un rythme inquiétant et ses industries du secteur secondaire, autrefois florissantes, périlcliter dangereusement. Québec, bien que deuxième principale région de destination des immigrants après Montréal, n'aura reçu que 4,1% des immigrants entre 1996 et 2006.¹⁶ Aussi, malgré d'importantes contributions et initiatives municipales pour favoriser l'intégration des immigrants, la population semble toujours réfractaire à ceux qui viennent d'ailleurs.

La réalité des régions francophones « hors Montréal » n'est pas si éloignée de celle de la ville de Québec : le nombre d'habitants ayant le français comme langue maternelle est semblablement élevé, l'exode des jeunes et des industries est une réalité pour beaucoup de régions du Québec, l'implantation à long terme d'immigrants est

¹⁵ *Idem.*

¹⁶ Gouvernement du Québec, *Op. Cit.*, p.31.

difficile, voire inexistante, malgré les efforts des municipalités. Il nous paraît logique de croire que l'étude des caractéristiques migratoires et des possibilités d'immigration dans la ville de Québec puissent aussi dégager quelques pistes de réflexion autour de la question de l'intégration des immigrants hors de la métropole montréalaise.

Hypothèse et objectifs de la recherche

Nous l'avons dit, l'immigration est essentielle au développement des sociétés modernes. Celles-ci doivent mettre en place un modèle leur permettant d'accueillir un nombre toujours grandissant d'immigrants en respectant les valeurs culturelles des nouveaux arrivants tout en ne négligeant pas la culture de la société d'accueil. Plusieurs modèles sont proposés, chacun tentant de répondre aux besoins des administrations publiques tout en respectant les valeurs les plus significatives. Les différents modèles doivent correspondre et s'adapter à la réalité migratoire d'un milieu pour être porteurs et pertinents à la fois pour les immigrants et pour les populations qui les accueillent. Nous croyons que le modèle proposé au Québec ne répond que partiellement à cette exigence. En fait, il semble tout à fait approprié à la réalité migratoire de la grande région de Montréal, mais ne cadre pas avec celle du reste de la province. Cette recherche vise, par conséquent, à déterminer les spécificités des régions de la province en matière d'immigration, de manière à établir le ou les modèles d'intégration les mieux adaptés à ces spécificités. Pour ce faire, nous utiliserons la ville de Québec comme point central, comme modèle « hors Montréal ». Notre hypothèse de recherche se formule de la façon suivante : Les valeurs et les principes du modèle d'intégration des immigrants développé par le Gouvernement du Québec sont en décalage avec la culture locale et les valeurs

collectives de la ville de Québec. De là, nous en venons à penser que la conception du modèle d'intégration doit être décentralisée au niveau local, dans le but de mettre en liaison les valeurs et la culture locale d'une collectivité urbaine et les possibilités d'accueil ouvertes par ces valeurs et cette culture. Ceci doit nous amener à établir le modèle ou les modèles pertinents pour le milieu de vie étudié, ou encore, à constater qu'il n'y a aucun modèle existant qui soit adapté aux réalités de la capitale québécoise.

Une telle réflexion sur le contexte de l'immigration à Québec doit nous permettre d'appréhender les questions du vivre-ensemble et de l'ouverture à la différence dans un contexte d'homogénéité, afin de valider la pertinence d'un modèle d'intégration spécifique à la ville. Il pourra également être démontré que la démarche réflexive initiée ici est justifiée et applicable à d'autres communautés hors métropole.

Méthodologie

La nature du problème au cœur de ce mémoire établit un croisement entre la science politique, l'administration publique et la sociologie. En fait, nous considérons que, par la multiplicité de ses influences et de ses ramifications, cette problématique correspond tout à fait aux particularités de l'éthique publique, celle-là même issue de la nouvelle gouvernance. C'est que la gestion des affaires publiques, entre autres avec la loi sur l'imputabilité mise en place en 2001¹⁷, cherche à réformer ses pratiques pour les rendre respectueuses des différences, ouvertes à de nouvelles façons de faire dans une volonté accrue de transparence et une responsabilisation de chacun des acteurs

¹⁷Gouvernement du Québec, Document PDF intitulé *Convention de performance et d'imputabilité* disponible à l'URL : <http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/publications/cpf/cpf-503.asp>.

impliqués dans les processus décisionnels et opérationnels. Dit plus simplement, la nouvelle gouvernance vise la mise en place de pratiques éthiques dans toute l'Administration. Elle cherche à incorporer, à respecter les différents points de vue, considérant que la société crée des inégalités lorsqu'elle est dirigée de manière univoque, selon un modèle hermétique qui ne tient pas compte de la réalité plurielle liée au post-modernisme et à la mondialisation.

C'est pourquoi la première partie de notre premier chapitre sera consacrée à l'origine de ces changements administratifs qui ont amené l'administration publique à se tourner vers la gouvernance et l'éthique publique. Ceci nous permettra de comprendre la plus grande sensibilisation face à l'éthique dans la société et les administrations en général, ainsi que de solidement camper notre mémoire au cœur de cette tendance. C'est également à travers ce spectre de la gouvernance et de l'éthique publique que, dans notre troisième chapitre, nous jetterons un regard sur les décisions et projets administratifs de la Ville de Québec.

Nous amorcerons ensuite le travail d'analyse des modèles d'intégration des immigrants. La deuxième partie du premier chapitre exposera les caractéristiques des modèles canadien et québécois, soient le multiculturalisme et l'interculturalisme. Pour chacun, nous chercherons à mettre en évidence l'origine, les spécificités et les carences que nous pourrions noter, pour finalement extraire les valeurs qu'ils véhiculent.

Nous poursuivrons de la même manière dans le second chapitre où nous analyserons deux modèles philosophiques. Le premier est la politique de la

reconnaissance de Charles Taylor et le second, le *Traité sur la tolérance* de Michael Walzer. Nous verrons à rendre compte de chacun de ces modèles de la manière la plus complète possible, cherchant à exposer leurs caractéristiques propres, leurs avantages et leurs lacunes pour faire ressortir les valeurs associées à chacun.

Le troisième chapitre visera, quant à lui, à déceler les particularités de la ville de Québec en matière d'immigration. Pour ce faire, nous montrerons d'abord l'importance de l'implication des municipalités dans l'intégration des immigrants. Nous verrons ensuite, via les publications municipales et provinciales, les divers programmes, services et instruments mis en place par la Ville de Québec pour faciliter l'intégration et la rétention des immigrants sur son territoire. Cette première partie du chapitre devrait nous permettre de mettre en exergue les valeurs mises de l'avant par la ville elle-même.

Pour avoir une vision plus juste, un aperçu plus complet de la réalité migratoire de la ville, il nous est apparu judicieux de recueillir le point de vue de personnes directement impliquées dans le processus d'immigration à l'intérieur de la ville de Québec. Cela nous permettra de détecter non seulement les valeurs véhiculées et encouragées par la ville, mais également celles perçues par des personnes directement en lien avec des immigrants fraîchement débarqués dans la capitale. C'est pourquoi nous avons prévu compléter l'information par des entretiens avec des acteurs locaux oeuvrant dans le domaine de l'intégration des immigrants dans la Ville de Québec.

La dernière parti du troisième chapitre aura comme objectif d'analyser les informations colligées précédemment, de les mettre ensemble pour voir de quelle manière

les modèles observés dans les deux premiers chapitres correspondent ou non aux caractéristiques propres à la Ville de Québec telles que mises en évidence précédemment. Nous espérons pouvoir proposer un modèle, ou une amélioration du ou des modèles, qui pourrait permettre d'optimiser les efforts de recrutement et d'intégration des immigrants sur le territoire de la Capitale nationale.

En conclusion de mémoire, nous émettrons quelques suggestions veillant à pousser un peu plus avant la réflexion sur le rôle et la responsabilité des villes dans l'intégration des immigrants. Nous nous permettrons également de proposer des recommandations visant à faciliter la sélection, l'accueil et l'intégration des immigrants.

CHAPITRE I

DEUX MODÈLES : MULTICULTURALISME ET INTERCULTURALISME

On sait que les sociétés sont de plus en plus multiculturelles et qu'elles se doivent, pour diverses raisons, d'ouvrir leurs frontières aux gens de multiples horizons. Ce mélange nécessaire ne se fait pas forcément sans heurts. Les immigrants apportent avec eux un bagage culturel qui ne trouve pas toujours de résonance dans la société d'accueil. Comment alors arriver à rendre à un groupe de personnes, à une culture, à une partie de la société, la place qui lui est justement attribuable, qui lui est justement due ? Et comment peut-on le faire tout en s'assurant de conserver les valeurs fondamentales de la société d'accueil ? Dans quelle mesure accepter la différence sans pour autant verser dans le particularisme à l'emporte-pièce où « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil » et comment jouer le protectionnisme sans basculer dans l'universalisme homogénéisant, à la limite de l'assimilation ? Ce sont là les grandes difficultés liées à l'intégration des immigrants. En fait, on considère qu'un immigrant est intégré à sa société d'accueil lorsqu'il se sent concerné par les décisions des élus et lorsqu'il s'implique dans sa communauté, sa province, son pays. Bref, lorsqu'un immigrant acquiert et fait usage de son statut de citoyen participant, on juge qu'il fait alors partie intégrante de sa société d'accueil. Mais comment faciliter cette intégration des immigrants ? Comment arriver à concilier à la fois le particularisme et l'universalisme ?

Ces considérations alliant le respect des différences et du vivre-ensemble à l'époque de la mondialisation et de l'ouverture des frontières, trouvent une résonance dans l'administration publique. En effet, les administrations publiques tentent d'insérer dans leur pratique des méthodes et modes de fonctionnement de plus en plus éthiques. Nous débuterons ce premier chapitre en examinant comment définir cette notion d'éthique publique et comment notre mémoire s'inscrit dans cette nouvelle pratique de la gouvernance.

Les modèles promettant d'optimiser l'intégration, le sentiment d'appartenance et la citoyenneté participante sont nombreux et variés ; ils présentent chacun des forces et des faiblesses et s'accordent avec plus ou moins de succès aux changements sociaux inhérents à une population de plus en plus diversifiée. Tout au long de ce premier chapitre, nous nous attarderons aux modèles d'intégration prônés par les gouvernements fédéral (le multiculturalisme) et provincial (l'interculturalisme). L'analyse de ces modèles nous permettra de dégager les valeurs et les enjeux éthiques sous-jacents à chacune de ces théories ainsi que de mettre en relief leurs faiblesses. Ces informations nous donneront de premières pistes de réflexions pour déterminer le ou les modèles les plus appropriés au cadre migratoire propre à la Ville de Québec.

L'éthique publique et la gestion de la diversité

Les questions éthiques étaient, jusqu'à récemment, plutôt réservées au domaine de la recherche ou à la philosophie, bien loin des préoccupations administratives des sociétés occidentales. Legault note :

[s]’il est vrai que, déjà il y a plus de vingt ans, les questions d’éthique étaient présentes et centrales non seulement dans la formation universitaire mais aussi en recherche, ce n’est toutefois que récemment que l’éthique est devenue « appliquée », c’est-à-dire impliquée auprès des milieux et des organisations¹⁸.

En effet, toute l’administration publique reposait auparavant sur un système de règles et de codes de conduites qu’il suffisait d’observer pour considérer sa tâche accomplie dans les règles de l’art. Seuls les décideurs et faiseurs de règles devaient s’assurer de produire un cadre de référence suffisamment large pour couvrir la majorité des situations possibles et les réponses à donner dans ces cas, pour garantir le fonctionnement de l’administration publique. Nicholas Henry précise :

[a]fter all, of what use was morality to a person who did no more than execute the will of the state according to certain scientific principles? Provided that public administrators accomplished their given tasks efficiently and economically, they were, by definition, moral in the sense that they were responsible¹⁹.

Jusqu’au milieu du vingtième siècle, ces codes et règles suffisaient, pour l’œil du public, à garantir un ordre moral et une probité certaine à l’appareil étatique et à ses exécutants. On considère alors la bureaucratie comme un instrument de régulation des comportements qui rendent superflus les questionnements éthiques : « La bureaucratie, c’est un mode d’organisation où on a remplacé le jugement éthique par des codes de conduite, par un ensemble de règles qui permettent de préciser les comportements acceptables et ceux qui ne le sont pas²⁰. »

¹⁸ Georges A. Legault, 2007, « L’éthique organisationnelle : intervention ou sensibilisation ? », dans Yves Boisvert (dir.), *L’intervention en éthique organisationnelle : théorie et pratique*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, p. 33.

¹⁹ Nicholas Henry, 2007, *Public Administration and Public Affairs*, 10ième édition, Upper Saddle River, New Jersey, Pearson Prentice Hall, p. 393.

²⁰ Dany Rondeau, 2005, « L’éthique publique : “auto” ou “hétéro” régulation ? », dans Yves Boisvert et al, *Qu’est-ce que l’éthique publique ?*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, p. 61.

La Deuxième Guerre mondiale et son cortège d'atrocités ont bouleversé cette perception : il était possible pour un gouvernement élu d'agir sous nos yeux de manière répréhensible ; il était possible que l'administration publique dérape. Ce germe de doute envers les administrations et les gouvernements sonne le glas d'années de confiance. C'est la proclamation du « plus jamais ça ! » où on s'engage officiellement à ne plus jamais permettre que des êtres humains soient manipulés, torturés, instrumentalisés par un pouvoir omnipotent et une bureaucratie fonctionnant selon sa propre logique.

D'un même élan, on réclame plus de transparence, on demande des comptes, on surveille de plus près l'appareil étatique et cette surveillance accrue est facilitée par l'incursion des médias dans les affaires publiques et par la diffusion massive des journaux et magazines : « [...] national magazines helped turn local concerns about political ethics into national concerns²¹ ». Avec la mondialisation, l'information circule de plus en plus vite et tout abus, toute injustice sont rapidement connus et dénoncés. De plus, l'ouverture des frontières vient modifier l'organisation même des États où la pluralité des valeurs, des points de vue, des croyances et des idéologies ébranle les anciennes certitudes. On ne peut plus considérer la société comme un bloc homogène et la traiter en tant que tel. Dès lors, la pratique de l'administration publique devait être repensée. Boisvert résume : « [l']éthique publique émerge dans le contexte d'un pluralisme culturel et moral, dans lequel le politique, faute de vérité universelle et de dogme partagé n'a plus d'assise culturelle ou morale sur laquelle fonder la légitimité de ses décisions²². »

²¹ Robert Williams, 2006, "The Ethics Eruption: Sources and Catalysts", dans Denis St-Martin et Fred Thompson, *Public Ethics and Governance: Standards and Practices in Comparative Perspective*, Research in Public Analysis and Management, Volume 14, Oxford, p. 34.

²² Yves Boisvert, 2005, « L'éthique publique : une nouvelle avenue pour les sciences sociales », dans Yves Boisvert et al, *Qu'est-ce que l'éthique publique ?*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, p. 26.

Il dit encore :

Entendue donc comme recherche de compréhension des nouveaux compromis sociaux dans le contexte du pluralisme des styles de vie, des croyances et des idéologies, l'éthique publique part du constat que notre culture politique contemporaine est idéologiquement et moralement très métissée, reposant sur un équilibre précaire entre des valeurs différentes, parfois conflictuelles : intérêt public et bien commun ; respect des droits et des libertés des individus ; respect de la pluralité sociale, de la diversité culturelle et des particularismes moraux ; équité et justice²³.

Il faut donc tenir compte à la fois des nouvelles réalités socioculturelles et des exigences de transparence, d'efficacité et de probité dans le nouveau profil de gouvernance que l'administration publique met en place, ce qui fait appel à la notion d'éthique.

Dans le contexte de la modernisation du système public, l'éthique munit donc les agents publics de moyens pour qu'ils ne soient plus les simples exécutants qui appliquent les consignes de la direction. Ils deviennent des acteurs qui doivent prendre des décisions adéquates afin d'actualiser les valeurs partagées de la façon la plus juste et acceptable pour eux, pour leurs collègues, pour l'organisation et pour la population²⁴.

Cette incursion de l'éthique dans la gestion des affaires publiques devient peu à peu un concept, un modèle à part entière où, comme le dit Georges A. Legault, « [...] l'éthique publique dépasserait la dénomination d'un champ de questionnement pour devenir une référence conceptuelle en éthique²⁵. » Sur ceci, tous les auteurs consultés s'entendent. Par contre, sur l'interprétation de ce qui est englobé, défini par cette référence conceptuelle, les avis sont divergents ; parfois complémentaires, parfois discordants. C'est que l'éthique,

²³ *Ibid*, p. 12.

²⁴ Yves Boisvert et al, 2004, *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, p. 49.

²⁵ Georges A. Legault, 2005, « L'éthique publique : vers la construction d'un concept », dans Yves Boisvert et al, *Qu'est-ce que l'éthique publique ?*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, p. 29.

principe tiré de la philosophie où les définitions rigides et immuables sont rarissimes, est ici accolée à la chose publique, qui, elle aussi, prend diverses formes selon le regard, l'opinion, l'époque. En partant de la signification des termes eux-mêmes, nous pouvons comprendre qu'il s'agit ici d'un processus réflexif dont l'objectif est une prise de décision en vue d'une action juste pour le bien commun, dans un contexte qui fait primer la responsabilité sociale de l'organisation qui l'applique. La définition avancée par Dany Rondeau va dans ce sens :

[l]'éthique publique se présente ainsi comme une réflexion, une interrogation sur les questions fondamentales qui surgissent des pratiques sociales, professionnelles, organisationnelles, institutionnelles, gouvernementales et politiques en regard de ces choix individuels et collectifs significatifs. Elle place les groupes, organisations et institutions en relation avec les autres à qui ils doivent rendre compte significativement des actions posées et des choix²⁶.

Dans cette optique, la recherche que nous menons dans le cadre de ce mémoire est en concordance directe avec cette notion d'éthique publique. En effet, la réflexion se pose en regard du bien commun, d'une optimisation du vivre-ensemble, d'une manière d'envisager les processus sociopolitiques pour qu'ils soient à la fois efficaces et honnêtes. L'analyse de divers modèles d'intégration des immigrants vise à comprendre ce qui est déjà mis en place, ce qui peut être utilisé pour faciliter et optimiser l'intégration en demeurant dans le respect des différences et de la dignité humaine.

Cette nouvelle façon d'envisager la gestion des affaires publiques, la gouvernance nouvelle, s'inscrit en droite ligne avec les processus d'éthique publique. En posant la Ville de Québec comme échantillon de milieu d'intégration, nous cherchons à voir comment une ville en apparence homogène arrive à composer avec, d'une part, la disparition de la morale unique et imposée et, d'autre part, la pluralité des croyances et styles de vie, allant de pair

²⁶ Dany Rondeau, *Op. Cit.*, p. 76-77.

avec l'ouverture des frontières et l'arrivée d'immigrants. C'est en prenant appui sur ces considérations propres à l'éthique publique que nous observerons les méthodes de gestion municipale de la Ville de Québec en ce qui a trait à l'intégration des immigrants sur son territoire. Cette façon d'observer nous servira également dans la compréhension et l'analyse des divers modèles d'intégration éthique dont nous ferons l'examen dans la suite de ce travail de recherche.

Le multiculturalisme canadien

Le premier modèle que nous avons choisi d'analyser est le multiculturalisme canadien. Il nous semblait essentiel de commencer par celui-ci, puisque les modèles qui feront ultérieurement l'objet de notre observation découlent, soit de réflexions sur le multiculturalisme canadien (la reconnaissance de Charles Taylor), soit d'un rejet de celui-ci ou d'un désir de différenciation (l'interculturalisme québécois). Il semble donc être le tronc principal à partir duquel les autres modèles ont pris naissance.

La naissance et l'application du multiculturalisme (comme tous les autres modèles d'intégration d'ailleurs) sont très intimement liées à l'histoire et aux spécificités sociales et économiques du territoire où il est implanté, ici, le Canada. Voyons donc, dans un premier temps, les conditions de sa mise en place comme politique d'intégration, pour ensuite voir les différentes caractéristiques du modèle lui-même, ce qui nous amènera finalement à mettre en relief les enjeux éthiques qui y sont liés.

Pays né de l'immigration, le Canada est dès le départ teinté d'influences multiples et doit, dès sa création, composer avec des peuples issus de cultures différentes. Plus tard, dans les années 1960-70, le Canada doit faire face à des demandes de plus en plus pressantes de groupes culturels organisés, réclamant une reconnaissance officielle, un statut particulier et un partage des pouvoirs. Une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme tient des audiences publiques partout au pays, au terme desquelles il ressort, entre autres, que l'on « [...] considère l'assimilation ou encore l'acculturation comme étant une violation de l'intégrité ou de la dignité de l'individu, dont les habitudes culturelles devraient être pleinement reconnues comme étant à la base même de l'identité d'une personne²⁷. » On recommande donc un nouveau modèle de participation civique basé sur l'acceptation officielle des différences culturelles et sur le soutien de la pluralité. C'est ainsi que le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau jette en 1971, les bases d'un modèle politique d'intégration culturelle « [...] construit autour des concepts d'égalité et d'émancipation²⁸ » ayant pour objectif « [...] de favoriser l'affirmation ethnique au sein d'une société bilingue²⁹. » Dix-sept ans plus tard, « [...] le projet de loi C-93 devint la Loi sur le multiculturalisme canadien, la première expression officielle de la politique de multiculturalisme du Canada³⁰. »

²⁷ Alain Gagnon et Raffaele Iacovino, 2003, « Le projet interculturel québécois et l'élargissement des frontières de la citoyenneté », dans : Alain G. Gagnon (dir.) *Québec : État et Société*, Tome 2, Montréal, Québec Amérique, coll « Débats », p. 415.

²⁸ *Ibid*, p. 414.

²⁹ Liette Gilbert, 2006, « Négocier la diversité: tensions entre discours nationaux et pratiques urbaines en Amérique du Nord », dans : Bernard Jouve et Alain G. Gagnon (dir.) *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, PUQ, coll « Symposium », p. 178.

³⁰ Centre d'études canadiennes de l'université Mount Allison, 1996, *Le multiculturalisme au Canada* dans la série *Réalités Canadiennes*. Document disponible le 12-06-06 à l'URL : http://www.mta.ca/faculty/arts/canadian_studies/francais/realites/multi/index.htm#politique

Ainsi, le Canada redéfinit l'identité canadienne comme étant une mosaïque culturelle, riche de sa diversité « [...] définissant le tout à travers la somme de ses composantes³¹. » La stratégie ainsi lancée cherche à

[...] atteindre l'unité en proposant un projet pancanadien de construction nationale qui met l'accent sur la primauté des droits individuels, notamment dans la Charte canadienne des droits et libertés et dans le choix de la langue utilisée, soit le français ou l'anglais, à l'échelle du pays. À ces droits individuels vient s'ajouter la reconnaissance officielle et égale de toutes les cultures³².

En fait, le multiculturalisme postule qu'en reconnaissant l'autre dans sa différence, on lui permet de participer à la vie sociale, politique et culturelle du Canada. En y participant, l'immigrant vient laisser sa marque ; se sentant concerné et reconnu à titre de citoyen, il s'implique davantage. De même, inclus dans les décisions étatiques, il se sent véritablement représenté et partie intégrante de ce pays, favorisant de ce fait l'unité et la cohésion sociale. Autrement dit, le multiculturalisme agit en deux temps. D'une part, il promet et permet à « toutes les identités culturelles de participer de manière égale à la vie démocratique sans que puisse être édulcorées leurs conceptions de l'identité sur une base personnelle³³». Ce qui revient à dire que tous sont considérés comme des citoyens égaux, peu importe leur origine, leur culture, leur langue maternelle, leur religion qu'ils peuvent pratiquer sur une base privée. Ainsi, lorsqu'ils participent à la vie démocratique, ils ont la possibilité sur une base individuelle, de protéger leurs particularités, de consolider leurs acquis culturels. Il permet, d'autre part, « un sentiment commun de finalité dans les affaires publiques afin que la délibération ne soit pas confinée à des communautés segmentées, fermées sur elles-mêmes, qui se juxtaposent³⁴. » Par là, on

³¹ Gagnon & Iacovino, *Op. Cit.*, p. 428.

³² *Ibid*, p. 427.

³³ *Ibid*, p. 418.

³⁴ *Idem*.

entend que tous ayant le même statut de citoyen, aucun groupe, aussi bien organisé ou défini soit-il, ne peut monopoliser les décisions. En fait, l'« ethnicité », c'est-à-dire la référence à des pratiques culturelles, devient affaire privée puisque dans les affaires publiques, les citoyens participants d'une société multiculturelle doivent agir en leur nom propre et non comme membre d'un groupe distinct. Ainsi, en acceptant les différences, les revendications d'exception culturelle n'ont plus vraiment lieu d'être et les consultations sociales peuvent porter sur des sujets touchant toute la population à titre de citoyen participant.

Les valeurs issues du modèle multiculturel sont nombreuses, mais tournent autour des grands principes liés à la Charte canadienne des droits et libertés. En effet, le multiculturalisme est basé sur des principes de dignité citoyenne et de participation, d'acceptation et d'égalité de droit.

La principale faille du multiculturalisme tient dans sa reconnaissance d'égalité des cultures qui ne serait, de l'avis de plusieurs, que symbolique. D'aucuns diront même qu'« [...] en dépit des meilleures intentions égalitaires du multiculturalisme, la domination de la culture blanche anglo-saxonne sur les autres groupes perdure³⁵. » Plus encore, pour les Autochtones et les Québécois, cette reconnaissance à égale valeur de leurs cultures vis-à-vis de celles des néo-Canadiens est perçue comme un affront et donnera au gouvernement québécois des munitions pour bâtir sa propre politique d'intégration : l'interculturalisme.

³⁵ Gilbert, *Op. Cit.*, p. 179.

L'interculturalisme québécois

Ici encore, la situation historique et sociopolitique du territoire est déterminante dans le choix du système d'intégration des immigrants qui y sera instauré. En fait, c'est avec la Révolution tranquille que le Québec marque de façon claire son désir de prendre le contrôle de sa destinée. Plusieurs réformes ont alors lieu et le Québec veut affirmer dans la fédération canadienne son statut distinct, voire, jeter les bases d'une « nationalité québécoise » en réponse à l'uniformisation canadienne. Dès 1968, le gouvernement québécois crée un ministère de l'Immigration qui, bien qu'ayant alors un rôle limité, assure un certain regard sur les conditions d'immigration en territoire québécois. Ainsi, « de 1969 à 1979-1980 [...] le gouvernement du Québec a pris de nombreuses mesures en matière d'apprentissage de la langue et d'adaptation culturelle³⁶, » posant les jalons de ce qui deviendra un modèle d'intégration se voulant compréhensif et inclusif. La création par le gouvernement canadien de la politique multiculturelle qui met sur un pied d'égalité toutes les cultures, peu importe l'origine, qui donne des pouvoirs égaux à tous les citoyens, peu importe la taille ou l'importance historique de son groupe d'appartenance, et qui déclare le français et l'anglais comme étant les deux langues officielles du pays, est perçue au Québec comme une bravade, une façon de faire taire ses revendications pour un statut distinct. C'est donc en réponse au bilinguisme fédéral que le Québec se déclare société unilingue française en 1974 et adopte en 1977 la Charte de la langue française (loi 101). Ces gestes d'affirmation nationale pavent la voie au modèle québécois d'intégration des immigrants, dont une première version paraît en 1981 dans un document ministériel intitulé *Autant de façons d'être québécois*. C'est finalement en 1991 qu'est officiellement

³⁶ Gagnon & Iacovino, *Op. Cit.*, p. 420.

émis le Contrat moral qui conceptualise le modèle d'interculturalisme tel qu'on le connaît aujourd'hui.

En réaction au modèle canadien, l'interculturalisme pose certaines notions de base qui se veulent représentatives de la société québécoise et auxquelles les postulants immigrants doivent adhérer pour participer pleinement à la vie sociale, politique, économique et culturelle de leur province d'adoption : « [...] une libre demande d'allégeance au cadre civique commun du Québec³⁷ ». En clair, on propose un « Contrat moral » qui devrait favoriser une culture publique commune. Ce Contrat moral comporte les trois points suivants :

- Le Québec est une société où le français est la langue commune de la vie publique ;
- Le Québec est une société démocratique où la participation et la contribution de tous sont favorisées ;
- Le Québec est une société pluraliste ouverte aux apports multiples dans les limites qu'imposent le respect des valeurs démocratiques fondamentales et la nécessité de l'échange intercommunautaire³⁸.

Pour le Québec, la force de l'interculturalisme repose sur le fait que les devoirs prescrits par le Contrat moral sont imposés à tous et pas seulement aux néo-Québécois. Dans le document *Des valeurs partagées, des intérêts communs*, publié en 2004 par le

³⁷ Gilbert, *Op. Cit.*, p. 180.

³⁸ Gouvernement du Québec, 1990, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Direction des communications, p. 16.

gouvernement provincial, on met effectivement l'accent sur les obligations de tous les acteurs impliqués dans l'intégration des nouveaux arrivants, c'est-à-dire les immigrants eux-mêmes et la société d'accueil.

L'immigrant doit s'adapter à son nouveau milieu de vie, apprendre la langue française, respecter les valeurs fondamentales de la société qui l'accueille, devenir rapidement autonome et apporter sa contribution au développement du Québec. [...] et la société dans son ensemble [...] doit clairement manifester son appréciation de l'apport des nouveaux arrivants et de leur contribution à l'enrichissement de la culture québécoise et [...] doit faire preuve d'ouverture à la diversité³⁹.

De plus, ce Contrat moral n'impose pas d'abandonner la culture d'origine des immigrants mais plutôt d'y intégrer certains éléments qui permettront à tous de bâtir un terrain commun où poser les bases de la discussion démocratique. En fait, là où le multiculturalisme construit à partir des différences pour atteindre une cohésion, l'interculturalisme veut implanter des balises communes qui permettraient ensuite d'accepter les différences⁴⁰.

Les valeurs liées à l'interculturalisme semblent peut-être contradictoires. En effet, on y retrouve à la fois le protectionnisme culturel et l'ouverture culturelle ; à la fois l'autonomie et la coopération. C'est que l'interculturalisme tente de trouver une voie médiane permettant l'entente entre les deux positions extrêmes que sont l'assimilation catégorique et le relativisme à l'emporte-pièce, inhérentes à l'intégration de cultures minoritaires à l'intérieur d'une culture majoritaire.

³⁹ Gouvernement du Québec, 2004, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec*, plan d'action 2004-2007, Québec, Direction des affaires publiques et des communications, p. 5.

⁴⁰ A.G. Gagnon et R. Iacovino, *Op. Cit.*, p. 426.

Les critiques envers l'interculturalisme sont peu nombreuses. On retrouvait il y a quelque temps dans les écrits du Canada anglais quelques remarques concernant le fait que le Québec possède son propre système d'intégration des immigrants ; cependant on déplore de moins en moins souvent le traitement particulier du Québec depuis que plusieurs autres provinces ont conclu des ententes avec le fédéral sur la question de l'immigration⁴¹. De plus, ces récriminations visaient surtout l'attribution de conditions spécifiques à une province ; le système en tant que tel n'était pas remis en cause. Peut-être peut-on attribuer ces reproches au fait que le modèle est récent ? Son principal défaut pourrait être justement qu'il est encore trop peu connu. Peu diffusées, les obligations et promesses du Contrat moral sont connues des immigrants mais très peu de la population en général. Cet état de choses met en péril les deux derniers points de celui-ci puisque la population ne semble pas être concernée, parce que mal informée du désir politique d'ouverture aux autres cultures. C'est du moins ce que laissent croire les événements récents lors de décisions prises coup sur coup, impliquant le principe d'accommodements raisonnables qui ont soulevé un tollé de protestations dans la population en général. On a rappelé le trop grand laxisme de nos institutions et la trop grande ouverture faite aux différences sans égard pour les valeurs démocratiques de la société fondatrice de la province. Bref, il semble que le dernier point du Contrat moral ait été mis à mal par la trop grande place qu'il laisse à l'interprétation des « valeurs démocratiques » qu'il dit protéger. Il serait toutefois bon de préciser ce qu'implique véritablement ce principe d'accommodements raisonnables, puisque celui-ci a été trop de fois galvaudé et mal

⁴¹ Gouvernement du Canada, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, Citoyenneté et immigration Canada, adresse URL consultée le 13 mars 2007 : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/immigration2003.asp>.

interprété. Issu du droit du travail, le principe s'est étendu à toutes les sphères de la vie, en concordance avec les Droits de la personne.

Au sens juridique, l'accommodement raisonnable est une conséquence du droit à l'égalité et à la protection contre la discrimination. C'est une mesure corrective qui vise à assurer qu'une personne puisse avoir accès aux mêmes emplois, établissements ou services que les autres, peu importe ses caractéristiques personnelles : âge, handicap, religion, langue, etc. Fait à souligner, l'accommodement raisonnable est fait en faveur d'un ou de plusieurs individus précis et non d'un groupe⁴².

Il s'agit donc d'un jugement légal pris dans un contexte bien particulier pour s'assurer que les droits d'une personne ou de quelques personnes soient respectés dans leur intégrité tant que cette mesure n'entraîne pas de contrainte trop grande pour le milieu qui accommode. Dans les cas litigieux soulignés à grands traits dans les journaux récemment, bien peu avaient en fait à voir avec les accommodements raisonnables. Il s'agissait tout au plus de décisions arbitraires et bien maladroites, il faut l'avouer, tentant une conciliation entre groupes de différentes confessions pour éviter de froisser des épidermes sensibles. Ni accommodantes, ni raisonnables, ces décisions n'ont fait que jeter de l'huile sur le feu déjà bien attisé par le manque d'affirmation des valeurs de la société québécoise. En mettant de l'avant et en faisant la promotion de façon plus visible des différents points du Contrat moral, la population aurait peut-être un peu plus l'impression que ces valeurs sont effectivement soutenues et défendues par le gouvernement du Québec.

Un autre point faible de l'interculturalisme est son « montréalocentrisme ». Pour atteindre ses objectifs, le gouvernement québécois a mis en place de nombreuses mesures qui devraient permettre aux immigrants de s'intégrer en douceur mais

⁴² Éducaloi, Le Carrefour d'accès aux lois, *Actualité... Accommodements raisonnables : mythes et réalités*, Janvier 2007, Adresse URL consultée le 27 mars 2007 : <http://www.educaloi.qc.ca/placepublique/dossier50/1>.

efficacement dans le système québécois. Par contre, ces mesures sont uniformes sur tout le territoire provincial, bien que la réalité migratoire dans les diverses régions du territoire soit, elle, hétérogène. Puisque la grande majorité des immigrants élit domicile dans la grande région de Montréal, toute la logique interculturelle est bâtie autour de celle-ci, répondant à ses besoins directs mais laissant de côté les besoins des immigrants en région.

En fait, tablant sur la spécificité culturelle du Québec, le gouvernement provincial tente de mettre en place un système qui permette d'inclure les immigrants tout en les renseignant sur leurs devoirs de nouveaux citoyens. Par contre, les mesures mises en place ne tiennent pas compte, ou alors très peu, des divergences, parfois très grandes, entre les différentes régions, les différentes villes du Québec, harmonisant plutôt le tout sur le modèle de la métropole qu'est Montréal. Cette standardisation de traitement est d'autant plus difficile à concevoir de la part du gouvernement québécois qu'elle semble répéter la même erreur que le gouvernement fédéral dans son application uniforme du multiculturalisme, considérant les parties comme étant toutes égales et similaires et nécessitant donc un traitement égal et similaire ; erreur qui a fait se rebeller le Québec et du coup, a amené la création de l'interculturalisme.

Conclusion

Nos sociétés doivent tenir compte de plus en plus de la diversité culturelle et doivent voir à préparer une place adéquate aux immigrants de toutes origines. Cet objectif d'intégration est donc une préoccupation d'avant-plan pour les gouvernements autant

fédéral que provincial. Pour ce faire, plusieurs modèles d'intégration existent. Ce premier chapitre visait à faire l'analyse des deux modèles en vigueur ici, soit le multiculturalisme et l'interculturalisme. Nous avons donc été en mesure de mettre en relief les principales caractéristiques et spécificités de ces modèles et de mettre en exergue les valeurs qui sont associées à chacun.

Du multiculturalisme, nous avons retenu qu'il prône principalement une acceptation très large des cultures où le tout est défini par la somme de ses parties ; où le terme de mosaïque culturelle est souvent employé pour désigner la saveur particulière prônée par le gouvernement fédéral. Basé sur la Charte des droits et libertés, le multiculturalisme reconnaît la valeur de chacun à titre de citoyen indifférencié, remettant les spécificités culturelles à la sphère privée. Se voyant ainsi accepté et reconnu comme élément participant à la vie politique et sociale du Canada, l'immigrant/citoyen aura à cœur de s'y investir. Les valeurs principales que ce modèle véhicule sont basées sur des principes de dignité citoyenne et de participation, d'acceptation et d'égalité de droit.

Cette représentation très large du système canadien d'intégration des immigrants fait par contre plusieurs insatisfaits. Il semble en effet qu'« en dépit des meilleures intentions égalitaires du multiculturalisme, la domination de la culture blanche anglo-saxonne sur les autres groupes perdure⁴³. » De plus, en reconnaissant à tous la même valeur citoyenne, les mêmes droits, le multiculturalisme court-circuite toute tentative d'affirmation collective de la différence portées par d'autres peuples fondateurs (en l'occurrence les Autochtones et les Canadiens-français) ou par des groupes d'immigrants

⁴³ Liette Gilbert, *Op. Cit.* p. 179.

installés plus récemment, mais représentant une masse importante dans la société (ici, on peut penser aux communautés musulmane ou chinoise).

C'est principalement pour ces raisons que l'interculturalisme a vu le jour. En fait, il semblait impératif pour le Québec de développer un système qui « soit mieux adapté à ses spécificités sociopolitiques⁴⁴ » et qui permette de protéger les caractéristiques propres à la culture québécoise déjà fragilisées par la prédominance anglo-saxonne. Ce modèle propose donc de déterminer les exigences imposées aux immigrants qui désirent s'intégrer au Québec, leur permettant ainsi de faire un choix éclairé, sachant sur quelles bases ils pourront s'intégrer à la société. L'interculturalisme se pose en trois points essentiels, résumant les droits et les devoirs de tout citoyen, présent et futur, du Québec. Ils sont l'affirmation de la prédominance du français dans la vie publique ; un encouragement à la participation active à la vie sociale et politique à l'intérieur de la société démocratique ; et finalement, une ouverture à la diversité dans les limites imposées par les valeurs démocratiques.

Les commentaires négatifs qui sont faits à l'interculturalisme tiennent en deux points. Le premier correspond au fait que le Contrat moral n'a pas encore connu une très grande diffusion dans la population en général, ce qui entraîne une méconnaissance des devoirs et obligations qui y sont cités, devoirs et obligations autant pour les immigrants que pour la population en général. Du coup, l'idée d'ouverture vers l'autre et d'affirmation d'une société pluraliste dans le respect des valeurs démocratiques semble un peu floue et peut être jugée trop laxiste par la population lorsqu'il s'agit de cas nécessitant un

⁴⁴ *Idem.*

accommodement raisonnable. Quant au second, il fait référence aux procédures d'application de l'interculturalisme. Puisque 91% de la population immigrante s'installe dans la grande région de Montréal, les mesures mises en place tiennent compte de la réalité migratoire de la métropole. Par contre, il est faux de croire que cette réalité migratoire est uniforme sur l'ensemble du territoire québécois. Par conséquent, les mesures ne sont pas nécessairement adéquates, rendant parfois difficiles l'attrait et la rétention des immigrants pour une région autre que Montréal.

Ces deux modèles politiques d'intégration des immigrants utilisés par les gouvernements canadien et québécois ont été discutés et analysés par plusieurs penseurs du vivre-ensemble qui ont, à leur tour, proposé leur version, leur vision d'une intégration réussie. De ces diverses propositions de modèles plus philosophiques, nous en avons retenu deux qui feront l'objet d'une analyse dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 2

DEUX MODÈLES PHILOSOPHIQUES D'INTÉGRATION

Bien que balisée par la morale ou par certaines règles de droit telles que la convention de Genève pour les demandeurs d'asile, l'immigration nécessite une implication sociale qui dépasse la simple application des règles. C'est ici que l'éthique entre en jeu, proposant une vision plus humaine de l'immigration, une réflexion sur les possibilités d'intégration des immigrants qui traduise une véritable volonté de construire un vivre-ensemble cohérent ; un mouvement incorporant qui tienne compte des spécificités de chacun, qui permette la redéfinition des repères ou des fondements collectifs encadrant notre espace public afin de le rendre pertinent pour tous les acteurs qui s'y intègrent. En effet, dans un projet de société tel que l'intégration d'immigrants habités par une culture qui leur est propre et qui est nécessairement différente de celle de leur pays d'adoption, il semble essentiel de proposer un modèle qui permette une ouverture à la différence ainsi que la création d'un espace commun où l'épanouissement individuel soit possible. L'éthique appliquée implique une prise de décision raisonnable en vue de l'action lorsque des valeurs s'entrechoquent. C'est aussi ce qui est visé par les divers modèles d'intégration culturelle, puisque ceux-ci tentent de répondre de façon éthique à la problématique de l'intégration en tenant compte de valeurs telles que l'appartenance, l'identité ou la représentation culturelle.

Nous avons vu dans le chapitre précédent les modèles d'intégration des immigrants pratiqués par les gouvernements du Canada et du Québec, les lacunes que l'on peut y trouver ainsi que les valeurs qui s'y rattachent. Toujours à la recherche du ou des modèles s'appliquant le plus adéquatement aux réalités migratoires de la ville de Québec, nous poursuivons notre analyse en examinant dans ce chapitre deux modèles philosophiques développés par des penseurs contemporains du politique et de la vie sociale, soient Charles Taylor et sa théorie de la reconnaissance ainsi que Michael Walzer et son *Traité sur la tolérance*.

D'autres modèles auraient pu faire l'objet de notre étude, mais nous avons choisi de limiter notre analyse à ceux-ci pour diverses raisons. D'abord, le modèle de Taylor s'imposait d'office puisqu'il a comme point de départ le multiculturalisme. En effet, nous verrons que Taylor, partant de la réalité migratoire canadienne et de sa politique, montre ce qui lui paraît arbitraire dans celle-ci et propose une façon d'envisager l'altérité qui nécessite non pas la simple application de règles mais bien une réelle prise en compte de la différence.

Quant à la théorie développée par Walzer, elle s'élabore à partir d'un processus réflexif qui, sans produire un modèle concret, met en évidence une réelle difficulté à produire un modèle unique, immuable et applicable à toutes les situations, valable dans toutes les circonstances. Ces deux façons de penser nous semblent à la fois très

représentatives des réalités liées à une importante immigration et se retrouvent souvent à la base même d'autres modèles proposés par des penseurs contemporains⁴⁵.

Procédant selon la méthode utilisée précédemment, nous analyserons d'abord les modèles eux-mêmes, en donnant leurs principales caractéristiques ainsi que leurs méthodes de fonctionnement. Nous tâcherons par la suite de dégager les faiblesses et lacunes de chacun, pour finalement mettre en évidence les valeurs qui y sont associées.

La théorie de la reconnaissance de Charles Taylor

Professeur et philosophe, Charles Taylor est né au Canada en 1931. Préoccupé par l'identité moderne, il est l'auteur de nombreux ouvrages qui tentent, sous différents angles, de la définir. Le texte analysé, « La politique de reconnaissance », tiré de *Multiculturalisme : Différence et démocratie*⁴⁶, ne fait pas exception puisqu'il est ici question de la place de la reconnaissance de l'identité dans une structure sociale multiculturelle. Selon Taylor, par son lien avec la formation de l'identité, cette reconnaissance a une influence décisive non seulement sur l'image qu'une personne ou qu'une société a d'elle-même mais également sur la place que celle-ci prendra dans le monde. Elle devient dès lors essentielle à une cohabitation pacifique dans un monde où les échanges et mélanges vont grandissants.

⁴⁵ Voir, par exemple, Will Kymlicka, 2001, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Boréal, où il s'inspire à la fois des écrits de Taylor et de Walzer pour développer sa théorie.

⁴⁶ Charles Taylor, 2001, « La politique de reconnaissance », dans *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, France, Flammarion, Coll. Champs, p. 41-99.

Pour comprendre la pertinence des arguments de l'auteur, il conviendra de préciser l'origine des concepts d'identité et de dignité qui marquent, par leur évolution, des changements qui vont donner toute l'importance moderne à la reconnaissance, non seulement individuellement, mais également collectivement. Nous poursuivrons avec les difficultés relevées par l'auteur dans l'application de la reconnaissance égale dans une société multiculturelle pour ensuite fournir les pistes de solution qu'il propose. Nous verrons ainsi à analyser la thèse de Taylor, à en comprendre l'origine et la portée en s'attardant plus particulièrement aux postulats qui la fondent et aux valeurs auxquelles ceux-ci se rattachent afin de saisir la posture éthique de l'auteur.

Taylor constate que l'exigence de reconnaissance a pris dans nos sociétés une place de plus en plus importante, imputable au lien qui est fait entre cette reconnaissance et la formation de l'identité individuelle et sociale. On estime effectivement qu'une reconnaissance inadéquate peut « causer du tort et constituer une forme d'oppression » pour la personne ou le groupe de personnes mal jugés, pouvant les maintenir dans une forme d'emprisonnement « [...] dans une manière d'être fausse, déformée et réduite⁴⁷. » Plusieurs exemples viennent à l'esprit : la situation des esclaves noirs américains considérés pendant longtemps comme du bétail, tous les peuples colonisés d'Afrique ou d'Amérique, considérés comme des « sous-races », incultes et ignares, et bien d'autres situations où « [...] les groupes dominants tendent à renforcer leur position hégémonique en inculquant une image d'infériorité aux groupes soumis⁴⁸. »

⁴⁷ *Ibid*, p. 42.

⁴⁸ *Ibid*, p. 89-90.

Taylor illustre les dommages possibles d'une reconnaissance déficiente par l'image renvoyée aux femmes quant à leur valeur en tant qu'êtres humains, lorsque la société dominante mâle les confine à un rôle subordonné. Cette image leur renvoyant leur infériorité étant profondément intériorisée, les femmes se retrouvent prises à l'intérieur de limites qu'elles finissent par se fixer elles-mêmes. En effet, même dans le cas où leur société devient plus libérale, plus ouverte, ces femmes se maintiennent dans un état d'infériorité. On les a reconnues inférieures, elles deviennent persuadées de l'être. Cet exemple fait dire à Taylor que la reconnaissance ne doit pas seulement être considérée comme une marque de politesse mais comme un « [...] besoin humain vital⁴⁹ » ; que dans ce contexte, « [...] la reconnaissance égalitaire n'est pas simplement le mode approprié pour une société démocratique en bonne santé⁵⁰ » ; elle devient un enjeu fondamental de la vie en société.

C'est ainsi que Taylor justifie la valeur de sa thèse. Pour l'auteur, l'idée que la reconnaissance joue un rôle dans l'estime de soi, dans le développement de l'image personnelle, va de soi. Elle est, en fait, on ne peut plus contemporaine. D'éminents chercheurs en psychologie tels Mischel⁵¹ et Bandura⁵² se sont également prononcés à propos de l'influence du milieu sur le développement de l'identité, confirmant à peu de choses près ce que Taylor avance dans sa théorie de la reconnaissance⁵³. Cette vision de

⁴⁹ *Ibid*, p. 42.

⁵⁰ *Ibid*, p. 55.

⁵¹ Walter Mischel, Psychologue clinicien et professeur à Harvard, Stanford et Columbia, il s'intéresse aux variables situationnelles dans le développement de l'identité.

⁵² Albert Bandura, Psychologue à l'origine du déterminisme réciproque, il est nommé président de l'Association américaine de psychologie en 1974 et est directeur du département de psychologie de l'Université Stanford en 1976 et 1977.

⁵³ Voir à ce sujet Pierre-Charles Morin et Suzanne Bouchard, 1997, *Introduction aux théories de la personnalité*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur.

la construction de soi dans l'interaction avec l'entourage trouve tout son sens aujourd'hui, indissociable des définitions contemporaines de la dignité humaine et de l'identité.

La première notion, celle de la dignité humaine, apparaît avec l'abolition de la hiérarchisation sociale au siècle des Lumières. Révolutionnaire, cette conception pose l'Homme en tant que sujet autonome, raisonnable, libre et responsable. La valeur de chacun n'est plus induite par la naissance, par le rang ; dès lors, elle est déterminée naturellement, attribuée à l'Homme parce qu'il est égal aux autres. Avec la modernité, pour la première fois dans l'histoire, tous les hommes sont égaux. Ainsi, on considère que chaque personne a le droit d'être traitée dignement parce qu'on la juge capable de raison et, par là même, est dotée « d'un sens moral et d'un sentiment instinctif pour ce qui est mal et ce qui est bien⁵⁴ ». Cette nouvelle façon d'envisager l'autre comme pareil à soi-même n'a évidemment pas fait disparaître instantanément les disparités sociales, mais la vision globale de la dignité humaine est, petit à petit, apparue comme fondamentale, essentielle à la construction d'un ordre social, d'un « contrat social » cohérent.

L'Homme se construit donc à l'intérieur d'une société où ses droits fondamentaux devront être respectés, où on honorera sa dignité d'être humain, où il peut s'attendre à ce que sa « qualité » et sa valeur soient reconnues. La notion de dignité humaine appelle donc une certaine reconnaissance, celle d'être égal aux autres et d'être traité en tant que tel.

⁵⁴ Taylor, *Op. Cit.*, p. 45.

La seconde notion, l'identité individualisée, découle de la première. En effet, à partir du moment où l'on considère l'être humain capable par lui-même de discerner le bien du mal sans s'appuyer sur une doctrine telle que la religion, mais seulement à partir de sa raison, on en vient très vite à une conception de soi riche de signification morale. Cette conception de soi nous amène à nous considérer comme producteur de sens, comme ayant quelque chose d'unique à dire. C'est ce que Taylor, à la manière de Trilling, appelle « [...] l'idéal d'authenticité⁵⁵ » où « [...] être fidèle à moi-même signifie être fidèle à ma propre originalité qui est quelque chose que moi seul peux énoncer et découvrir⁵⁶ ».

Ainsi, l'identité n'étant plus attribuée de l'extérieur, d'après la position de chacun dans l'échelle sociale, elle est, selon Taylor, forgée de l'intérieur, propre à chaque personne. Mais, bien qu'elle soit une production originale et individuelle, l'auteur souligne que l'identité ne peut se créer qu'à travers le contact avec autrui ; elle est élaborée dans le « dialogue », dans le regard de « [...] partenaires *significatifs* avec lesquels nous avons noué des liens d'appartenance et de solidarité au sein d'une communauté concrète⁵⁷ ». Pour Taylor, on ne peut en effet penser pouvoir développer son identité que dans une relation à un autre porteur de sens. La « révélation » de l'identité individuelle doit donc tenir compte de ces deux aspects complémentaires, soit la formation singulière, autonome, et l'arrière-plan commun sur lequel l'identité va s'accrocher. Autrement dit, l'individu est à la fois motivé par un idéal d'indépendance où il est responsable de la création de la particularité, de la singularité de son identité, et par le désir d'obtenir la reconnaissance de cette particularité. « [...] Nous la définissons [notre identité] toujours au

⁵⁵ Trilling est cité par Taylor. *Ibid*, p. 44.

⁵⁶ *Ibid*, p. 48.

⁵⁷ Michel Métayer, 1997, *La philosophie éthique. Enjeux et débats actuels*, Québec, Éditions du Renouveau Pédagogique, p. 232.

cours d'un dialogue avec – parfois lors d'une lutte contre – les choses que nos "autres donneurs de sens" veulent voir en nous⁵⁸ ». Cette création dialogique, cette recherche de sens dans l'autre, vient une fois de plus donner du poids au besoin de reconnaissance. Mais c'est cette fois la reconnaissance de la différence qui est valorisée.

Ces notions de dignité humaine et de différence individualisée ont évolué avec le temps pour prendre maintenant la signification et la portée qu'on leur connaît. À l'origine, limitées à l'individu unique et à l'identité personnelle, leur portée s'est ensuite propagée pour atteindre les groupes de personnes dans la sphère publique. De la même manière que pour l'identité individuelle, Taylor considère que l'identité sociale et culturelle est « la perception que les gens ont d'eux-mêmes et des caractéristiques fondamentales qui les définissent comme êtres humains⁵⁹ », et que cette perception est partiellement formée par le regard des autres sur soi. Ici encore, la reconnaissance ou son absence peut amener une personne ou un groupe de personnes à « subir un dommage ou une déformation réelle si les gens ou la société qui les entourent leur renvoient une image limitée, avilissante ou méprisante d'eux-mêmes⁶⁰. » Cela implique nécessairement une évolution de sens à la fois pour le principe de dignité humaine qui ne concerne plus seulement les individus singuliers mais également les groupes de personnes, et pour le principe de différence où l'on peut demander de reconnaître ce qui différencie un groupe d'un autre.

C'est effectivement sous cet aspect que l'auteur va considérer l'essentiel de sa thèse puisque pour lui, ce qu'il convient de prouver, ce qu'il veut essentiellement faire

⁵⁸ Taylor, *Op. Cit.* p. 50.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 41.

⁶⁰ *Idem.*

ressortir, c'est la nécessité d'une reconnaissance égalitaire pour une culture, pour un groupe minoritaire à travers une majorité porteuse de valeurs différentes. Par contre, cet enjeu de reconnaissance peut être interprété et donc appliqué de façons différentes, voire même diamétralement opposées.

Nous l'avons vu, la politique de reconnaissance repose essentiellement sur deux postulats. Le premier veut que tous les individus et tous les groupes humains soient traités dignement, soient traités également. Quant au second postulat, soit la notion moderne d'identité, il engendre une politique de la différence où c'est précisément ce qui distingue un groupe, une culture d'une autre que l'on demande de reconnaître. On a donc d'un côté, un principe de respect égal qui veut que tout le monde soit traité de la même façon en étant aveugle aux différences et en s'attachant plutôt à ce que tous les individus ont en commun et de l'autre, on doit non seulement reconnaître, mais favoriser la particularité.

Les deux postulats régissant la politique de reconnaissance semblent entrer en conflit. Les tenants de l'égalité reprochent aux autres de « [...] violer le principe de non-discrimination⁶¹ » en ne permettant pas à tous d'accéder à un statut d'égal respect sans regard pour les différences, alors que les tenants de la politique de la différence reprochent aux premiers de forcer tout le monde à entrer dans un même moule, que celui-ci convienne ou non. Si on transpose plus concrètement ces méthodes dans la société, on pourrait dire que d'un côté on risque l'homogénéisation, alors que de l'autre, la gestion de politiques « à la carte », différentes pour chaque groupe revendiquant sa différence, est simplement impossible.

⁶¹ *Ibid*, p. 63.

Pour Taylor, ce problème bien qu'épineux n'est pas insoluble. De fait, l'auteur considère que la solution est dans le problème lui-même, c'est-à-dire qu'ici encore, le problème trouve sa source dans la façon dont les cultures « dominantes » reconnaissent la valeur des autres cultures, même lorsque cette reconnaissance a toutes les apparences d'une reconnaissance positive. Pour l'auteur, il n'est pas suffisant, ni même souhaitable que la reconnaissance soit faite simplement sur la base du *devoir* d'un égal respect à toutes les cultures, que ce soit par respect de la dignité humaine ou par respect de la différence. Si la reconnaissance est « mal » accordée, cela revient pour Taylor à la même chose qu'une « non-reconnaissance » ou une reconnaissance déformée, méprisante.

Ce type de reconnaissance condescendante peut prendre différentes formes. L'une est la reconnaissance par complaisance où on déclare les créations d'une autre culture méritoires sans vraiment les connaître, sans avoir véritablement considéré leur valeur, pour la seule raison qu'une demande de reconnaissance a été faite. L'auteur souligne une propension grandissante de ce type de reconnaissance, particulièrement dans le milieu universitaire américain où, par exemple, le cursus philosophique a intégré les écrits de philosophes femmes au détriment de certains classiques sans nécessairement peser la « valeur » des uns et des autres ; seulement parce que des revendications féministes avaient soulevé le fait que «[...] le canon académique en vigueur est presque entièrement composé de mâles blancs et morts⁶².» Cette façon de reconnaître sans connaître la réelle valeur revient, selon l'auteur, à mépriser ce qui, sur la base d'un jugement éclairé, mériterait effectivement la reconnaissance. Attribuer ainsi à tous un certain mérite sans égard pour la réelle qualité de ce qui est fait, n'est rien d'autre

⁶² *Ibid*, p. 89.

qu'une forme d'homogénéisation, un pastiche de l'École des Fans où la reconnaissance n'a plus de valeur puisqu'elle est accordée systématiquement, sans discrimination.

L'autre forme de reconnaissance positive posée négativement est un dérivé de l'ethnocentrisme. Pour Taylor, le fait de poser un jugement sur une autre culture, sur un groupe auquel on n'appartient pas, entraîne toujours le risque que la reconnaissance soit faite à partir de critères qui n'ont de sens que dans la culture de laquelle ils émergent. Ainsi, on attribuera une certaine valeur à une culture parce qu'elle nous ressemble, puisque l'horizon de signification dans lequel les critères de sélection et de jugement auront été puisés est inévitablement issu de notre réalité et non de celle du groupe ou de la culture qui est jugée. Cela revient à dire qu'à partir du moment où l'on estime la valeur d'une culture différente à partir de nos propres critères, si on la juge « méritoire », c'est qu'elle est conforme à nos critères, donc que cette reconnaissance traduit un mépris pour la différence et implique nécessairement que « l'excellence [doive] prendre des formes qui nous sont familières⁶³. » Une fois de plus, la reconnaissance dans des circonstances pareilles rate la cible et renvoie une image déformante et réductrice des sociétés observées.

Pour que la politique de reconnaissance de Taylor prenne son sens et s'accomplisse de façon équitable, celui-ci considère qu'il existe nécessairement « [...] une voie moyenne entre – d'un côté – la demande inauthentique et homogénéisante pour la

⁶³ *Ibid*, p. 97.

reconnaissance d'égale valeur, et – de l'autre – l'enfermement volontaire à l'intérieur de critères ethnocentriques⁶⁴. »

Il propose, selon une méthode de comparaison, de mélanger ses horizons pour articuler les « [...] pratiques étrangères en relation avec les nôtres⁶⁵. » La première étape serait de présumer de prime abord que toutes les cultures humaines « [...] ont quelque chose d'important à dire à tous les êtres humains⁶⁶. » Cette présomption permettrait d'aborder une culture étrangère avec une certaine ouverture d'esprit, avec l'idée que des événements, des faits, des traits particuliers soient significatifs bien qu'ils n'aient *a priori* aucune résonance pour nous. Pour arriver à comprendre et à saisir ces signifiants, il importe que nous acceptions nous-mêmes d'être transformés, élargissant nos bases comparatives, nous ouvrant aux autres et à leurs critères pour arriver à poser un jugement à partir de critères référentiels pertinents à cette culture. « De la sorte, si et quand nous trouvons pour finir un appui positif pour notre présomption initiale, c'est sur la base d'une compréhension de ce qui constitue la valeur qu'il nous était impossible d'avoir au départ⁶⁷. »

La vérité et le respect réel résident donc pour Taylor dans une attitude qui favorise l'étude de l'autre et qui permette en même temps de modifier notre propre identité en acceptant le mélange des genres. Il s'agit en fait d'un positionnement entre les extrêmes que sont la neutralité de l'égalité culturelle et l'ethnocentrisme. Ce positionnement doit permettre d'accepter la différence de l'autre et, ce faisant, de faire naître une différence

⁶⁴ *Idem*.

⁶⁵ Janie Pélabay, 2001, *Charles Taylor, penseur de la pluralité*, Paris, l'Harmattan, p. 171.

⁶⁶ Taylor, *Op. Cit.*, p. 97.

⁶⁷ *Ibid*, p. 91.

chez-moi, puisqu'en acceptant l'autre, je change peut-être ma perception initiale et donc mon attitude face à cette altérité maintenant reconnue. Cette reconnaissance mutuelle est, selon l'auteur, essentielle dans une communauté multiculturelle puisqu'elle permet de construire une société qui accepte et valorise les différences, tout en défendant et en protégeant les droits et le bien-être de tout le monde.

Taylor n'est pas très explicite quant à la manière de « [...] se faufiler entre ces deux pôles⁶⁸ ». Il considère qu'il ne peut pas y avoir de règle rigide, le positionnement devant se faire à la pièce, en concordance avec la situation. En effet, la reconnaissance devrait, selon lui, permettre de garantir une protection adéquate des droits fondamentaux, érigée sur un idéal commun et égalitaire. Elle s'appliquerait tout en acceptant qu'il y ait, au sein d'une même société, des valeurs différentes de celles de la majorité, qui arrivent à s'exprimer et à trouver leur plénitude.

Il semble en fait vouloir faire concorder une conception du bien avec une conception du juste où le bien serait la valeur commune : l'égalité de dignité due à tous ou un idéal de vie commun, alors que le juste serait cette présomption de valeur qui permettrait d'aborder d'autres cultures, des groupes minoritaires, avec une attitude prête à accepter le mélange des horizons, prête à reconnaître des valeurs, des idées qui sont différentes de celles du groupe dominant. Pour l'auteur, il ne peut y avoir d'idéal de vie commun, « il ne peut y avoir de coexistence pacifique s'il n'y a pas reconnaissance mutuelle⁶⁹. »

⁶⁸ Pélabay, *Op. Cit.*, p. 178.

⁶⁹ Ayse Ceyhan, *Le communautarisme et la question de la reconnaissance*, consulté le 22 mars 2008, URL : <http://www.conflicts.org/index447.html>.

Plusieurs valeurs sous-tendent la théorie de la reconnaissance de Charles Taylor. Les plus importantes sont celles qui fondent son argumentation, soit d'abord la dignité humaine, qui lui fait dire que puisque les hommes sont tous égaux dans l'absolu, ils méritent et doivent tous être traités avec les mêmes égards, et ensuite, l'identité individualisée, qui pose comme principe que l'homme, capable de créer du sens, cherche à faire reconnaître sa valeur par la reconnaissance de ce qu'il aura créé, par la reconnaissance de son originalité, de son individualité. À ces valeurs fondamentales sont liées d'autres valeurs qui visent la mise en place ou la valorisation des deux premières. Il s'agit principalement des valeurs d'ouverture à l'autre dans une perspective d'échange, où l'on doit accepter à la fois d'être transformé par l'apport de l'autre et de transformer ce dernier par notre influence ; les valeurs de vérité et d'honnêteté, où la reconnaissance qui est faite à une culture autre est basée sur une véritable réflexion et un souci d'authenticité ; et finalement, la valeur d'égalité qui permet un jugement franc et sans *a priori*.

Le Traité sur la tolérance de Michael Walzer

Michael Walzer est un des penseurs de la philosophie politique contemporaine les plus respectés aux États-Unis. Rédacteur en chef du magazine de gauche *Dissent* et professeur à l'Institute for Advanced Study de Princeton depuis 1980, il s'intéresse aux divers aspects de la philosophie morale dans une société post-moderne et travaille depuis plusieurs années sur les principes de tolérance et d'acceptation de la différence sous

toutes ses formes⁷⁰. C'est pourquoi son appréciation de la question, élaborée dans son *Traité sur la tolérance*⁷¹, nous a semblé être un apport essentiel aux divers modèles d'intégration des immigrants, bien que l'auteur ne propose pas à proprement parler un modèle d'intégration. En fait, son argumentation est liée à une valeur qu'il considère comme étant fondamentale au vivre-ensemble : la coexistence pacifique par l'exercice de la tolérance. Toutes les sociétés présentent une ouverture à l'altérité qui leur est propre. Cette ouverture serait le fruit d'un agencement particulier de divers degrés de tolérance, allant de l'acceptation à l'enthousiasme, et façonnerait, dans une certaine mesure, le degré de tolérance de la population qui évolue à l'intérieur de cette société.

Nous verrons d'abord comment Walzer perçoit la tolérance et comment il la décompose en cinq degrés toujours en interaction. La compréhension de ces divers degrés permettra de mieux saisir les caractéristiques et les mécanismes d'intégration qui sont liés aux cinq régimes de tolérance que nous observerons ensuite. Ce tour d'horizon devrait nous permettre de dégager les enjeux éthiques associés aux diverses pratiques de la tolérance.

Pour Walzer, cette valeur de tolérance est « la condition de la vie collective des communautés au sein desquelles nous vivons⁷² », voire « la condition même de la vie, parce que son contraire mène souvent à la mort⁷³ ». Mais la tolérance n'est pas une valeur homogène et constante. Au contraire, elle compterait divers degrés, lesquels seraient

⁷⁰ Informations reprises et traduites librement du fascicule de présentation du corps professoral de l'Institute for advanced study. URL : <http://www.sss.ias.edu/community/walzer.php>.

⁷¹ Michael Walzer, 1997, *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard.

⁷² *Ibid* p. 10.

⁷³ *Idem*.

présents à l'intérieur des sociétés dans des proportions variées, en concordance avec le type de régime en vigueur dans ces sociétés, eux-mêmes découlant des caractéristiques historiques et socio-économiques. De fait, selon l'auteur, le degré de tolérance est intimement lié à l'histoire de la société, à la superficie de son territoire, à la disponibilité des emplois, au niveau d'instruction, bref, la tolérance est indissociable des conditions socio-économiques et culturelles des sociétés d'accueil et de celles des immigrants. Les régimes politiques en place dans nos sociétés contemporaines présentent et mettent de l'avant une certaine forme d'agencement de tolérance, construction unique basée sur l'histoire particulière du territoire et de la population, qu'ils balisent par des lois et règles d'immigration. Ces réglementations donnent en fait la couleur du paysage, mais ne peuvent être parfaitement représentatives de la situation qui prévaut réellement sur la grandeur du territoire. En effet, telle ville peut être aux prises avec un important manque d'emplois disponibles et ainsi, voir d'un très mauvais œil toute personne étrangère qui décide de venir s'y établir. Inversement, dans le même pays, une ville où la main-d'œuvre manque gravement peut être très enthousiaste à l'arrivée d'immigrants. Walzer ajoute :

[d]ans toute société pluraliste, se trouve toujours un certain nombre de personnes qui, en dépit de leur solide engagement personnel en faveur du pluralisme, éprouvent les plus grandes difficultés à admettre la présence de telle ou telle différence particulière⁷⁴.

Ainsi, non seulement chaque société, mais chaque personne composant cette société aura un bagage de tolérance qui lui est propre, variant de l'acceptation à l'enthousiasme à des degrés divers, selon l'objet de cette tolérance et selon les circonstances. Ces multiples formes de tolérance ne doivent d'aucune façon être apparentées à une hiérarchie morale des États qui les pratiquent. En effet, bien que l'auteur reconnaisse que

⁷⁴ *Ibid*, p. 27.

la tolérance est « [...] d'autant mieux établie que ses protagonistes auront adopté, sur l'échelle des réactions, une attitude plus proche de l'enthousiasme que de la résignation⁷⁵ », il serait faux de croire qu'une société moins ouverte à la tolérance qui, par exemple, « [...] donne préséance à la survie du groupe sur la liberté des individus⁷⁶ », soit nécessairement moralement répréhensible. Pour Walzer, « [...] chacune de ces attitudes, pourvu qu'elles soient solidement maintenues, est propre à installer durablement la tolérance⁷⁷. » Mais voyons quels sont ces degrés de tolérance dont nous parle l'auteur.

Le premier degré de tolérance « [...] se réduit à l'acceptation résignée de la différence dans l'intérêt du maintien de la paix⁷⁸. » Vue plutôt comme un pacte de non-agression avec l'ennemi, cette perception de l'autre ne permet aucun échange de cultures, de savoirs, d'intérêts. Chacun demeure bien ancré dans sa position et ne tardera pas à riposter si l'élément étranger fournit le moindre signe de rébellion. Le second degré est déjà plus positif puisqu'on propose « [...] de manière passive et apaisée, une bienveillante indifférence à la différence⁷⁹. » Bien qu'il n'y ait aucune agressivité retenue dans ce degré de tolérance, on remarque qu'il n'y a aucune envie de s'intéresser à l'autre, d'apprendre de la différence de l'autre. Les deux parties, bien que cohabitant, demeurent inchangées et les échanges sont improbables. Vient ensuite le troisième degré énonçant « [...] la reconnaissance de principe selon laquelle les « autres » ont des droits même s'ils les exercent de manière peu plaisante⁸⁰ » où, sans chercher à comprendre la différence de l'autre, on l'accepte avec impassibilité, stoïcisme, comme une fatalité, un mal nécessaire.

⁷⁵ *Ibid*, p. 28.

⁷⁶ *Ibid*, p. 16.

⁷⁷ *Ibid*, p. 28.

⁷⁸ *Ibid*, p. 26.

⁷⁹ *Ibid*, p. 26.

⁸⁰ *Idem*.

Le quatrième degré comporte un début d'ouverture à l'autre, « [...] une certaine curiosité à son égard, peut-être même du respect ; une certaine volonté d'apprendre⁸¹. » Et le dernier degré de tolérance identifié par Walzer se manifeste par « [...] l'adhésion enthousiaste à la différence⁸² » que ce soit la différence culturelle, l'adhésion esthétique, (ex. : quelqu'un qui adore la musique latine, se met à l'espagnol, voyage en Amérique du Sud, etc.) ou la différence perçue comme la manifestation de l'autonomie, l'adhésion fonctionnelle (ex. : le multiculturalisme où on accueille dans sa globalité la différence de l'autre parce qu'on est convaincu que c'est par sa différence qu'il peut être lui-même, qu'il peut être complet). Ici, Walzer concède que le vocable de tolérance n'est peut-être pas le plus approprié puisque l'ouverture à l'autre est si grande qu'en fait, « [...] je ne tolère plus l'altérité, je l'encourage⁸³ ». Cependant, puisque les degrés de tolérance ne sont jamais présents de façon unique mais toujours un amalgame particulier des cinq degrés, il considère important d'y insérer un degré qui ferait référence à une parfaite ouverture.

Voyons maintenant l'agencement de ces divers degrés de tolérance à l'intérieur de certaines organisations et régimes politiques. L'auteur a choisi d'en analyser cinq qui, bien que sans couvrir totalement l'éventail des formations politiques possibles et existantes, recensent « [...] les cas de figure les plus importants et les plus intéressants⁸⁴. » Ce sont les Empires multinationaux, la société internationale, les consociations, les États-nations et les sociétés d'immigration. Nous donnerons dans un premier temps les principales caractéristiques propres à chaque régime pour ensuite décrire le type de tolérance qui y

⁸¹ *Idem.*

⁸² *Ibid*, p. 27.

⁸³ *Idem.*

⁸⁴ *Ibid*, p. 29.

est pratiqué, permettant ainsi finalement de voir comment s'articule et à qui s'adresse, à qui « profite », cette tolérance.

Les Empires multinationaux font référence aux anciens ensembles organisés tels que la Perse et Rome, où les différents groupes, bien que régis par un code impérial, coexistent en communautés autonomes. Sans être un système libéral ou démocratique, le gouvernement impérial serait « [...] le système le plus apte à incorporer les différences, et à ménager (exiger serait plus exact) la coexistence pacifique⁸⁵. » En fait, ce système permettait aux différentes communautés de conserver la totalité de leurs valeurs, coutumes, religion, lois, etc., sur son territoire, tant que les impôts étaient payés et la paix maintenue. Ici, la tolérance s'exerce exclusivement sur « [...] les groupes avec leur structure d'autorité et leurs pratiques coutumières⁸⁶ ». Les individus se séparant de leur groupe d'origine (dissidents, hérétiques isolés, couples issus de mariages mixtes et leurs enfants) ne sont jamais inclus à l'intérieur d'un autre groupe. Ils ne peuvent s'amalgamer que dans un territoire neutre, soit généralement, dans la capitale impériale. Celle-ci devient ainsi cosmopolite et la tolérance qui y est pratiquée est conséquemment beaucoup plus large puisque tous ces nouveaux arrivants sont reconnus comme des « étrangers » et y sont traités de façon relativement impartiale.

La société internationale n'est pas à proprement parler un régime politique interne, mais l'auteur considère qu'elle est tout de même incontournable puisqu'elle représente un exemple de tolérance « [...] en dépit de l'intolérance manifestée par certains des États qui

⁸⁵ *Ibid*, p. 31.

⁸⁶ *Ibid*, p. 32.

la composent⁸⁷. » Chaque pays qui fait partie de la société internationale est souverain sur son territoire et s'assure du maintien de cette souveraineté en ne s'ingérant pas dans la politique des autres membres, même s'ils considèrent la culture ou les actions des autres comme étant répugnantes. Les États sont donc amenés à négocier avec des tyrans et des assassins et à tolérer leurs pratiques, à moins d'accepter de mettre en jeu leur propre sécurité en s'engageant dans une guerre contre ce qu'ils considèrent comme étant inacceptable. En fait, « [c]haque État membre est en droit d'user de la force pour arrêter ce qui se passe, si ce qui se passe atteint un degré suffisant d'horreur⁸⁸. » Cela se traduit par la mise en place d'interventions humanitaires (embargo, condamnation collective, propagande, sanction, boycott, envoi de troupes de maintien de la paix), mais puisque celles-ci demeurent à chaque fois volontaires et que leur pouvoir de coercition est limité, les résultats sont souvent mitigés. La société internationale est donc très tolérante, « [...] plus tolérante encore du fait même de la faiblesse de son régime⁸⁹. » Cette tolérance s'exerce sur des groupes, sur des pays entiers dans l'optique du vivre et laisser vivre, dans l'idée de maintien des rapports de force et de la souveraineté nationale.

Le troisième régime de tolérance réfère aux consociations. Ce terme désigne une association volontaire entre deux ou trois communautés où les charges publiques et les institutions sont partagées et où la prédominance d'une des parties ou leur égalité approximative est le fruit d'une entente mutuelle. La Belgique et la Suisse sont des exemples contemporains de consociations. Chaque groupe constituant la consociation, « [...] vit dans une relative sécurité, selon ses propres usages, peut-être même

⁸⁷ *Ibid*, p. 37.

⁸⁸ *Ibid*, p. 39.

⁸⁹ *Ibid*, p. 40.

conformément à son propre droit coutumier, et peut user de sa propre langue non seulement en privé mais aussi dans son propre espace public⁹⁰. » Ici, la tolérance ne s'exerce plus sur les groupes « [...] par un pouvoir unique qui les transcende⁹¹ », il est plutôt question de tolérance réciproque sur la base de principes de coexistence élaborés en collaboration. Cette coexistence peut par contre chavirer si un groupe prend plus d'importance, plus d'expansion, résultant de changements sociaux ou démographiques, par rapport aux autres et « [...] l'insécurité qui en résulte rend la tolérance désormais impossible⁹². » Le groupe dominant tente alors d'instaurer un État-nation, appliquant partout sur le territoire ses façons de faire et tolérant ses anciens partenaires considérés dès lors comme des minorités.

Les États-nations, disions-nous, sont des sociétés où « [...] un groupe dominant unique organise la vie commune selon son histoire et sa culture propres, avec pour objet de voir, dans l'éventualité la plus favorable, se poursuivre cette histoire, se pérenniser cette culture⁹³. » Dans ce type de régime, les minorités sont tolérées de différentes manières sans toutefois aller jusqu'à accorder l'autonomie aux groupes. En fait, la principale différence dans le type de tolérance exercé ici est précisément l'objet de cette tolérance : ce ne sont pas les groupes qui sont tolérés, reconnus, mais bien les individus « [...] considérés d'abord (...) comme citoyens, et ensuite seulement comme membres de telle ou telle minorité⁹⁴. » À titre de citoyens, ils sont soumis aux mêmes règles et bénéficient des mêmes droits que tous. On considère par ailleurs qu'ils devraient montrer

⁹⁰ *Ibid*, p. 42.

⁹¹ *Ibid*, p. 41.

⁹² *Ibid*, p. 43.

⁹³ *Ibid*, p. 44.

⁹⁴ *Ibid*, p. 45.

une volonté d'intégration à la culture dominante. À titre de groupe minoritaire, les associations, écoles privées, organisations d'entraide et autres sont tolérées, mais « [...] ils ne sont autorisés ni à s'organiser en communauté autonome, ni à exercer de juridiction légale sur les membres de leur communauté⁹⁵. » De la même manière, la langue de la majorité deviendra un outil d'uniformisation. Les langues minoritaires se maintiennent quant à elles dans les foyers, les lieux du culte et quelques fois dans les établissements scolaires privés. En fait, « [...] bien que l'État-nation manifeste à l'égard des minorités une moindre tolérance, il oblige celles-ci à se montrer elles-mêmes plus tolérantes envers les individus⁹⁶. » Bref, la tolérance à l'intérieur des États-nations s'exerce sur les minorités à titre d'individus-citoyens et les pratiques qui sont autorisées sont celles-là même des citoyens majoritaires. Les particularités liées à leurs cultures sont tolérées dans la pratique privée et les références qui sont faites aux groupes minoritaires sont généralement précédées d'un dénominateur les liant à la nation dominante ; par exemple, « [...] le traité sur la minorité polonaise concernait les "ressortissants polonais appartenant à des minorités raciales, religieuses ou linguistiques"⁹⁷. »

Finalement, le cinquième régime de tolérance dont Walzer fait l'analyse est la société d'immigration. Celle-ci se définit par une société où la population a été constituée en majorité par des immigrants d'origines diverses arrivant par vagues successives ne constituant jamais des groupes organisés décidés à implanter sur le nouveau territoire les coutumes de leur pays d'origine. En fait, lorsqu'ils se regroupent, c'est plutôt par commodité et en nombre plutôt restreint. Les marques culturelles distinctives ne sont

⁹⁵ *Idem.*

⁹⁶ *Ibid*, p. 48.

⁹⁷ *Ibid*, p. 50.

soutenues que par les membres de ces communautés culturelles rassemblés sur une base volontaire. « Cela signifie qu'ils (les groupes ethniques et religieux) ont plus à redouter de l'indifférence de leurs propres membres que de l'intolérance des autres⁹⁸. » Ici, l'État se veut « [...] neutre par rapport aux groupes, tolérant à l'égard de tous, et autonome dans ses objectifs⁹⁹. » La tolérance dans la société d'immigration est décentralisée et se manifeste de personne à personne, chaque individu se devant de tolérer tous les autres dans leurs différences.

Ce recensement de modèles politiques pratiquant à divers niveaux la tolérance envers la différence permet d'avoir un aperçu des possibilités et des agencements des degrés de tolérance ainsi que des attitudes qui en découlent. Nous l'avons souligné plus tôt, bien que les degrés de tolérance ne soient pas posés hiérarchiquement d'un point de vue moral, Walzer admet que plus l'ouverture à l'autre est grande, plus grandes sont les chances d'une vie harmonieuse au sein de l'État, puisque les risques de dissension liés à l'intolérance sont limités.

Selon l'auteur, la facilitation de cette ouverture à l'autre passe inévitablement par l'État lui-même. C'est à lui que revient le devoir de mettre en place des pratiques qui favoriseront l'ouverture à l'autre, qui permettront à des personnes de différents milieux et de différentes cultures d'être en contact les unes avec les autres et d'apprendre ainsi à se connaître et à s'accepter. Walzer propose, dans un premier temps, de mettre au curriculum des écoles, des cours permettant la connaissance de l'autre. « L'école peut ici jouer son rôle en reconnaissant simplement la pluralité des cultures et en intégrant dans

⁹⁸ *Ibid*, p. 53.

⁹⁹ *Idem*.

les programmes scolaires un enseignement minimal de l'histoire et de la culture des différents groupes¹⁰⁰. » Selon lui, en connaissant l'histoire d'autres cultures, en apprenant l'intolérance dont ces autres peuples ont été victimes, une vague de compassion et de tolérance ne pourrait que s'ensuivre.

Cette description de l'intolérance produirait un effet tel sur les personnes qu'elles seraient portées à manifester plus qu'une tolérance minimale, et il ne fait aucun doute que les relations interpersonnelles, par-delà les clivages culturels, s'en trouveraient améliorées¹⁰¹.

Un autre rôle de l'État qui permettrait d'améliorer l'ouverture à la différence serait, toujours selon Walzer, d'encourager les individus à se regrouper dans diverses associations subventionnées par le gouvernement et officiellement reconnues par celui-ci. Que ces associations soient sportives, culturelles, religieuses, syndicales, politiques, académiques, ou autres, elles devraient être multiples et attirantes pour tous¹⁰². Il affirme qu'« [...] il faut préférer l'action en commun au retrait et à la solitude, le tumulte à la passivité, les objectifs poursuivis ensemble à l'apathie totale¹⁰³ » parce que les « [...] individus désassociés sont facilement mobilisables par l'extrême droite, l'ultranationalisme, le fondamentalisme ou la xénophobie[...]»¹⁰⁴. Ainsi, croit l'auteur, « [i]l faut encourager et promouvoir les liens associatifs¹⁰⁵ » parce que « [...] les individus sont plus forts, plus assurés, et font preuve de plus de jugement lorsqu'ils prennent part à la vie commune, qu'ils sont responsables d'autrui et devant autrui¹⁰⁶. » Il ajoute que les individus, multipliant leurs appartenances, ne se définiraient plus de manière unilatérale, associés à un groupe

¹⁰⁰ *Ibid*, p. 160.

¹⁰¹ *Ibid*, p. 28 et 29.

¹⁰² Walzer va plus loin dans son argumentaire sur les liens associatifs dans son livre de 1999, *Raison et passion. Pour une critique du libéralisme*, Francfort, Circé, p. 11 à 37.

¹⁰³ *Ibid*, p. 151.

¹⁰⁴ *Idem*.

¹⁰⁵ *Ibid*, p. 153.

¹⁰⁶ *Ibid*, p. 152.

contre d'autres, mais plutôt de façon multifacette correspondant à leur personnalité, leur travail, leurs préférences, leurs goûts, leur origine, etc. Ces associations, composées d'autres personnes toutes multifacettes, permettraient de mettre en relation des gens de divers milieux, partageant au moins une facette commune. Les individus, ainsi mis en contact avec la différence et la ressemblance de l'autre, pourraient du coup, comprendre et apprécier les similitudes tout en acceptant les différences. En multipliant ainsi les occasions de participation à la vie associative, on réduit d'autant l'exclusion sociale et le rejet, qui se trouvent remplacés par la solidarité et l'entraide.

C'est ici que la tolérance de Walzer est peut-être difficile à appliquer. En effet, l'implication de l'État nécessite d'abord la volonté de celui-ci de participer à une forme d'intégration qui pourrait éventuellement modifier son degré de tolérance. L'État doit donc, dans un premier temps, se positionner de façon claire quant à la place qu'il désire faire aux nouveaux arrivants et aux programmes qu'il est prêt à encourager pour promouvoir cette position. Ensuite, il n'est pas dit que même si l'État s'implique de façon forte et passe des messages d'ouverture, la population emboîte nécessairement le pas. Nous l'avons vu, la tolérance est à la fois une affaire d'État et une affaire individuelle. C'est-à-dire que chaque membre d'une même société possède un degré de tolérance qui lui est propre et qui est variable selon les circonstances, selon les personnes ou les situations envers qui la tolérance doit être pratiquée. Il n'est pas certain, malgré toute la bonne volonté d'un État inclusif et ouvert, que la population et les individus qui la composent marchent de concert.

Les valeurs véhiculées par la théorie de Walzer sont, ici encore, diverses. Évidemment, la plus forte, le point central de son argumentation : la tolérance est

considérée comme LA valeur essentielle à l'intégration des immigrants, à l'acceptation de la différence. À celle-ci viennent se greffer d'autres valeurs nécessaires à un meilleur vivre-ensemble. On retrouve la responsabilité du gouvernement quant à l' « humeur » face à la différence, la compassion que Walzer cherche à décupler en enseignant dans les écoles l'histoire des persécutions et exactions commises sur certains peuples, et finalement, la solidarité et l'entraide encouragées par les diverses associations.

Conclusion

La théorie de la reconnaissance de Charles Taylor et le Traité sur la tolérance de Michael Walzer nous semblaient essentiels à la poursuite de notre recherche puisqu'ils ouvrent chacun des pistes de réflexion sur l'altérité, plus philosophiques que concrètes, mais utiles à la compréhension de l'ouverture à l'autre.

Charles Taylor pose la politique de reconnaissance comme étant un élément essentiel à une cohabitation pacifique dans une société démocratique multiculturelle. La reconnaissance étant un des fondements de la formation de l'identité, l'auteur appuie la théorie selon laquelle une reconnaissance défailante ou déformée entraîne la formation d'une identité bancale, paralysante. Pour éviter d'imposer à d'autres cultures ou groupes minoritaires une image d'infériorité qui les emprisonnerait dans un continuum répressif, l'auteur se positionne à mi-chemin entre l'idée universaliste de dignité humaine et l'idée pluraliste de la différence. Il propose en fait de s'ouvrir aux autres, de se laisser transformer au contact des autres cultures. L'auteur considère qu'en mélangeant nos horizons, nous basons la politique de reconnaissance sur un respect mutuel et une

volonté de changer notre propre identité en apprenant à connaître celle des autres, nous permettant du même coup de porter un jugement éclairé sur la « valeur » à donner à une culture qui revendique sa reconnaissance.

Mais la théorie de Taylor ne donne pas de repères précis quant au moment où il est bon de reconnaître totalement l'altérité et celui où il vaut mieux s'en abstenir, ou du moins, ne la reconnaître que partiellement. Chaque événement doit être traité au cas par cas et nécessite à chaque fois un recul, un cheminement précis d'étude de l'autre qui permettrait d'arriver à une décision de reconnaissance qui soit à la fois juste et bien. Walzer, considérant le « libéralisme 1 » comme étant la prédominance des droits de l'individu sur la culture et le religieux, et le « libéralisme 2 » comme une position qui met de l'avant la survivance d'une spécificité culturelle, tout en respectant les droits fondamentaux de ceux qui ne partagent pas cette spécificité, dit à propos de la théorie de Taylor :

[n]ous ne faisons pas ici de choix unique, ni une fois pour toutes ; nous adaptons notre politique en fonction des circonstances, même si nous souhaitons aussi modifier ou transformer ces dernières. Mais – telle est ma question – quand devons-nous choisir l'une ou l'autre des solutions, le libéralisme 1 ou le libéralisme 2¹⁰⁷ ?

De là, cette nécessité de questionnement *ad hoc* sans barème précis autre que celui du désir de justice, de vérité et de respect de l'autre, rend l'application de la théorie de la reconnaissance difficile.

Quant à Walzer, bien que ne proposant pas à proprement parler un modèle d'intégration des immigrants, il avance d'importantes pistes de compréhension des

¹⁰⁷ Michael Walzer, 2001, « Commentaire », dans : Charles Taylor, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », p. 132.

mécanismes d'intégration à travers son traité sur la tolérance. En fait, la base de son argumentation repose sur l'idée que la tolérance à la différence n'est pas un produit fixe qui peut être mesuré une fois pour toutes, mais plutôt une impression qui varie non seulement d'une société à l'autre, mais également d'une ville à l'autre, d'un individu à l'autre. Nettement modulée par son environnement sociologique, historique, politique et culturel, la tolérance exercée par une personne ou un groupe de personnes peut du même coup être influencée en modifiant ce même environnement, en changeant le contexte et les relations entre les groupes et les individus. Pour l'auteur, l'État est le principal responsable du degré de tolérance aux autres. C'est en effet à lui que revient le devoir de promouvoir une idée de la tolérance qu'il veut voir pratiquée sur son territoire. Bien qu'il remarque qu'un faible degré de tolérance soit, dans certaines circonstances, essentiel, il admet que plus le degré de tolérance est élevé, plus l'intégration se fait facilement et plus l'incorporation des diverses cultures est harmonieuse.

Les difficultés d'application du principe de tolérance sont liées au fait qu'il semble dépendre à la fois de la volonté de l'État, ce qui n'est pas forcément assuré, et que, malgré une volonté claire et des mesures précises mises en place, il n'est pas certain que la population suive la voie tracée. Cela semble donc être un travail de longue haleine pour lequel les garanties n'existent pas.

L'analyse de ces deux modèles philosophiques d'intégration des immigrants constitue, avec l'étude du multiculturalisme et de l'interculturalisme, la trame de fond de ce mémoire. Jumelés aux deux premiers modèles, ils permettront de comprendre les divers mécanismes d'intégration des immigrants mis en place par la Ville de Québec, leurs

forces, leurs faiblesses et éventuellement peut-être, de proposer le ou les modèles se mouvant le mieux aux particularités de la Capitale nationale. Celles-ci, seront, dans le prochain chapitre, observées et analysées du point de vue de l'éthique publique. C'est en effet à partir d'un objectif d'optimisation du vivre-ensemble et de responsabilité sociale que nous tâcherons de comprendre et de faire ressortir les caractéristiques propres à la ville de Québec ; les valeurs, forces et lacunes liées à ses efforts d'intégration des immigrants.

CHAPITRE 3

UN PORTRAIT DE LA VILLE DE QUÉBEC

Poursuivant notre objectif qui est de trouver le ou les modèles correspondant le mieux à la situation particulière de la ville de Québec, nous continuons notre recherche en examinant les caractéristiques particulières de cette dernière en matière d'immigration, puisque, comme nous avons pu le comprendre par l'analyse de la théorie de Walzer, le contexte particulier dans lequel se vit l'intégration détermine dans une grande proportion le modèle à employer. Dans un premier temps, cette partie du mémoire visera à établir comment l'arrivée de plus en plus massive des immigrants a amené des changements modifiant le rôle des municipalités dans l'intégration des immigrants sur leur territoire, leur donnant un rôle de premier plan, d'acteur central dans tout le processus migratoire.

Pour ce faire, nous nous attarderons aux divers programmes, services et instruments mis en place par la Ville de Québec pour faciliter l'intégration des immigrants. Nous consulterons les publications du gouvernement provincial dans lesquelles la situation migratoire propre à la Capitale nationale est décrite, commentée, analysée et où les programmes bilatéraux sont explicités. L'analyse de ces documents officiels nous permettra de brosser un tableau des valeurs véhiculées, promues par la ville elle-même.

Nous compléterons ensuite cette analyse des particularités migratoires de la Ville de Québec par l'étude des entretiens réalisés auprès d'acteurs locaux impliqués dans l'intégration des immigrants que nous avons réalisées au cours des mois de novembre et décembre 2006 ainsi qu'en janvier 2007 auprès de personnes oeuvrant dans le secteur de l'intégration des immigrants dans la Ville de Québec. Cette portion complétée devrait permettre de cerner de manière encore plus précise les valeurs propres à la ville puisque nous aurons alors en mains à la fois les données quantitatives liées aux documents officiels et les données qualitatives, tirées des nos rencontres avec les acteurs locaux. Nous pourrons ainsi, en les réunissant, avoir une idée assez juste de ce qui constitue la particularité migratoire de la Ville de Québec.

C'est ensuite à partir de ce portrait de la ville de Québec que nous chercherons à comparer les spécificités de celle-ci aux caractéristiques propres aux différents modèles d'intégration des immigrants étudiés dans les chapitres précédents. De cette analyse, nous espérons découvrir quel (ou quels) modèle(s) profiterai(en)t à la ville, lui permettant d'optimiser ses chances de faciliter l'intégration et la rétention des immigrants sur son territoire.

Le rôle des villes dans l'intégration des immigrants

Avec l'ouverture des frontières et l'augmentation des échanges internationaux, le phénomène de l'immigration s'est largement intensifié au cours des dernières décennies. Cette mondialisation des déplacements humains a eu et a encore d'énormes répercussions sur les pays qui doivent contrôler à la fois le flot d'immigrants, leur

provenance, leur niveau d'éducation et d'adaptabilité pour tenter de repérer les personnes les plus susceptibles de trouver leur place au sein de leur société d'accueil. De même, ces modifications dans la représentation sociale de l'État et de son rôle dans l'intégration de ce flux d'arrivants entraînent des répercussions sur toute la construction étatique, sur l'attribution des responsabilités de contrôle et d'assistance envers ces populations migrantes, exigeant une implication plus grande d'entités subétatiques. C'est ainsi que les villes, elles aussi devenues globales, en sont venues à prendre part au processus d'intégration des immigrants. Cette importance grandissante des villes dans le processus d'immigration se remarque également dans la littérature. En effet, plusieurs articles et livres traitant du sujet sont récemment parus, portant essentiellement sur des villes de grande envergure comme Vancouver, Toronto ou Montréal, sur l'intégration d'une communauté ethnique particulière ou encore, font une étude comparative entre deux ou plusieurs villes¹⁰⁸. Bien qu'ils aillent dans le même sens, tous ces écrits ne s'intéressent pas aux villes de taille moyenne ni aux particularités régionales comme nous tentons de le faire dans ce mémoire. La première partie du troisième chapitre vise donc à mettre en lumière ce phénomène de répartition des pouvoirs sur l'immigration entre les divers paliers de gouvernement, à cerner l'importance du rôle des villes dans ce domaine et plus particulièrement, celui de la Ville de Québec.

¹⁰⁸ Par exemple : David W. Edgington et Thomas A. Hutton, 2002, *Le multiculturalisme et l'administration municipale dans le Vancouver métropolitain*, Vancouver Centre of Excellence, RIIM. Version PDF disponible le 19 juillet 2007 : <http://riim.metropolis.net/Virtual%20Library/2002/wp02-06.pdf> ; Michael Doucet, Octobre 2004, *The Anatomy of an Urban Legend: Toronto's Multicultural Reputation*. CERIS Policy Matters. No. 11. Version PDF disponible le 19 juillet 2007 : <http://www.ceris.metropolis.net/PolicyMatter/2004/PolicyMatters11.pdf> ; Annick Germain et Francine Dansereau (dir.), mars 2003, « Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal », dans *INRS- Urbanisation, Culture et Société*,. Version PDF disponible le 19 juillet 2007 : http://im.metropolis.net/GESTION_DIVERSIT_MONTR_AL_FINAL-030616.pdf ; Shuguang Wang, and Lucia Lo, septembre 2004, « Chinese Immigrants in Canada: Their Changing Composition and Economic Performance », dans *CERIS Policy Matters*. No. 10. 7. Version PDF disponible le 19 juillet 2007 : <http://www.ceris.metropolis.net/PolicyMatter/2004/PolicyMatters10.pdf> ; Christian Poirier, « Les villes et la gestion de la diversité ethnique. Enjeux politiques et discursifs du multiculturalisme », dans Jacques Palard, Alain G. Gagnon & Bernard Gagnon (dir.), 2006, *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe*, Québec-Bruxelles, PUL.

Au Canada, nous l'avons vu, le système d'intégration des immigrants repose sur le multiculturalisme où la place de chacun avec son bagage culturel est ouverte, en autant que l'immigrant réponde à certains critères d'admissibilité établis par le ministère de l'Immigration du Canada. D'abord plutôt assimilationnistes, les méthodes d'acceptation des immigrants ont énormément évolué au fil du temps pour devenir plus ouvertes à la diversité. Les premières marques d'une volonté d'ouverture apparaissent en 1962 où entre en vigueur une réglementation qui interdit toute discrimination fondée sur la race, la religion ou l'origine nationale. En 1967, est ensuite créé un système de points d'appréciation qui a depuis fait école et à partir duquel « [...] les immigrants indépendants sont évalués en fonction de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'économie canadienne¹⁰⁹. » C'est en 1976 que la loi sur l'immigration prend véritablement la forme qu'on lui connaît aujourd'hui, distinguant par des critères précis les immigrants réguliers et ceux à qui on peut accorder le statut de réfugié¹¹⁰. Ces diverses modifications ont finalement trouvé leur configuration définitive en 1988 avec une refonte du modèle multiculturel¹¹¹.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les immigrants et réfugiés arrivés au Canada se répartissent de manière générale vers les grandes villes du pays. Jusqu'à 66% des immigrants se retrouvent alors dans les régions de Vancouver, Montréal et Toronto. Le gouvernement canadien tente depuis quelques décennies d'inciter les

¹⁰⁹ Gouvernement du Canada, *Les artisans de notre patrimoine : La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977*, Citoyenneté et immigration Canada, adresse URL consultée le 6 mars 2007 : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/patrimoine/chap-1.asp>.

¹¹⁰ *Idem*.

¹¹¹ Voir premier chapitre pour de plus amples informations sur le multiculturalisme canadien.

immigrants à s'installer dans d'autres régions, cherchant à faciliter l'implantation de ceux-ci dans des régions moins peuplées¹¹². Dans cette optique, le gouvernement a favorisé jusqu'à tout récemment le dialogue direct entre les villes et le fédéral. Ainsi, une ville désirant recevoir une subvention pour aider à l'établissement ou pour attirer dans sa région une certaine catégorie d'immigrants pouvait présenter directement au ministère de l'Immigration un plan d'action. Si celui-ci était accepté, le gouvernement octroyait des fonds directement à la ville, sans passer par le gouvernement provincial. La mise en place du plan d'action et la surveillance de la bonne gestion était alors assurée par le gouvernement fédéral¹¹³. Cette façon de faire permettait d'assurer que les plans d'action proposés correspondent étroitement aux véritables besoins des villes et régions concernées. Les villes du Québec n'ont par contre jamais procédé de la sorte.

En effet, ici encore, le cas du Québec est particulier puisqu'à l'intérieur de la province, une seconde sélection est faite. Dès 1968, le gouvernement provincial crée un ministère de l'Immigration qui trace les grandes lignes d'une entente fédérale-provinciale¹¹⁴ formellement officialisée en 1991 avec l'énoncé sur l'interculturalisme. Ainsi, la province peut ajouter certains critères de sélection des immigrants à ceux du fédéral pour s'assurer que l'immigrant qui décide de s'établir dans la province de Québec ait toutes les chances d'y demeurer à long terme. On parle donc de critères de langue où l'on favorise les immigrants francophones, où l'on établit des critères d'éducation permettant aux immigrants ayant un diplôme d'études universitaires dans un domaine en demande

¹¹² Gerald E. Dirks, « Les règlements sur l'immigration », dans *L'Encyclopédie canadienne*, Adresse URL consultée le 6 mars 2007 :

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1SEC851963>.

¹¹³ Tiré des notes d'une entrevue faite le 29 avril 2005 avec Monsieur Yves Dallaire, Commissaire à l'Immigration à la Ville de Québec jusqu'à février 2006.

¹¹⁴ Encyclopédie canadienne, *Les organismes d'orientation*, adresse URL consultée le 6 mars 2007 : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1SEC851960>.

d'être favorisés, où l'âge des candidats et leur situation familiale est aussi prise en compte, etc. Ces éléments visent à permettre au gouvernement provincial de faire un tri stratégique en dirigeant les ressources d'immigration vers les personnes offrant les meilleures chances de succès d'intégration. Le dialogue s'opère donc essentiellement entre le fédéral et le provincial et les demandes présentées au ministère de l'Immigration du Canada sont faites obligatoirement par le ministère de l'Immigration du Québec. Les villes du Québec n'ont donc ici aucune véritable compétence, seulement des pouvoirs délégués par les gouvernements canadien et québécois selon la constitution canadienne¹¹⁵. Ce modèle dialogique province-pays initié par le Québec est maintenant généralisé sous différentes formes à travers tout le Canada. De manière générale, les villes n'ont aujourd'hui plus la possibilité de négocier directement avec le gouvernement fédéral pour réclamer des subventions, mais doivent plutôt s'adresser au gouvernement de leur province¹¹⁶ pour tout ce qui a trait aux demandes particulières visant l'intégration des immigrants.

Cependant, bien qu'il soit sélectionné par un pays et accepté par une province, concrètement, c'est à la ville que revient le rôle d'intégrer l'immigrant. C'est au sein de celle-ci qu'il devra trouver ses repères, un travail, un logement, une école pour ses enfants, etc. De même, c'est la population de cette ville qui doit faire une place à ce nouvel arrivant, qui doit être sensibilisée à ses besoins, à ses particularités, puisqu'à terme, c'est la population qui le côtoie au travail, à l'école, dans le voisinage. En fait,

¹¹⁵ Denis L'Anglais, Commissaire à l'Immigration à la Ville de Québec de mars 2006 à mars 2007. Tiré des notes d'une conférence intitulée « Une ville et l'immigration : le cas de Québec » donnée à l'École Nationale d'Administration Publique de Québec (ÉNAP) le 7 mars 2007 dans le cadre des midis du Groupe d'Étude, de Recherche et de Formation Internationales (GERFI).

¹¹⁶ Gouvernement du Canada, *Accords fédéral – provinciaux/territoriaux sur l'immigration*, Citoyenneté et immigration Canada, adresse URL consultée le 13 mars 2007 : <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/fedprov.html>.

[p]arce qu'il est le principal territoire d'accueil des immigrants, le milieu urbain agit souvent comme maître d'œuvre de divers projets liés, entre autres, au logement social, à la prévention de la délinquance, au développement économique ou au développement urbain. [Et] même si les politiques d'immigration et d'intégration relèvent du niveau fédéral, et partiellement du niveau provincial dans le cas du Québec [...] un grand nombre de municipalités ont demandé à être reconnu (sic) comme partenaire privilégié dans le développement et la mise en œuvre des politiques d'immigration, particulièrement dans le suivi des immigrants en région métropolitaine¹¹⁷.

Ces demandes ne sont pas toujours reçues avec enthousiasme de la part du gouvernement provincial. Comme nous l'avons dit plus haut, les villes n'ont pas de compétences, seulement des pouvoirs délégués par les divers paliers de gouvernement et encore, les villes ne reçoivent pas les pouvoirs qu'elles réclament mais bien ceux que l'on accepte de leur céder. Pourtant, plusieurs chercheurs soulignent le fait que les villes sont concrètement les mieux placées pour comprendre les besoins des nouveaux arrivants et l'attitude de sa population de longue date, et ainsi être en mesure de prévoir les programmes à mettre en place pour faciliter à la fois l'intégration et l'acceptation.

Les villes ont à toutes les époques représenté des territoires de prédilection pour les minorités – pas uniquement issues de l'immigration – dans la mesure où elles possédaient des ressources importantes et qu'elles permettaient à leurs communautés de sensibiliser les principaux intervenants à leurs besoins¹¹⁸.

Et encore :

[...] la ville, dans un contexte de mondialisation économique et culturelle, est de plus en plus considérée comme un espace privilégié où se produisent des innovations importantes en matière de démocratie et de gestion des affaires publiques. En effet, dans les transformations de l'État, la ville favoriserait

¹¹⁷ Liette Gilbert, 2006, « Négocier la diversité. Tensions entre discours nationaux et pratiques urbaines en Amérique du Nord », dans Bernard Jouve et Alain G. Gagnon (dir.), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, PUG, coll « Symposium », p. 185.

¹¹⁸ Bernard Jouve et Alain G. Gagnon, 2006, « Métropoles, diversité culturelle et changement politique », dans Bernard Jouve et Alain G. Gagnon (dir.), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, PUG, coll « Symposium », p. 20.

l'émergence de nouvelles modalités de relation entre les divers types d'acteurs qui impliquent négociation, partenariat et médiation¹¹⁹.

Proche de ses citoyens, à l'écoute de leurs besoins, il semble que la ville soit tout indiquée pour jouer un rôle de premier plan dans le domaine de l'intégration des immigrants et qu'elle arrive à prendre certaines initiatives en concordance avec les valeurs précises des communautés qui la composent. Idée qui fait son chemin : « [m]ême si elles n'ont aucune responsabilité juridique, les villes intègrent de plus en plus la question de la diversité culturelle dans leur propre activité administrative, voire dans leur structure de gouvernement¹²⁰. »

Il semble donc que malgré les embûches et le manque de pouvoir formel, les gouvernements municipaux aient conscience de l'importance de leur rôle dans les changements sociaux provoqués par la mondialisation et soient de plus en plus déterminés à en tenir compte dans leurs programmes et services offerts à leur population.

La Ville de Québec à travers les publications officielles

C'est le cas pour la Ville de Québec qui, depuis plusieurs années, cherche à tenir compte des spécificités sociales et culturelles qui la composent pour proposer des programmes et outils promotionnels à sa population de longue date ainsi qu'aux nouveaux arrivants de manière à faciliter la cohabitation. Les documents faisant état de ces programmes, projets et outils, ainsi que de leur taux d'échec ou de réussite, sont au cœur

¹¹⁹ Anne Latendresse, 2004, « La réforme municipale et la participation publique aux affaires urbaines montréalaises. Rupture ou continuité ? », dans Bernard Jouve et Philip Booth (dir.), *Démocraties métropolitaines*, PUQ, coll. « Géographie contemporaine », p. 155.

¹²⁰ Liette Gilbert, *Op. Cit.*, p. 185.

de cette partie de chapitre. Nous avons également utilisé certains documents publiés par le gouvernement provincial à l'intérieur desquels la situation particulière de la Capitale nationale était analysée et prise en compte dans le processus migratoire. En analysant ces documents, nous avons cherché à comprendre comment la ville se positionne face à l'immigration et quelles sont les valeurs qui transcendent ces dossiers officiels. Nous verrons tout d'abord l'évolution des structures administratives mises en place à la Ville de Québec pour assurer la promotion et les services aux immigrants pour ensuite nous concentrer sur les programmes et projets comme tels.

À la Ville de Québec, le besoin d'attirer et de retenir des immigrants se fait sentir depuis plusieurs années. En effet, le taux de natalité dans la Capitale nationale est l'un des plus bas dans la province, devancé seulement par les régions du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et de la Mauricie¹²¹ ; la région peine à garder ses finissants universitaires qui préfèrent souvent se diriger vers Montréal où les possibilités d'emplois spécialisés sont plus nombreuses ; l'âge moyen de la population augmente toujours (de 36,3 ans en 1996, il atteignait les 41,4 ans dix ans plus tard)¹²². De plus, bien qu'attrayante, la Ville de Québec ne semble pas en mesure d'attirer les immigrants sur son territoire puisque « [...] la proportion de la population immigrée dans la région, selon les données des derniers recensements, n'a connu qu'une modeste augmentation, passant de 2,9 % en 1996 à seulement 3,0 % en 2001¹²³ ».

¹²¹ Gouvernement du Québec, *Données démographiques régionales*, Institut de la statistique Québec, Adresse URL consultée le 27 mars 2007 : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm.

¹²² *Idem*.

¹²³ Gouvernement du Québec, *Entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région de la Capitale nationale*, fil de presse du 7 novembre 2006. Adresse URL consultée le 23 avril 2007 : <http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Novembre2006/07/c9412.html>.

Pour contrer ces facteurs d'affaiblissement et de vieillissement de la population et prévoyant à plus ou moins long terme le manque de main-d'œuvre qualifiée, l'administration du maire L'Allier¹²⁴ a mis sur pied, dès 1991, la « Table municipale de concertation des communautés culturelles¹²⁵ » donnant à la ville un rôle complémentaire aux institutions gouvernementales dans ses démarches de rapprochement interculturel et d'informations aux nouveaux immigrants. Cet organisme formel visait à :

[e]ncourager la participation des membres de toutes les origines aux affaires de la municipalité et créer un sentiment d'appartenance dans toutes les communautés ; développer le respect mutuel entre les citoyens de toutes origines et créer un milieu de vie où seront dénoncés la discrimination, l'intolérance et le racisme ; favoriser l'intégration harmonieuse des membres de toutes origines à la société québécoise ; favoriser la communication entre les organismes représentant les communautés culturelles et la population¹²⁶.

Apparaît ensuite, en 1996, le « Comité interservices sur les relations interculturelles dont le mandat consistait, entre autres, à élaborer une politique d'accueil et d'intégration des immigrantes et immigrants¹²⁷. » Le constat de ce comité fait ressortir le problème de rétention des immigrants dans la Ville de Québec et, en conséquence, se donne pour objectif de recenser et de réunir les services offerts par les différents acteurs impliqués dans l'intégration des immigrants, soient les différents organismes, les entreprises et les divers paliers de gouvernement sous une seule bannière, de manière à permettre aux nouveaux arrivants de prendre facilement connaissance et d'avoir rapidement accès à ces services en s'adressant à un seul endroit.

¹²⁴ Jean-Paul L'Allier, maire de Québec de 1989 à 2005. Informations tirées de la biographie parlementaire de Monsieur Jean-Paul L'Allier issue du site de l'Assemblée Nationale : <http://www.assnat.qc.ca/fra/membres/notices/j-l/LALLJP.htm> Consultée le 28 février 2007.

¹²⁵ Ville de Québec, *Politique d'accueil et d'intégration des immigrantes et immigrants de la Ville de Québec*, Comité interservices en matière de relations interculturelles, Service de planification, Octobre 1996, p. 8.

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ *Idem*, p. 3.

À partir de cette structure, est créé en 2001, un Bureau des relations internationales qui reprend le rôle centralisateur du Comité interservices en y ajoutant un objectif de promotion de la ville, en la faisant connaître à l'étranger et en permettant aux industries et aux commerces de la région de tâter le pouls à l'extérieur du pays¹²⁸ dans le but avoué d'attirer et de conserver sur le territoire une plus grande quantité d'immigrants qualifiés. La ville se donne ici un rôle de « recruteur » ou d' « informateur » en allant directement à la source pour faire la promotion de la ville et de ses services.

De cette refonte est ensuite né le Commissariat aux relations internationales en 2003 au sein duquel a été implanté un Commissariat à l'immigration¹²⁹ dont les responsabilités sont principalement de promouvoir l'altérité, d'assurer l'accueil et la rétention des immigrants, de promouvoir la Ville de Québec à l'étranger et finalement, d'assurer la cohérence et la convergence des mesures pour l'intégration des immigrants¹³⁰.

Ces différentes mutations dans les structures administratives municipales démontrent le désir de la Ville de faire son autopromotion et sa réelle conviction quant à l'importance à accorder à l'immigration et à l'intégration des immigrants sur son territoire. Certaines des activités sont faites en partenariat avec le gouvernement provincial, également de plus en plus sensibilisé à la « cause » des régions face au manque d'immigrants sur leur territoire. Dans ce sens, « [...] depuis 1994, le ministère administre

¹²⁸ Daniel Allard, « Un Commissariat aux relations internationales verra finalement le jour en février », dans *Commerce Monde*, Numéro 33, adresse URL consultée le 28 février 2007 : <http://www.commercemonde.com/033/rubriques/r2.html>.

¹²⁹ Daniel Allard, « La nouvelle équipe ne manque pas de boulot ! », dans *Commerce Monde*, Numéro 35, Adresse URL consultée le 28 février 2007 : <http://www.commercemonde.com/035/rubriques/r2.html>.

¹³⁰ Denis L'Anglais, *Op. Cit.*

un programme d'aide financière pour contribuer, avec les acteurs régionaux, au financement de projets porteurs favorisant l'attraction et l'établissement des immigrants en région¹³¹. » Nous ferons donc dans cette partie, le tour des divers programmes, services, activités et outils mis en place et chapeautés par la Ville de Québec et parfois appuyés par le gouvernement du Québec. Puisque plusieurs de ceux-ci reviennent d'une année à l'autre, parfois avec de légères modifications, parfois à l'identique, nous avons choisi de ne pas en faire une recension exhaustive, mais plutôt de les regrouper par volets, donnant ainsi le reflet des grandes tendances que la ville s'est donné pour accroître et marquer son rôle dans les grands mouvements migratoires actuels. À la suite de ce tour d'horizon, nous serons en mesure de dégager les valeurs prônées et mises de l'avant par l'administration de la Ville de Québec en matière d'intégration des immigrants.

Volet 1 - Accès aux services

Priorité initiale des structures municipales vouées à l'immigration et à l'intégration des immigrants, ce volet cherche à mettre en commun les ressources disponibles et à mettre sur pied des outils qui permettront aux nouveaux arrivants de trouver en un seul point, toutes les informations nécessaires à leur intégration. Il a pour objectif d'aider l'immigrant « [...] à combler ses besoins primaires, notamment au niveau de l'hébergement, de l'alimentation, de l'habillement, de l'éducation et de la santé¹³². » Ainsi, la personne immigrante peut trouver toutes les informations nécessaires pour inscrire ses enfants à l'école, connaître les services de loisirs, savoir où s'adresser pour avoir accès à

¹³¹ Gouvernement du Québec, 2004, *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Fiche thématique sur les plans d'action de la Capitale nationale, de la métropole et des régions. Un atout à l'autonomie et au développement local et régional*, plan d'action, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, p. 4.

¹³² Ville de Québec, 1996, *Op. Cit.* p. 9.

toutes les ressources nécessaires à son installation, à sa familiarisation avec la ville de Québec. Pour atteindre son but, la ville :

- Instaure des journées de visites des installations municipales et donne des informations sur celles-ci (bibliothèques, installations sportives, Hôtel de ville, etc.) – dès 1996 jusqu'à aujourd'hui.
- Donne une demi-journée d'information sur les infrastructures sanitaires de la Ville de Québec, le tri sélectif et la collecte des déchets domestiques¹³³.
- Crée la rubrique Immigration en quatre (4) langues dans le site Internet de la Ville de Québec où on « [...] informe les [...] immigrants sur les opportunités offertes par la Capitale¹³⁴ » et où les ressources et organismes communautaires disponibles sur le territoire sont référencés et les liens pour les rejoindre mis en évidence. – création en novembre 2002, mis à jour et augmenté régulièrement.
- Met sur pied le projet « Maison interculturelle de Québec » qui devait, sous un même toit, regrouper les services offerts aux immigrants, offrir des locaux aux associations représentant les communautés culturelles présentes sur le territoire, permettre aux nouveaux arrivants de trouver un soutien logistique et psychologique sur toutes les questions pertinentes à leur intégration à la ville. – Développé à partir de 2002¹³⁵, le projet est abandonné en février 2006 par la nouvelle administration municipale « [...] en raison des coûts et aussi parce que les organismes qui devaient louer des locaux ne sont plus intéressés¹³⁶. »

¹³³ Ville de Québec, 2003, *Programme d'immigration 2003 de la Ville de Québec*, Commissariat aux relations internationales, p. 16.

¹³⁴ Ville de Québec, 2003, *Programme d'immigration : Bilan des activités 2002*, Commissariat aux relations internationales, p. 2.

¹³⁵ *Idem* p.7 & Ville de Québec, 2002, *Maison Interculturelle. Un lieu d'accueil et de services pour les immigrants et immigrantes*, document informatif et promotionnel.

¹³⁶ Isabelle Mathieu, 2006, « La mairesse ne veut pas de Maison interculturelle », dans *Le Soleil*, le 7 février 2006, p. A9

- Donne des ateliers d'information sur le processus démocratique provincial, municipal et scolaire ; fait connaître les services de proximité et les ressources du milieu pour ainsi permettre aux immigrants de s'impliquer dans la vie sociale et politique de leur nouvelle communauté et de « [...] faciliter l'établissement d'un réseau de relations de voisinage¹³⁷. » – En partenariat avec le MRCI, de 2003 jusqu'à aujourd'hui¹³⁸.
- Donne des ateliers de familiarisation au rôle du policier ayant pour but de « [...] modifier les perceptions des immigrants quant au rôle des officiers de police et des services de protection mis à leur disposition¹³⁹. » – De 2003 à aujourd'hui.
- Publie et distribue diverses brochures et cahiers d'information sur des sujets d'intérêt pour les nouveaux arrivants (Recherche de logement¹⁴⁰, Information générales¹⁴¹, etc.) – Amorcé en 2003, revu, corrigé et mis à jour annuellement.
- Met à la disposition des nouveaux arrivants la liste des services de francisation disponibles dans la région et veille à les orienter selon leurs besoins et leur niveau de connaissance¹⁴². – De concert avec le MRCI ; en place depuis 2004.

Par ce premier volet, la Ville de Québec veut donc permettre aux immigrants de trouver le plus rapidement possible ses marques et repères sur sa nouvelle terre d'accueil.

¹³⁷ Gouvernement du Québec, 2004, « Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec », dans *La Capitale nationale et sa région*, plan d'action, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, p. 14.

¹³⁸ Ville de Québec, 2003, *Programme d'immigration 2003 de la Ville de Québec*, Commissariat aux relations internationales, p. 18.

¹³⁹ *Idem*, p.19.

¹⁴⁰ Ville de Québec, 2003, *Guide à l'intention des immigrants à la recherche d'un logement. Comment trouver un endroit où habiter ?*, Québec, plaquette informative contenant une carte du réseau de transport en commun.

¹⁴¹ Ville de Québec, 2003, *Québec mon choix de vie*, cartable à pochettes contenant diverses informations et un CD-Rom.

¹⁴² Gouvernement du Québec, 2004, « Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec », dans *La Capitale nationale et sa région*, plan d'action, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, p. 12.

On les renseigne sur les mœurs locales, sur les processus administratifs pour à la fois leur en faciliter l'utilisation et s'assurer qu'ils aient tous les atouts en mains pour prendre une place active dans la société. Ces démarches de la part de la Ville visent l'intégration culturelle, l'égalité et l'autonomie de la personne immigrante. Elles cherchent également, de manière plus subtile, à montrer comment les choses sont faites ici, pour ainsi inciter les nouveaux arrivants à calquer leurs façons de faire sur celles des natifs.

Volet 2 - Promotion de l'immigration

Ne recevant annuellement que 4 % de la population migrante sur son territoire alors qu'elle compte 9 % de la population provinciale¹⁴³, la Ville de Québec a souhaité mettre l'accent sur le recrutement direct des immigrants en faisant son autopromotion dans les milieux susceptibles d'être tentés par la Capitale nationale. Modifiant peu à peu son approche, lançant des perches à l'étranger, la Ville veut par ce deuxième volet, mettre toutes les chances de son côté pour augmenter sa visibilité comme terre d'accueil possible et pour devenir le « premier choix » d'un plus grand nombre d'immigrants. Dans cette optique la Ville :

- Fait la « [...] promotion de Québec auprès des immigrants montréalais intéressés à s'installer en région¹⁴⁴ » rencontrés lors des quatre carrefours d'intégration de Montréal et organise des voyages de familiarisation pour certaines personnes choisies lors des précédentes rencontres. Ces visites prévoient « [...] la recherche

¹⁴³ Denis L'Anglais, *Op. Cit.*

¹⁴⁴ Ville de Québec, Yves Dallaire, 2002, *Plan d'immigration de la Ville de Québec. Bilan des activités 2001*, Commissariat aux relations internationales, p. 1.

d'emplois auprès d'employeurs présélectionnés¹⁴⁵». – En partenariat avec le MRCI, de 2001 à 2004.

- Réalise plusieurs missions de promotion de Québec comme site d'établissement dans divers pays présélectionnés¹⁴⁶. La clientèle rencontrée *in situ* est constituée d'immigrants déjà acceptés par les autorités canadiennes et québécoises et sont préalablement ciblés comme étant favorables à s'établir en région. Les démarches se font en France, en Bulgarie, en Roumanie et dans quelques pays d'Amérique du Sud¹⁴⁷. Certaines tentatives ont été faites en Chine (2002) et à Hong-Kong (2003)¹⁴⁸ avec des résultats décevants et n'ont donc pas été réitérées. – Conjointement au MRCI, dès 2003 jusqu'à aujourd'hui.

Ce second volet vise à inciter les immigrants à choisir Québec comme destination en vantant les avantages de la ville ainsi que les possibilités d'emploi qu'on peut y trouver. On mise ici sur l'attrait d'un travail et donc sur l'employabilité des immigrants pour orienter le recrutement. On cherche à promouvoir et à préserver la prospérité économique de la ville. Le recrutement ciblé permet également de privilégier les ressortissants de pays jugés plus semblables au nôtre, où le niveau de scolarité des demandeurs est suffisamment élevé pour être pertinent dans le contexte socio-économique de la ville. On pourrait alors parler de favoritisme ou de discrimination positive.

¹⁴⁵ Ville de Québec, 2003, *Programme d'immigration. Bilan des activités 2002*, Commissariat aux relations internationales, p. 2.

¹⁴⁶ Ville de Québec, 2004, *Bilan des activités du Programme d'immigration du Commissariat aux relations internationales pour la période du 1^{er} avril 2003 au 30 juin 2004*, Commissariat aux relations internationales.

¹⁴⁷ Denis L'Anglais, *Op. Cit.*

¹⁴⁸ Ville de Québec, 2005, *Mémoire présenté à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations concernant le Plan d'immigration 2005-2007 du gouvernement du Québec*, Commissariat aux relations internationales, p. 5.

Volet 3 - Accueil, intégration et rapprochement interculturel

La Ville de Québec s'est rapidement aperçu que « [l]e processus d'accueil et d'intégration est, en grande partie, un phénomène urbain, (défini comme étant) l'opération par laquelle un individu ou un groupe s'adapte et s'incorpore à une collectivité, à un milieu ou à un quartier¹⁴⁹. » Pour faciliter cette insertion sociale, il semblait impératif non seulement d'informer la population immigrante sur les valeurs de leur société d'accueil, mais également de s'assurer d'une certaine ouverture de la part de la population pour ces nouveaux arrivants puisque « [l]'intégration peut se réaliser efficacement et pleinement lorsque les institutions ont pu faciliter et développer, auprès des gens, la reconnaissance et le respect de la diversité des cultures et la mise en place de moyens d'intégration¹⁵⁰. » De même, pour que l'intégration soit durable, le facteur « travail » est déterminant. On dit en effet que :

[l]'intégration économique et au marché du travail constituent à maints égards le principal défi que doit relever la population immigrante : l'occupation d'un emploi et la pleine participation à la vie économique sont en effet des facteurs essentiels à l'intégration et à la rétention des personnes immigrantes¹⁵¹.

Dans cette optique, la municipalité a mis en place plusieurs projets dont :

- Une cérémonie d'accueil pour les nouveaux immigrants. Une fois l'an, le maire/la mairesse et certains conseillers municipaux reçoivent les immigrants récents (de la dernière année) pour leur souhaiter officiellement la bienvenue. – Depuis 2001 jusqu'à aujourd'hui.

¹⁴⁹ Ville de Québec, 1996, *Op. Cit.*, p. 9.

¹⁵⁰ *Idem*, p.10.

¹⁵¹ *Idem*, p.11.

- Des stages réservés aux immigrants à la Ville de Québec leur permettant ainsi d'acquérir une première expérience de travail dans un milieu québécois ainsi que des stages dans d'autres milieux (non spécifiés) « [...] pour les personnes immigrantes établies dans la région de la Capitale nationale¹⁵². » – Partiellement en collaboration avec le MRCl, dès 2001 jusqu'à aujourd'hui.
- Des invitations (gratuites) offertes à des élèves des classes de francisation pour les divers grands événements tenus annuellement à la Ville de Québec comme le Carnaval de Québec, les Fêtes de la Nouvelle-France ou encore le Festival d'été de façon à les familiariser avec leur nouveau milieu de vie et leur faire connaître la culture québécoise.
- Favoriser les activités de rapprochement entre jeunes dans les terrains de jeux, les écoles et les camps de jour. – En collaboration avec le MRCl, dès 2001 à aujourd'hui.
- Création de partenariat avec divers groupes d'immigrants pour la mise en place d'activités communautaires relatant la vie, la culture, l'histoire de leurs pays d'origine. Par exemple : « Regards autour des cultures arabes et musulmanes » ; « Festival interculturel régional » ; « Mois de l'histoire des noirs » ; « Journée portes ouvertes du Centre culturel islamique de Québec » ; « Festival Journées d'Afrique¹⁵³ » et d'autres. – À partir de 2002 jusqu'à aujourd'hui. Les activités ne sont pas toujours les mêmes, mais l'esprit et la participation de la Ville demeurent inchangés. Parfois en collaboration avec le MRCl.

¹⁵² Gouvernement du Québec, 2004, « Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec », dans *La Capitale nationale et sa région*, plan d'action, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, p. 9.

¹⁵³ Ville de Québec, 2003, *Programme d'immigration. Bilan des activités 2002*, Commissariat aux relations internationales, p. 5 à 8.

- Création du Conseil interculturel de Québec. Nommés par le Conseil municipal de la Ville de Québec, les 12 membres du Conseil interculturel veillent à « [...] aviser les élus de la Ville de Québec sur toute question concernant les affaires interculturelles sur le territoire de la nouvelle ville de Québec¹⁵⁴. »
- Voir à une couverture médiatique des « [...] initiatives intéressantes et [d]es succès [autant que des] difficultés vécues par les Québécois des communautés culturelles¹⁵⁵. » – De concert avec le MRCI, depuis 2004.

Les programmes liés au troisième volet cherchent à faciliter l'entrée au travail des immigrants en leur offrant une première expérience pertinente dans un contexte québécois ainsi qu'à faire connaître à la population québécoise « de souche » les spécificités culturelles des immigrants qu'on trouve sur son territoire pour permettre les rapprochements, favoriser les échanges. On prône ici une certaine ouverture à la différence, faisant la promotion de la solidarité sociale.

Toutes ces activités et programmes mis en place par la Ville et parfois appuyés par le gouvernement québécois démontrent l'orientation que s'est donnée l'administration municipale dans l'intégration des immigrants. La ville tente de solidifier l'implantation de ces nouveaux habitants avec beaucoup d'énergie et d'initiatives originales veillant à laisser aux immigrants une place certaine pour manifester leur identité, pour exprimer leur différence. Nous avons vu qu'à travers tous ces programmes, la Ville de Québec exprime un grand nombre de valeurs qu'elle souhaite voir reprises par la population et

¹⁵⁴ *Ibid*, p. 7.

¹⁵⁵ Gouvernement du Québec, 2004, « Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec », dans *La Capitale nationale et sa région*, plan d'action, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, p. 14.

captées par les immigrants désirant s'intégrer sur son territoire. Nous avons relevé l'intégration culturelle, l'égalité, l'autonomie de la personne immigrante, l'ouverture à la différence et la solidarité sociale ainsi que la diversité culturelle. Nous avons également souligné les valeurs de travail, d'employabilité et de prospérité économique comme étant celles liées aux enjeux économiques de l'immigration.

En fait, ce qui semble transparaître dans ces documents, c'est que tout ce qui est fait, tout ce qui est mis en place pour favoriser le recrutement, l'implantation, la rétention et l'intégration des immigrants sur son territoire découle directement des besoins économiques et démographiques de la Capitale. Il semble évident que sans l'apport de « sang neuf », la ville n'arrivera jamais à prospérer et à contrebalancer le vieillissement de sa population. Cependant, même si les motivations peuvent sembler « intéressées », les moyens utilisés paraissent quant à eux plutôt justes et les valeurs démontrées, bienveillantes.

À partir de ces constatations, il nous semblait nécessaire de vérifier s'il existait un décalage entre les valeurs prônées par la ville et celles véhiculées par la population et ressenties par les immigrants eux-mêmes. Nous avons choisi de le faire en procédant à des entrevues auprès de personnes qui ont, par leur travail, à transiger de façon continue avec des personnes immigrantes et/ou qui veillent à la mise en place et au bon fonctionnement de structures faites pour faciliter l'intégration des immigrants sur le territoire de la Capitale nationale.

Une vue de l'intérieur

Cette seconde partie du chapitre vise à compléter, à enrichir d'une dimension qualitative l'analyse documentaire précédente. Puisque les valeurs que la Ville veut mettre de l'avant ne sont pas nécessairement celles perçues par les acteurs de l'immigration ni celles dégagées par la population en général, nous avons cru essentiel de recueillir des informations, des impressions via des entrevues auprès de personnes engagées par leur travail dans le processus migratoire des nouveaux arrivants à l'intérieur de la Ville de Québec. De nombreuses personnes, touchant, par leur travail, l'intégration des immigrants, ont été ciblées et contactées à plusieurs reprises au cours de l'automne 2006 pour planifier une rencontre et une entrevue. Des neuf organisations rejointes, quatre ont accepté de mandater une personne pour répondre à nos questions. Il s'agit de Monsieur Miyulu Mwenda, directeur général d'Intégration et liaison internationale Québec (ILIQ), de Madame Micheline Randolph, conseillère en emploi au Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec (SOIT), tous deux eux-mêmes immigrants et membres de minorités visibles, ainsi que de Monsieur Denis L'Anglais, commissaire à l'immigration à la Ville de Québec et d'un responsable gouvernemental du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles souhaitant garder l'anonymat ; ces deux derniers étant québécois « de souche ». Les mêmes questions¹⁵⁶ ont été posées à nos quatre interlocuteurs. Elles cherchent à déterminer les forces et les faiblesses de la Ville de Québec telles que perçues réellement par les acteurs de l'immigration, ainsi qu'à cerner de façon plus précise le profil concret de la ville, c'est-à-dire la véritable impression qui s'en dégage lorsqu'on tente de s'y intégrer. Ces données qualitatives devraient nous

¹⁵⁶ Questionnaire en annexe.

permettre de brosser un tableau assez complet de la Ville de Québec, incluant autant ses aspirations concrètes et ses réussites que ses déficiences et difficultés. À partir de cet échantillon de valeurs et du profil « psychologique » de la ville, nous serons en mesure en dernière partie de chapitre, d'associer le ou les modèles d'intégration se collant le plus étroitement au portrait migratoire particulier de la Ville de Québec.

Les forces de la ville de Québec

Québec, nous l'avons vu plus haut, déploie de nombreux efforts pour tenter de faciliter l'accueil et l'intégration des immigrants en offrant divers services et en tentant de rendre leur accès convivial et efficace. Ces efforts ne passent pas inaperçus et sont relevés par les intervenants interrogés. Monsieur Mwenda nous dit par exemple qu' « une des principales qualités de la ville de Québec c'est que c'est une ville qui donne la première information et qui aide à l'orientation des personnes dès leur arrivée¹⁵⁷. » On souligne aussi certains programmes mis en place pour favoriser l'insertion des immigrants.

La Ville offre depuis plusieurs années des stages non rémunérés. Ensuite, je pense depuis 2-3 ans, ils offrent des stages rémunérés, et ça c'est profitable parce que ça permet à l'immigrant d'avoir sa première expérience et puis de voir comment ça fonctionne dans son domaine dans la Ville de Québec ou disons au Québec en général¹⁵⁸.

Et aussi :

Les programmes d'accompagnement sont vraiment une force. Ils sont personnalisés et permettent d'éviter à la personne la méthode « essai/erreur » et de lui donner des ressources pour régler les problèmes qui peuvent survenir. À Québec, on a fait le choix d'axer la pratique sur le « full quality service »¹⁵⁹.

¹⁵⁷ Tiré de la rencontre avec Monsieur Miyulu Mwenda, directeur général d'Intégration et liaison internationale Québec, rencontré le 9 novembre 2006.

¹⁵⁸ Tiré de la rencontre avec Madame Micheline Randolph, conseillère en emploi au Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec (SOIIT), rencontrée le 20 novembre 2006.

¹⁵⁹ Tiré de la rencontre avec un responsable gouvernemental du Ministère de l'immigration et des communautés culturelles souhaitant garder l'anonymat, rencontré le 29 janvier 2007.

La volonté de l'administration municipale de se poser en intervenant de première ligne pour l'accueil des immigrants paraît donc, de ce point de vue, atteint.

On note également que la taille, la situation géographique et la convivialité de la ville seraient des atouts qui favoriseraient l'intégration. En effet, selon trois de nos intervenants, le fait que Québec soit une ville sécuritaire est un point positif pour les familles immigrantes qui cherchent à s'établir avec de jeunes enfants. La proximité des services et des loisirs est également rapportée. D'après Monsieur L'Anglais, « les raisons qui font que les gens viennent s'établir sur Québec, c'est nature, grand air, sécurité, famille. C'est une ville à dimension humaine¹⁶⁰. » Un autre intervenant ajoute : « Québec est une ville de proximité. Vous n'aurez pas à aller aux quatre coins pour trouver les services dont vous avez besoin, tout est à proximité. C'est une ville de services accessibles¹⁶¹. » Et encore.

[c]'est une petite ville, elle est calme, y'a pas de criminalité comme à Montréal, et ceux qui retournent aux études disent que c'est très propice pour les études à l'Université Laval pour étudier tranquillement, autant que pour les enfants dans les écoles. Ils insistent surtout sur la paix, le calme, la paix dans la ville de Québec¹⁶².

La multitude des services offerts, les efforts de l'administration municipale, la convivialité des installations et le calme de la ville de Québec sont donc les principaux facteurs qui permettent d'y attirer les immigrants. Par contre, certains facteurs jouent contre leur installation à long terme, expliquant au moins en partie le faible taux de rétention.

¹⁶⁰ Tiré de la rencontre avec Monsieur Denis L'Anglais, Commissaire à l'immigration à la Ville de Québec, rencontré le 19 janvier 2007.

¹⁶¹ Responsable, *Op. Cit.*

¹⁶² Randolph, *Op. Cit.*

Les faiblesses de Québec

Toutes les personnes interrogées ont noté, à des degrés divers, le manque de réceptivité ou la froideur des résidents de Québec, des Québécois de souche vis-à-vis des immigrants. Pour plusieurs, ce problème vient d'un manque de préparation, d'un manque d'information de la population quant à la problématique de la dénatalité et du manque de main-d'œuvre dans la Capitale. Seul Monsieur Mwenda a parlé d'intolérance :

Les gens qui sont à l'école, y'a plusieurs difficultés qui se rencontrent là-bas. Ils subissent du racisme, de l'intimidation qu'on ne peut pas nécessairement croire au niveau des élèves, au niveau des professeurs, des étudiants entre eux. Ce sont des blocages. Au niveau de l'emploi, il y a des emplois où les employeurs qui acceptent des gens mais quand vous êtes dans l'emploi en train d'exercer vos tâches et que entre les employés ce n'est pas chose facile, à contribuer à travailler ensemble. Y'a même des choses qui font que la personne qui était déjà au marché de l'emploi se retire. Y'a pas longtemps on en a parlé à la radio ici, les employeurs ne sont pas prêts. Il faut préparer les employeurs à accueillir et à comprendre la question de l'immigration ici à Québec. (...) Les Québécois ils ont une façon de faire les choses. Ils ne veulent jamais perdre quelque chose précieuse qu'ils gardent. Cette chose, c'est leur culture. Cette chose, c'est leur façon d'être. C'est leur façon de voir les choses. Peut-être, croient-ils, s'il venait d'autres personnes, ils risqueraient de perdre cette chose¹⁶³.

Les autres relevant plutôt la froideur et l'homogénéité de la population de la ville comme étant des facteurs qui jouent en défaveur d'une adaptation facile:

Les immigrants pensent que les Québécois ne sont pas... ils sont chaleureux, mais ils ne sont pas ouverts c'est-à-dire on ne peut pas se faire des amis facilement. La plupart des clients que moi je reçois, c'est ce qu'ils disent. Que les gens sont froids et qu'ils ne peuvent pas percer rapidement le milieu¹⁶⁴.

Et encore :

¹⁶³ Mwenda, *Op. Cit.*

¹⁶⁴ Randolph, *Op. Cit.*

Le fait que cette ville soit à 97 % francophone, unilingue, blanche, catholique, conservatrice, fait que ça peut être un défaut parce qu'on n'a pas été pétri de la différence. Il y a aujourd'hui une homogénéité qui n'est pas nécessairement porteuse d'ouverture. Cela dit, je ne dis pas que les Québécois ne sont pas ouverts. Je dis que quand on est bien dans sa propre culture, qu'en ouvrant la porte on sait que ça parle français, on va à l'épicerie, ça parle français, on est moins interpellés par la différence et ça, c'est peut-être un problème. Préparer les âmes, les cœurs et les reins à l'altérité à la différence c'est un défi. Ça fait une société un peu frileuse face à la différence, une société un peu étanche. Alors est-ce que c'est un défaut de ville ? Non ça n'est pas un défaut de ville, c'est un défaut de la dimension de la ville et de l'homogénéité des gens qui la composent. Alors je pense qu'on va faire un grand bien à cette ville-là que de lui permettre d'être enrichie par une diversité¹⁶⁵.

Cette froideur des habitants de la ville, les intervenants l'attribuent plutôt à une certaine ignorance qu'à du racisme. En effet, selon plusieurs, si on informait de façon plus précise les Québécois du véritable besoin de main-d'œuvre de la ville, de la faiblesse du taux de natalité, du vieillissement de la population, des diverses mesures mises sur pied pour éviter que les immigrants se regroupent en ghettos et s'intègrent plutôt à la population, des divers services de francisation et d'initiation culturelle qui sont faits auprès de cette population de nouveaux arrivants pour qu'ils arrivent à trouver leur place au sein de la communauté tout en respectant les valeurs de la population du Québec, il semble qu'une bonne partie des appréhensions tomberait.

Comme la population n'est pas associée à la décision gouvernementale, alors la population n'a pas encore compris qu'il y a baisse démographique et que le Canada et le Québec ont besoin vraiment de faire venir des immigrants. Ça ne va pas contribuer à faire disparaître le problème, mais ça va contribuer à l'alléger un peu et ils ne sont pas au courant. Ils voient des gens débarquer qui ne sont pas comme eux, qui font des choses pas comme ils le font et ça engendre des questionnements, de la méfiance et je pense que la population doit être sensibilisée aussi par le gouvernement¹⁶⁶.

¹⁶⁵ L'Anglais, *Op. Cit.*

¹⁶⁶ Randolph, *Op. Cit.*

La situation de plein emploi vécue à Québec depuis quelques années pourrait être un autre élément significatif favorisant l'intégration et la rétention des immigrants, mais la situation produit plutôt l'effet contraire car l'éventail d'activités et les secteurs concernés sont restreints et les emplois disponibles sont toujours dans les mêmes créneaux. On pouvait lire récemment dans la presse :

[m]algré un faible taux de chômage (4,6 %) et une pénurie de main-d'œuvre bien réelle, les emplois « décents » pour les immigrants sont rares à Québec [...] Le profil des immigrants de la ville ne correspond pas aux besoins en main-d'œuvre. Ils sont surqualifiés. Ce n'est pas avec des emplois en agriculture qu'on va les retenir¹⁶⁷.

Monsieur L'Anglais va dans le même sens :

Les grandes entreprises internationales ne se trouvent pas à Québec, elles se trouvent ailleurs. Donc, on est tributaire de notre type de structure sociale et socio-économique et c'est ça qui fait que l'immigration devient plus difficile. Ce qui est demandé ici, c'est des techniciens, des gens de service. Le neurochirurgien qui veut venir s'installer à Québec, lui, risque d'avoir un problème à s'intégrer parce qu'on n'est pas en mesure de lui fournir un emploi à la hauteur de ses connaissances. Alors non seulement lui perd, mais le Québec aussi est perdant et on se retrouve dans une situation où personne ne profite finalement¹⁶⁸.

Le responsable gouvernemental ajoute pour sa part que les secteurs d'emploi sont les mêmes, que l'on soit immigrant ou non, affirmant du même coup que la difficulté à trouver un travail dans un secteur de pointe est aussi grande pour le Québécois que pour la personne fraîchement arrivée.

La situation du travail est particulière à Québec. Il n'y a pas beaucoup d'emplois pour les gens qui ont un bac ou une maîtrise. On cherche principalement de la main-d'œuvre très spécialisée ou encore de la main-d'œuvre ouvrière. Et c'est le même problème pour les Québécois que pour les immigrants¹⁶⁹.

¹⁶⁷ Daphnée Dion-Viens, 23 juillet 2007, « 20% des immigrants s'en vont. La capitale peine à attirer et à garder ses nouveaux arrivants », dans *Le Soleil*; Québec, Actualités p. 5.

¹⁶⁸ L'Anglais, *Op. Cit.*

¹⁶⁹ Responsable, *Op. Cit.*

Selon cette personne, ceci explique, dans une certaine mesure, le vieillissement de la population, car les jeunes diplômés de Québec vont aller vers les grands centres pour trouver un emploi dans leur domaine de spécialisation. « On ne peut pas demander à un immigrant de rester alors que nos jeunes eux-mêmes ne restent pas¹⁷⁰. » C'est un problème de taille puisque tous les intervenants ont souligné l'importance de trouver un travail dans son domaine de compétences comme étant l'élément essentiel à l'intégration : « je pense que si les gens immigrent, c'est pour travailler, c'est pour avoir un avenir meilleur, pour améliorer leurs conditions de vie et c'est l'emploi qui est le seul facteur qui puisse vraiment retenir les gens dans la région¹⁷¹. »

Ville de services et non de technologie de pointe, les secteurs d'activité de la ville sont en inadéquation avec les critères de recrutement mis en place par le gouvernement provincial. En effet, en priorisant les immigrants détenteurs de diplômes de maîtrise ou de doctorat, le gouvernement du Québec faisait miroiter des possibilités d'emplois à la hauteur des diplômes, mais omettait de s'assurer qu'il y ait véritablement des besoins dans ces secteurs et gardait fermées les portes des ordres professionnels : « au Canada en général les immigrants ont de la difficulté à intégrer les ordres professionnels¹⁷² ». Les règles sont peut-être en train de s'assouplir puisqu'en octobre 2006, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a modifié certains critères d'admissibilité liés à la scolarité des immigrants, cherchant à recruter des personnes dont le profil serait plus en adéquation avec la réalité des emplois disponibles sur le marché¹⁷³. Également, des discussions sont présentement en cours entre le Québec et la France pour faciliter la

¹⁷⁰ *Idem.*

¹⁷¹ Randolph, *Op. Cit.*

¹⁷² *Idem.*

¹⁷³ Responsable, *Op. Cit.*

transition et l'acceptation de certains diplômes dans plusieurs corps de métier jusqu'ici considérés comme des chasses gardées. « Cette "entente globale" permettra "de reconnaître les compétences et les diplômes d'étudiants français et québécois, pour qu'un médecin en France soit un médecin au Québec, pour qu'un ingénieur au Québec soit un ingénieur en France"¹⁷⁴. »

Ce qui ressort des entrevues avec les divers intervenants c'est que malgré la bonne volonté et les bons coups de l'administration municipale, les difficultés qu'éprouvent les immigrants pour trouver un emploi dans leur domaine de compétence et la frilosité de la population à les accepter et à leur faire une place au sein de la société, met en péril leur établissement à long terme dans la région.

À la lecture des entretiens, l'image que projette la Ville de Québec aux yeux des immigrants en serait une d'ouverture en surface ; de prime abord, tout semble mis en œuvre pour faciliter l'intégration, mais concrètement, le message qui est reçu en est un de fermeture, avec les difficultés d'embauche et le climat social qui ne permettent pas à un immigrant de s'intégrer vraiment, de se sentir accepté dans sa différence, de se sentir bienvenu. De plus, même si l'administration municipale n'y peut pas grand-chose, la spécialisation du marché de l'emploi vient ajouter une difficulté supplémentaire qui, bien qu'elle ne soit pas réservée qu'aux immigrants, ne facilite certainement pas les choses puisqu'ils n'ont pas les mêmes réseaux, les mêmes références et les mêmes réflexes qu'un Québécois d'origine.

¹⁷⁴ Malorie Beauchemin, 13 août 2007, « Charest veut négocier une reconnaissance totale des compétences entre la France et le Québec », dans *La Presse*, Montréal, p.A6.

La Ville de Québec et les modèles d'intégration des immigrants

L'ouverture des marchés a entraîné une mobilité accrue de la main d'œuvre et du coup, une prolifération de l'immigration. Grand bien nous en fasse, puisque la population d'origine des sociétés industrialisées n'arrive plus à se renouveler de façon naturelle, le taux de natalité oscillant autour des 1,6 depuis plusieurs années. Conséquemment, la population vieillit entraînant une raréfaction de la main d'œuvre disponible. L'arrivée d'immigrants compétents devient donc une des voies de solution aux problèmes économiques et démographiques de nos sociétés modernes. L'arrivée de ces immigrants avec leur culture, leur histoire sur un territoire possédant déjà une culture et une histoire autre peut parfois éveiller la crainte des habitants de souche¹⁷⁵. D'un côté, nous n'acceptons pas de modifier nos façons de vivre pour laisser toute la place à des cultures qui ne nous ressemblent pas de peur d'y perdre la nôtre, de peur de créer des ghettos où nous ne serions plus « chez-nous », et de l'autre, nous ne voulons pas non plus amplifier le déracinement de ces personnes, les couper complètement et bien inutilement de leurs traditions en leur imposant la nôtre qui, pour eux, ne signifierait rien d'autre qu'une brutale assimilation. Il apparaît donc souhaitable qu'une voie médiane soit trouvée pour faciliter l'insertion de ces nouveaux arrivants dans nos sociétés. Cette voie médiane, nourrie d'un souci éthique du vivre-ensemble peut prendre différentes formes. Nous en avons analysé quelques-unes dans les chapitres précédents ; le multiculturalisme canadien et l'interculturalisme québécois dans le premier et la théorie de la reconnaissance de Charles Taylor et le principe de tolérance de Michael Walzer dans le second. Les premières parties de notre troisième chapitre voyaient à cerner la spécificité de la Ville de Québec en

¹⁷⁵ Par exemple, la Charte des droits civiques d'Hérouxville représente bien les débordements que peuvent entraîner une crainte excessive et déraisonnable de la différence culturelle.

matière d'intégration des immigrants à travers ses programmes, services, activités et outils et à cerner l'impression qui se dégage de la Capitale Nationale pour les nouveaux arrivants. Ayant établi ces différentes données, ayant tiré les valeurs de chaque élément analysé, nous sommes maintenant en mesure de mettre toutes ces données en relation de manière à déterminer le ou les modèles collant le mieux à la réalité migratoire propre à la Ville de Québec.

Pour ce faire, nous revisiterons d'abord les divers modèles analysés à la lumière des informations précédemment recueillies. C'est-à-dire que nous verrons, pour chaque modèle d'intégration, dans quelle mesure la ville de Québec en applique les principes, en retire les avantages ou les inconvénients. Nous suivrons ici encore l'ordre antérieurement établi dans le mémoire. Reprenant ensuite les prémisses à la base de notre recherche, nous tenterons de vérifier la pertinence de l'objectif initial.

Québec et les modèles d'intégration canadien et québécois

Des similitudes peuvent être relevées entre le modèle multiculturel mis en place et promu par le gouvernement canadien et le profil d'intégration propre à la Ville de Québec. En effet, la ville cherche à mettre de l'avant un principe d'égalité, de dignité citoyenne qui serait atteint par la participation aux activités et au processus démocratique de la municipalité, tout à fait semblable à celui proposé par le multiculturalisme. Comme nous l'avons vu au premier chapitre, le modèle multiculturel suppose que par l'implication des immigrants dans les processus décisionnels et la reconnaissance de chacun à titre de citoyen indifférencié, ceux-ci se sentent acceptés comme citoyens à part entière et du

coup, prennent la place qui leur revient comme membres participants dans leur communauté. Plusieurs programmes mis en place par la Ville de Québec partent de ce même principe de reconnaissance pour faciliter la participation et conséquemment, favoriser l'intégration des immigrants. On peut penser entre autres à la cérémonie d'accueil des nouveaux immigrants ou encore aux ateliers d'information sur le processus démocratique provincial, municipal et scolaire, deux activités pour lesquelles on postule que l'immigrant, reconnu comme citoyen à part entière, aura à cœur de s'investir et de prendre sa place dans la communauté.

De la même manière, on retrouve également les imperfections du modèle multiculturel. Ici encore, malgré les bonnes intentions, la surreprésentation du groupe majoritaire, principalement blanc et catholique, vis-à-vis des autres groupes perdure. L'administration municipale, dans ses démarches face aux immigrants, manifeste une certaine ouverture à la différence, mais pour la population, les différences devraient être vécues en privé et ne devraient en aucun cas modifier l'ordre établi. La population accepte et appuie certaines manifestations culturelles soulignant les différences telles que le festival Journées d'Afrique ou le Festival interculturel régional. Cependant, ces manifestations doivent être structurées et encadrées, demeurant des événements ponctuels qui n'ont finalement que peu d'incidence sur l'image uniforme que l'on a de Québec. On remarque en fait que les citoyens de Québec se considèrent ouverts à la différence parce qu'on trouve dans leur ville des festivals et certaines activités culturelles mettant en vedette des particularités venues d'ailleurs. Mais est-ce suffisant pour être intégrant ? Pour se considérer ouverts aux autres ? Les principaux intéressés vous diront qu'il est possible de vivre sa différence à Québec lorsqu'elle n'est pas trop voyante.

Autrement, mieux vaut garder ses coutumes à la maison et adopter le mode de vie québécois pour la vie civile¹⁷⁶.

Scénario similaire entre la Ville de Québec et l'interculturalisme. En effet, l'un et l'autre mettent l'accent sur l'importance de l'acquisition du français, encouragent la participation active des citoyens et prônent une ouverture à la diversité. Là où l'interculturalisme le promulgue à travers son Contrat moral, la ville de Québec le met en place via ses programmes, services, activités et outils offerts aux immigrants. Aussi, tout comme le fait le modèle interculturel du gouvernement québécois, la ville énonce ses attentes envers sa population ainsi qu'envers les immigrants qui désirent s'établir sur son territoire. Par exemple, quand la Ville de Québec offre aux immigrants nouvellement arrivés une formation sur la gestion des déchets et du recyclage¹⁷⁷, on est finalement en train de leur apprendre ce qui est ici culturellement acceptable comme façon de faire et on s'attend à ce que, bien informés, ils calquent leur comportement sur celui des autres.

Le principal défaut du modèle interculturel semble affecter également la Ville de Québec. En effet, on reproche au premier sa diffusion trop restreinte, son manque de visibilité. On pourrait dire la même chose de Québec où l'administration met en place une foule de programmes pour faciliter l'insertion et l'intégration des immigrants au sein de sa population locale sans pour autant faire connaître à cette dernière les motivations entourant cette immigration, les difficultés socio-économique et démographique vécues par la Ville de Québec auxquelles l'immigration est un important élément de réponse. De là, malgré les idées d'ouverture prônées par la ville, la population demeure craintive,

¹⁷⁶ Voir chapitre 3, p.79.

¹⁷⁷ Voir chapitre 3, p.77.

réfractaire à l'immigration. Une meilleure diffusion des intentions, des besoins de la ville et de ses démarches pour consolider l'apport des migrants étrangers ne pourrait que faciliter l'acceptation de ceux-ci dans la vie québécoise.

Québec et les modèles philosophiques d'intégration

Dans sa théorie de la reconnaissance, Charles Taylor postule qu'en connaissant et en reconnaissant l'autre dans sa différence, on en viendrait à modifier notre propre perception des autres¹⁷⁸. Notre rapport à l'altérité serait en quelque sorte enrichi et plus enclin à l'ouverture, à l'acceptation. Partant du principe qu'on ne craint que ce qu'on ne connaît pas, certaines activités mises en place par la Ville de Québec vont dans ce sens. Que l'on pense aux activités de rapprochement interculturel dans les parcs et terrains de jeux ou au soutien offert pour la tenue de festivals ethniques et de journées portes ouvertes dans des centres culturels étrangers où la population est invitée à faire connaissance avec les cultures différentes, la Ville cherche à inciter les citoyens à se familiariser avec ces autres cultures, les invite à participer à ces activités qui devraient permettre à la population locale d'initier des rapprochements, de connaître des modes de vies différents, de faire preuve d'ouverture et éventuellement, d'accepter ces différences.

La principale lacune de ce système de rapprochement et de reconnaissance tient à la difficulté d'intéresser la majorité de la population à ces activités multiculturelles. Les festivals et autres initiatives connaissent généralement de beaux succès d'assistance, mais prêchent aux convertis : on y retrouve principalement des jeunes déjà initiés et

¹⁷⁸ Voir chapitre 2, pages 47 et 48.

intéressés par les diverses cultures ou des immigrants d'autres cultures venus à la rencontre de personnes vivant des situations similaires à la leur ou encore des personnes qui côtoient au travail ou ailleurs, un immigrant issu de la communauté représentée, donc déjà sensibilisées et intéressées à ceux-ci. De plus, en focalisant les activités de rapprochement essentiellement sur la « culture », on ne rejoint qu'un groupe restreint de la population, groupe déjà plus sensible et ouvert à l'altérité. Il est clair qu'à ce rythme, le processus d'initiation et de familiarisation à la différence culturelle en sera un de longue haleine.

Contrairement aux autres modèles analysés plus haut, Walzer dans le *Traité sur la tolérance* ne propose pas de « méthode » d'intégration. L'auteur cherche plutôt à voir quels sont les éléments qui déterminent le degré de tolérance pratiqué dans une société donnée. Il affirme donc que le degré de tolérance d'une société est directement tributaire de sa situation sociale, économique et du type de régime sociopolitique qui y prévaut. Ce traité sur la tolérance ne nous permettra donc pas de dire, comme nous l'avons fait précédemment avec les autres modèles d'intégration, quels éléments du modèle sont appliqués par Québec, mais devrait par contre permettre de déterminer quel type de régime prédomine dans la Capitale nationale et quel type de tolérance y est exercé.

Bien que nous traitions d'un centre urbain, la Capitale nationale présente de grandes similitudes avec le modèle que Walzer associe à l'État-nation¹⁷⁹. En effet, dans la manière d'intégrer les immigrants, la Ville de Québec agit à la manière d'une « cité-nation ». Walzer dit de l'État-nation qu'il s'agit de sociétés où « un groupe dominant

¹⁷⁹ Voir chapitre 2, pages 56 et 57.

unique organise la vie commune selon son histoire et sa culture propres, avec pour objet de voir, dans l'éventualité la plus favorable, se poursuivre cette histoire, se pérenniser cette culture¹⁸⁰. » La tolérance qui est pratiquée dans les États-nations s'exerce sur les immigrants non pas à titre de membre d'une communauté culturelle différente, mais plutôt à titre de citoyen responsable. Cela veut dire que la société attend de lui qu'il s'implique dans les décisions municipales, qu'il prenne sa place au sein de la communauté non pas en clamant sa différence mais bien en adoptant les comportements et codes en vigueur dans la collectivité. Son mode de vie « différent » doit demeurer une pratique privée. Toujours selon Walzer, si les États-nations acceptent certains regroupements de ces communautés culturelles, ceux-ci doivent demeurer philanthropiques, groupes d'aide ou écoles privées. Tout regroupement visant une forme d'autonomie ou cherchant à obtenir juridiction sur les membres de leur communauté sera refusé. Parce qu'en fait, ce sont les individus composant le groupe qui sont tolérés à titre de citoyens et non le groupe auquel ils appartiennent. Ces associations et regroupements sont d'ailleurs souvent perçus comme une menace à la culture dominante, comme un danger pour les valeurs, pour l'identité de la société majoritaire.

Cette description d'État (ou cité)-nation correspond étroitement à la Ville de Québec. De fait, de très nombreux commentaires récemment recueillis au cours des audiences de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables nous ont donné un florilège d'exemples allant dans ce sens¹⁸¹. Autant la ville, par ses programmes mettant l'accent sur la francisation, sur l'initiation aux procédures

¹⁸⁰ Michael Walzer, 1997, *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, p.44.

¹⁸¹ Gouvernement du Québec, *Échanger pour s'entendre*, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Adresse URL consultée le 23 janvier 2008 : <http://www.accommodements.qc.ca/index.html>

démocratiques, sur la familiarisation avec les infrastructures et manifestations culturelles (bibliothèques et centres de loisirs, Carnaval de Québec, Festival d'été, etc.) tente de faire intégrer aux néo-Québécois nos codes de conduite et nos façons de faire de manière à ce qu'ils les intériorisent et cherchent à y adhérer, autant une grande partie de la population de la ville s'inquiète de comportements trop ouvertement différents, acceptant les immigrants à titre d'individus mais craignant tout regroupement.

De même, cette attitude, autant de la part de l'administration municipale que de la population de la ville de Québec, rejoint une des recommandations faites par Walzer dans laquelle il affirme que pour « entraîner » la population à modifier son degré de tolérance, il est impératif que la Ville s'implique et se place en modèle à suivre. Tous les programmes et outils pensés et instaurés par l'administration municipale de la Capitale nationale montrent effectivement le souci que celle-ci se donne pour se poser en exemple, pour servir de modèle aux entreprises, aux divers établissements et à la population de la communauté urbaine de Québec. Bien que la population tarde à emboîter le pas, il semble bien que le mouvement soit amorcé.

Conclusion

L'objectif de ce troisième chapitre visait trois buts. D'abord, il cherchait à cerner de manière précise les caractéristiques spécifiques à la Ville de Québec en matière d'immigration pour arriver à déterminer quelles seraient les valeurs la représentant le mieux. C'est ce que l'analyse documentaire nous aura fait voir dans une première partie. Ensuite, dans la seconde partie, nous avons plutôt fait une analyse qualitative visant à déterminer quelles impressions se dégageaient de la ville pour les immigrants en

interrogeant quatre intervenants dont le travail est directement lié aux réalités vécues par les immigrants dans la Ville de Québec. Ces valeurs et ces impressions servaient, dans une troisième partie, à nous permettre de déterminer quel(s) modèle(s) d'intégration des immigrants pourrait arriver à pallier aux difficultés de la ville à recruter et à conserver sur son territoire un nombre significatif d'immigrants en comparant les caractéristiques propres à la ville en rapport aux caractéristiques des modèles d'intégration préalablement analysés.

Nous avons dans un premier temps démontré que, conséquence de la globalisation et de l'ouverture des marchés, de la dénatalité et du vieillissement de la population, l'immigration devenait une préoccupation non seulement étatique et provinciale, mais également municipale. De fait, les villes tentent de s'impliquer directement dans le processus de recrutement pour arriver à tirer leur épingle du jeu en attirant toujours un plus grand nombre d'immigrants.

Dans cette optique, nous avons pu voir que la Ville de Québec avait, souvent de concert avec le gouvernement provincial, mis sur pied quantité de programmes et de services divisés en trois grands volets, soient : l'accès aux services, la promotion de l'immigration, ainsi que l'accueil, l'intégration et le rapprochement interculturel. Ceux-ci tentent de répondre le plus adéquatement possible et dans les meilleurs délais, aux questions et besoins de la clientèle immigrante de son territoire, faisant ainsi la promotion de certaines valeurs telles que l'intégration culturelle, l'égalité, l'autonomie de la personne immigrante, l'ouverture à la différence et la solidarité sociale. Ces valeurs visent à faciliter l'intégration et l'insertion des immigrants dans la ville et sur le marché du

travail, essentiellement dans le but de répondre aux besoins démographiques et économiques grandissants de la grande région de la Capitale. Ce sont donc des valeurs de travail, d'employabilité et de prospérité économique qui, bien qu'elles ne transparaissent que de façon sous-entendue sont à la source de tous ces programmes municipaux.

De fait, la ville axe beaucoup plus ses documents sur le côté « ouverture à l'autre » plutôt que sur celui, moins séduisant, des besoins mercantiles. Restait donc à voir ce qui est réellement ressenti. C'est ce que nous nous sommes appliqués à faire en rencontrant quelques intervenants du milieu de l'intégration des immigrants à Québec. À travers ces discussions, nous ne cherchions pas à étoffer la banque de valeurs liées à la Ville de Québec, mais bien plutôt à connaître, à percevoir ce qui transpire réellement de la ville et de la population de la grande région de la Capitale nationale.

De ces entrevues, nous avons pu déterminer que la ville de Québec, à titre d'entité administrative, remplit très bien son rôle de point d'entrée, de centrale d'information et d'appui aux immigrants. Tous les intervenants ont dit apprécier les services et programmes mis en place par les diverses administrations municipales. Bon point également pour l'environnement de la Capitale. La proximité des services et des loisirs, les diverses possibilités sportives et culturelles, la qualité des maisons d'enseignement et surtout la grande sécurité ressentie sur tout le territoire, sont des éléments qui jouent favorablement aux yeux des immigrants dans leur décision à venir s'établir dans la région.

Par contre, tous ont souligné la réserve des habitants de la ville, des Québécois « pure-laine » pour les « étrangers ». Les relations sont froides et distantes et s'améliorent rarement. Pour les personnes rencontrées, il s'agirait plus d'une question d'ignorance que de méchanceté ou de racisme pur. Selon elles, si la population était avisée du besoin criant de main-d'œuvre dans la vieille capitale, si elle était informée des procédures de francisation et de tout ce qui est mis en œuvre pour faciliter l'intégration et ainsi éviter la ghettoïsation des immigrants, il semble que les relations seraient plus cordiales, voire même chaleureuses.

Mais la véritable pierre d'achoppement de l'intégration à Québec tiendrait plutôt dans la difficulté qu'éprouvent les immigrants à trouver un travail dans leur champ de compétences. Pourtant le taux de chômage est à son plus bas depuis des années, la Capitale ayant atteint le stade du plein emploi, mais les secteurs d'emplois disponibles sont, eux, très restreints et ne concordent pas avec les diplômes exigés des immigrants. Le gouvernement québécois semble en voie de rectifier le tir et peut-être verrons-nous dans un avenir pas trop lointain les conséquences positives de ces changements.

Somme toute, le profil de la Ville de Québec se dessine de manière plutôt complexe, hétérogène. D'une part, on note son ouverture et son souci d'intégrer et d'insérer adéquatement les immigrants pour leur permettre de participer activement à la vie sociale et professionnelle au sein de la ville, alors que, d'autre part, on ne peut que remarquer la frilosité de la population face à la différence et les difficultés générales liées à la recherche d'emplois.

Enfin, la comparaison des caractéristiques de la ville de Québec avec celles propres aux modèles d'intégration analysés dans les chapitres précédents nous a permis de constater que la Vieille Capitale présentait plusieurs similitudes avec les divers modèles. En effet, l'administration municipale ne se contente pas de reproduire un seul modèle de manière statique mais bien plutôt d'adapter des portions de chacun des modèles pour en créer un nouveau, conforme à la réalité migratoire qui est la sienne. Du multiculturalisme, la ville aura repris le principe d'égalité et de dignité citoyenne par l'incitation à s'impliquer dans les processus démocratiques de la communauté. De l'interculturalisme, on reconnaît l'accent mis sur la francisation et l'énoncé des attentes de la Ville de Québec envers sa population ainsi qu'envers les immigrants qui désirent s'y établir. Du modèle de Charles Taylor, on retrouve cette envie qu'a la Ville de voir sa population se familiariser avec les autres cultures en participant aux activités multiculturelles mises en place, espérant ainsi la voir s'ouvrir à la différence. Du *Traité sur la tolérance* de Walzer, nous repérons des similitudes entre la Ville de Québec et un État-nation dans la manière qu'ont les deux d'intégrer des immigrants où, ce qui est attendu des étrangers nouvellement arrivés est qu'ils prennent leur place dans la société, non pas en affirmant leurs différences, mais bien plutôt en calquant les codes de conduites en vigueur dans la société. Cet assemblage original semble servir la ville en répondant à ses besoins en matière d'intégration des immigrants.

CONCLUSION

RETOUR AUX SOURCES :

POURQUOI INTÉGRER LES IMMIGRANTS ?

À la base de ce mémoire se trouve un questionnement issu du courant de l'éthique publique. En effet, en examinant divers modèles d'intégration ainsi que la façon de faire et le profil distinctif de la Ville de Québec en matière d'intégration des immigrants, nous avons eu comme projet de chercher à améliorer ces conditions d'intégration des immigrants pour ultimement faciliter le « vivre-ensemble », arriver à optimiser à la fois le respect des différences et la dignité humaine avec l'intégration des immigrants dans un milieu homogène. C'est que, de plus en plus, l'éthique est au cœur des préoccupations des administrations. Depuis la réforme de l'administration publique amorcée en 2002 avec le dépôt de la déclaration de valeurs de l'Administration publique québécoise par Joseph Facal, alors ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du Trésor¹⁸², et concrétisée par le gouvernement provincial en 2005 avec la publication et la distribution de la brochure « Profil gouvernemental de compétences du personnel d'encadrement¹⁸³ » où sont énumérées les attentes du gouvernement envers ses employés, le gouvernement tente de trouver des « voies médianes », qui tiennent compte des réalités sans cesse changeantes de la vie en société à l'ère de la

¹⁸² Yves Boisvert considère ce moment comme étant l'étape charnière annonçant un changement de perception de l'administration publique, faisant pour la première fois entrer de façon claire des considérations éthiques dans les pratiques administratives. Dans Yves Boisvert et al, 2004, « Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique », dans *Éthique Publique Hors Série*, Montréal, p. 11.

¹⁸³ Gouvernement du Québec, *Profil gouvernemental de compétences du personnel d'encadrement*, Secrétariat du Conseil du Trésor, avril 2005.

mondialisation. Les dogmes sur lesquels asseoir des perceptions univoques n'existent plus et les administrations publiques doivent en tenir compte. Chaque situation, chaque événement potentiellement litigieux doivent être manipulés avec soin et adressés de façon indépendante, loin des intégrismes radicaux. C'est dans cette perspective que l'assimilation des immigrants ne peut être une voie envisageable et que la nécessité de les intégrer à la société en respectant leurs valeurs, leur différence ainsi que nos valeurs et nos repères s'impose.

Dans cette optique d'éthique publique dans une gouvernance renouvelée, nous avons observé l'administration de la Ville de Québec dans sa gestion de l'intégration des immigrants. C'est que nous avons posé comme postulat de base que l'interculturalisme, tel qu'il est présenté et utilisé par le gouvernement du Québec, s'articule trop autour de la réalité migratoire de la ville de Montréal, ne tenant ainsi pas suffisamment compte des spécificités liées à l'arrivée et au maintien d'immigrants dans d'autres villes et/ou régions telles que Québec.

Nous avons donc tenté de trouver un véhicule migratoire adéquat, c'est-à-dire conforme à la réalité spécifique d'une région, qui pourrait venir modifier les pratiques de l'administration municipale pour l'arrimer à cette nouvelle définition des repères collectifs en accolant les caractéristiques propres à la Ville de Québec aux divers modèles d'intégration des immigrants étudiés dans les premier et deuxième chapitres. C'est ainsi que nous avons pu voir que des éléments de tous les modèles analysés se retrouvent dans les pratiques d'intégration des immigrants mises en place par la Ville de Québec et constater que cet assemblage, bien qu'hétéroclite, n'est pas pour autant mauvais, loin

s'en faut. Il semble au contraire naviguer de manière cohérente, évitant les écueils, tablant chaque fois sur les points forts des modèles. Force est donc de constater que le modèle « patchwork » mis en place par l'administration municipale semble remplir la majorité des conditions d'une intégration facilitée, telle que décrite dans les modèles préalablement analysés. Nous ne pouvons donc qu'affirmer que notre prémisse de base était partiellement erronée puisque la Ville de Québec s'est déjà, elle-même, construit un modèle hybride répondant de manière plus qu'adéquate à ses besoins.

Là où l'hypothèse de départ se voit confirmée, c'est lorsque nous avançons que l'intégration devait se penser de manière plus micro que macro, devait tenir compte des spécificités propres aux régions, aux villes, dans l'élaboration d'un modèle d'intégration adéquat. En effet, les éléments lacunaires qui subsistent ne trouvent pas de réponse à la portée de la Ville de Québec. C'est que, nous semble-t-il, ils prennent origine en aval du processus d'intégration sur lequel se concentrent les modèles, touchent à des éléments dont la gestion revient à des sphères de pouvoir externe aux municipalités et, malgré la bonne volonté de ces dernières, la limitation de leur rôle ne leur permet pas de mettre en œuvre de façon cohérente et complète tous les éléments paraissant essentiels à une intégration réussie.

En effet, comme nous l'avons vu au troisième chapitre, certains éléments posent encore problème et ceux-ci sont soulignés à la fois dans les documents municipaux et par les personnes interrogées au cours des entrevues semi-dirigées. De fait, la Ville cherche toujours à combler des emplois dans des secteurs spécifiques, à augmenter et à rajeunir la population active de la région en s'assurant d'un établissement à long terme des

nouveaux arrivants sur son territoire, ainsi qu'à intégrer les immigrants plutôt qu'à les assimiler. Bien que ces besoins de la ville transparassent clairement dans certaines des valeurs que nous avons fait ressortir, (travail, employabilité, prospérité économique, intégration culturelle) seule la dernière valeur est exploitée de manière explicite dans les modèles analysés. Conséquemment, tout ce qui a trait à l'emploi et aux besoins démographiques n'est pas spécifiquement mentionné dans les documents de la Ville, demeurant du coup des objectifs « cachés » de l'intégration des immigrants.

Cette dissimulation nous paraît être, à la lumière de nos analyses, lectures et entrevues, la pierre d'achoppement sur laquelle bute l'intégration des immigrants, non seulement à Québec, mais fort probablement au Québec. Nous croyons effectivement qu'en ne dévoilant pas de manière spécifique les besoins de la province en matière de main-d'œuvre et les problèmes démographiques présents et projetés dus au vieillissement de la population et à la dénatalité, nous entretenons une fausse idée voulant que l'immigration en soit une de « loisir » où les immigrants viennent au Québec pour le plaisir de découvrir la nature, ou alors une immigration de besoins primaires, d'obligation, où les immigrants sont des réfugiés et que, dans ce cas spécifique, n'importe quelle situation est préférable à celle qu'ils quittent. Il nous semble donc important de proposer quelques pistes de solution issues parfois des modèles d'intégration analysés, parfois des entrevues, parfois de lectures connexes, pour remédier à cet état de fait, pour exprimer clairement que pour la majorité des immigrants, l'établissement dans un autre pays signifie plutôt l'envie (parfois le besoin) de tenter sa chance pour une meilleure vie, de repartir à neuf.

D'abord, il faudrait que la population en général, les chefs d'entreprises, les employeurs soient informés des besoins de la ville de Québec et de la province, des raisons qui font qu'il est non seulement souhaitable, mais nécessaire d'accueillir des immigrants. Plusieurs interviewés ont témoigné en ce sens, déplorant le manque de préparation des habitants de Québec face à l'arrivée de personnes d'origines diverses dans leur quartier, dans leur milieu de travail, dans leur vie.

Il faut d'abord ou encore il fallait d'abord préparer, informer la population, sur le pourquoi et le comment des immigrants, pourquoi ils viennent au Québec et précisément dans la ville de Québec. La raison d'être des immigrants à Québec c'est quoi. Voilà la chose qui pourrait nécessairement donner l'ouverture chez les Québécois de nous accueillir ou encore d'accueillir les immigrants à bras ouverts¹⁸⁴.

Cette sensibilisation aux réalités économiques et démographiques de la province et de la ville devrait permettre d'établir sur des bases franches et ouvertes le fait migratoire.

Aussi, de manière à rassurer les Québécois de souche qui ont peur de perdre leur culture au contact de celles des autres, nous proposons de publiciser les éléments du Contrat moral issu de l'interculturalisme auquel les immigrants doivent adhérer lorsqu'ils choisissent le Québec comme territoire d'accueil. Les trois points fondamentaux du Contrat moral définissent de manière très forte les spécificités de la vie au Québec et permettent à la fois aux immigrants et aux Québécois de souche de s'engager mutuellement dans une même direction ouverte et respectueuse des différences tout en étant claire sur les bases inamovibles de la démocratie à la québécoise. Il serait important également de rappeler à la population que, comme le dit Walzer : « [...] ceux qui immigreront dans des sociétés comme la nôtre [...] étaient prêts – et ils le sont toujours – à

¹⁸⁴ Tiré de la rencontre avec Monsieur Miyulu Mwenda, directeur général d'Intégration et liaison internationale Québec, le 9 novembre 2006.

prendre des risques culturels lorsqu'ils sont venus ici, laissant derrière eux les certitudes de leur ancien mode de vie¹⁸⁵. »

Les immigrants n'ont, dans la grande majorité des cas, aucunement envie d'imposer leurs croyances et rites culturels, – certains cherchent même parfois à les fuir – seulement d'avoir la possibilité de les pratiquer pour eux. Une fois ceci établi, il semble improbable que les Québécois se sentent menacés.

Également, il nous paraît important que les procédures d'immigration tiennent compte du profil professionnel des postulants. On devrait cibler les immigrants qui ont un profil qui corresponde aux types d'emplois disponibles dans la grande région de Québec mais également veiller à accélérer le processus de reconnaissance des acquis, des diplômes et des compétences obtenus dans leur pays d'origine. En établissant ainsi clairement que les immigrants qui sont ici ont été sélectionnés parce qu'ils correspondent à des critères d'employabilité très élevés et qu'ils cherchent à avoir du travail dans leur domaine de compétence, les craintes quant aux aptitudes au travail de ceux-ci sont alors réduites à néant.

Finalement, puisque les enfants d'aujourd'hui sont les adultes de demain, il nous paraît grandement pertinent de proposer, comme Walzer le préconise¹⁸⁶, des cours dans le cursus scolaire régulier dont l'objectif serait d'informer les élèves de l'histoire et de la culture d'autres pays que le nôtre. Ainsi sensibilisés, pose-t-il, les élèves devraient plus

¹⁸⁵ Michael Walzer, « Commentaire », dans : Charles Taylor, *Multiculturalisme : Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », p. 136.

¹⁸⁶ Michael Walzer, 1997, *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, p.160.

facilement comprendre la différence et accepter celle-ci. D'ailleurs, nous croyons que cette idée fait déjà son chemin, les enfants d'aujourd'hui côtoyant déjà beaucoup plus d'immigrants à l'école que les enfants d'il y a 20 ans, cette proximité est remarquée par l'ouverture beaucoup plus grande de ceux-ci envers les gens de culture différente de la leur¹⁸⁷. De plus, la mise au cursus scolaire du primaire et du secondaire d'un programme obligatoire intitulé « éthique et culture religieuse¹⁸⁸ » laisse présager une ouverture à l'autre de plus en plus grande pour les adultes de demain.

De cette manière, en élargissant la compétence des villes pour qu'elles soient en mesure de poser des actions concrètes en adéquation avec la réalité qui leur est propre pour faciliter la sélection, l'accueil et l'intégration des immigrants sur son territoire, nous pensons que l'ouverture et la compréhension du peuple québécois envers l'altérité seront favorisées. Cette façon de faire au niveau micro, plus près de la réalité des citoyens, dans une sphère où ceux-ci ont une plus grande impression de contrôle des pouvoirs et des décisions que dans la sphère politique provinciale, devrait, à moyen terme, permettre de faire disparaître l'intolérance telle qu'on la rencontre présentement sur beaucoup trop de tribunes publiques.

¹⁸⁷ Katia Gagnon, 9 octobre 2007, « Les québécois rejettent tous les accommodements. Un fossé se creuse entre les générations : les jeunes prennent le contre-pied de leurs aînés », dans *La Presse*, Montréal, p. A2.

¹⁸⁸ Gouvernement du Québec, *Programme Éthique et culture religieuse*, Ministère de l'éducation du loisir et du sport, Adresse URL consultée le 15 octobre 2008 : <https://www7.mels.gouv.qc.ca/DC/ECR/>

Références bibliographiques

Livres

- BOISVERT, Yves et al, *Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, 2004.
- BOISVERT, Yves et al, *Qu'est-ce que l'éthique publique ?*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, 2005.
- HENRY, Nicholas, *Public Administration and Public Affairs*, 10^{ième} édition, Upper Saddle River, New Jersey, Pearson Prentice Hall, 2007.
- JOUBE, Bernard & Philip Booth (dir.), *Démocraties métropolitaines*, PUQ, coll. « Géographie contemporaine », 2004.
- JOUBE, Bernard & Alain G. Gagnon (dir.), *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, PUG, coll. « Symposium », 2006.
- KYMLICKA, Will, *La citoyenneté multiculturelle. Une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Boréal, 2001.
- MÉTAYER, Michel, *La philosophie éthique. Enjeux et débats actuels*, Québec, Éditions du Renouveau Pédagogique, 1997.
- MORIN, Pierre-Charles et Suzanne Bouchard, *Introduction aux théories de la personnalité*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 1997.
- PALARD, Jacques, Alain G. Gagnon & Bernard Gagnon (dir.), *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe*, Québec-Bruxelles, PUL, 2006.
- PÉLABAY, Janie, *Charles Taylor, penseur de la pluralité*, Paris, l'Harmattan, 2001.
- TAYLOR, Charles, *Multiculturalisme : Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2001.
- TAYLOR, Charles, *Grandeur et misère de la modernité*, Montréal, Bellarmin, 1992.
- WALZER, Michael, *Raison et passion. Pour une critique du libéralisme*, Francfort, Circé, 1999.
- WALZER, Michael, *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, 1998.
- WALZER, Michael, *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1997.

Chapitres de livres

- BOISVERT, Yves, « L'éthique publique : une nouvelle avenue pour les sciences sociales », dans Yves Boisvert et al, *Qu'est-ce que l'éthique publique ?*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, 2005, p. 9 à 27.
- BOUCHARD, Gérard, « Nation et co-intégration. Contre la pensée dichotomique », dans Jocelyn Maclure & Alain G. Gagnon (dir.), *Repères en mutation : Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec Amérique, coll. « Débats », 2001, p. 21 à 38.
- GAGNON, Alain G & Raffaele Iacovino, « Le projet interculturel québécois et l'élargissement des frontières de la citoyenneté », dans Alain G. Gagnon (dir.), *Québec : État et société*, Tome 2, Montréal, Québec Amérique, coll. « Débats », 2003, p. 413 à 435.
- GILBERT, Liette, « Négocier la diversité. Tensions entre discours nationaux et pratiques urbaines en Amérique du Nord », dans Bernard Jouve et Alain G. Gagnon (dir.) *Les métropoles au défi de la diversité culturelle*, Grenoble, PUQ, coll. « Symposium », 2006, p.177 à 192.
- KARMIS, Dimitrios, « Pluralisme et identité(s) nationale(s) dans le Québec contemporain : clarifications conceptuelles, typologie et analyse du discours », dans Alain G Gagnon (dir.), *Québec : État et société*, Tome 2, Montréal, Québec Amérique, coll. « Débats », 2003, p. 85 à 116.
- LABELLE, Micheline, « Options et bricolages identitaires dans le contexte québécois », dans Jocelyn Maclure & Alain G. Gagnon (dir.), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec Amérique, coll. « Débats », 2001, p. 295 à 319.
- LATENDRESSE, Anne, « La réforme municipale et la participation publique aux affaires urbaines montréalaises. Rupture ou continuité ? », dans Bernard Jouve et Philip Booth (dir.), *Démocraties métropolitaines*, PUQ, coll. « Géographie contemporaine » 2004, p. 155 à 172.
- LEGAULT, Georges A., « L'éthique organisationnelle : intervention ou sensibilisation ? », dans Yves Boisvert (dir.), *L'intervention en éthique organisationnelle : théorie et pratique*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, 2007, p. 33 à 55.
- LEGAULT, Georges A., « L'éthique publique : vers la construction d'un concept », dans Yves Boisvert et al, *Qu'est-ce que l'éthique publique ?*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, 2005, p. 29 à 46.

- POIRIER, Christian, « Les villes et la gestion de la diversité ethnique. Enjeux politiques et discursifs du multiculturalisme », dans Jacques Palard, Alain G. Gagnon & Bernard Gagnon (dir.), *Diversité et identités au Québec et dans les régions d'Europe*, Québec-Bruxelles, PUL, 2006, p. 282 à 302.
- RONDEAU, Dany, « L'éthique publique : "auto" ou "hétéro" régulation ? », dans Yves Boisvert et al, *Qu'est-ce que l'éthique publique ?*, Éthique Publique Hors Série, Montréal, 2005, p. 59 à 77.
- WALZER, Michael, « Commentaire », dans Charles Taylor, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2001, p. 131 à 136.
- WILLIAMS, Robert, « The Ethics Eruption : Sources and Catalysts », dans Denis St-Martin et Fred Thompson (dir.), *Public Ethics and Governance: Standards and Practices in Comparative Perspective*, Research in Public Analysis and Management Volume 14, Oxford, 2006, p. 29 à 42.

Documents officiels

Gouvernement du Canada

- Gouvernement du Canada, *Accords fédéral – provinciaux/territoriaux sur l'immigration*, Citoyenneté et immigration Canada, adresse URL consultée le 13 mars 2007 : <http://www.cic.gc.ca/francais/politiques/fedprov.html>.
- Gouvernement du Canada, *Les Artisans de notre patrimoine. La citoyenneté et l'immigration au Canada de 1900 à 1977*, 2000, consulté le 5 février 2006 : <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/patrimoine/chap-6b.html>.
<http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/patrimoine/chap-1.asp>.
- Gouvernement du Canada, tableau intitulé *Population selon la langue maternelle, par régions métropolitaines de recensement (recensement de 2001)*, 2001, Statistique Canada, http://www40.statcan.ca/102/cst01/demo12b_f.htm.
- Gouvernement du Canada, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, Citoyenneté et immigration Canada, adresse URL consultée le 13 mars 2007 : <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/immigration2003.asp>.

Gouvernement du Québec

- Gouvernement du Québec, *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec*, plan d'action, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, 2004, 135 p.

Gouvernement du Québec, *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec. La Capitale nationale et sa région*, plan d'action, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, 2004, 15 p.

Gouvernement du Québec, *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Fiche thématique sur les plans d'action de la Capitale nationale, de la métropole et des régions. Un atout à l'autonomie et au développement local et régional*, plan d'action, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, 2004, 4 p.

Gouvernement du Québec, Direction générale des politiques et programmes, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé politique en matière d'immigration et d'intégration*, ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, 1991, 112 p.

Gouvernement du Québec *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2004*, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, 2003, 8 p.

Gouvernement du Québec *Plan d'immigration du Québec pour l'année 2005*, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, 2004, 10 p.

Gouvernement du Québec, *Portrait de la population immigrante de la Ville de Québec*, Commissariat aux relations internationales de la Ville de Québec & Service de l'aménagement du territoire, ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, 2004, 75 p.

Gouvernement du Québec, *Profil gouvernemental de compétences du personnel d'encadrement*, Secrétariat du Conseil du Trésor, 2005, 5 p.

Sources gouvernementales électroniques

Gouvernement du Québec, *Biographie parlementaire de Monsieur Jean-Paul L'Allier* issue du site de l'Assemblée Nationale. Adresse URL consultée le 28 février 2007 : <http://www.assnat.qc.ca/fra/membres/notices/j-l/LALLJP.htm>.

Gouvernement du Québec, *Convention de performance et d'imputabilité*, Adresse URL : <http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/publications/cpf/cpf-503.asp>.

Gouvernement du Québec, *Données démographiques régionales*, Institut de la statistique Québec, Adresse URL consultée le 27 mars 2007 : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/dons_regnl/regional/index.htm.

Gouvernement du Québec, *Échanger pour s'entendre*, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Adresse URL consultée le 23 janvier 2008 : <http://www.accommodements.qc.ca/index.html>.

Gouvernement du Québec, *Entente spécifique sur l'établissement durable des personnes immigrantes dans la région de la Capitale nationale*, fil de presse du 7 novembre 2006. Adresse URL consultée le 23 avril 2007 :

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Novembre2006/07/c9412.html>.

Gouvernement du Québec, *Présence au Québec en 2008 des immigrants admis de 1997 à 2006*, Ministère de l'immigration et des communautés culturelles, Mai 2008, document PDF consulté le 2 octobre 2008 :

<http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2008-immigrants-admis1997-2006.pdf>

Gouvernement du Québec, *Programme Éthique et culture religieuse*, Ministère de l'éducation du loisir et du sport, Adresse URL consultée le 15 octobre 2008 :

<https://www7.mels.gouv.qc.ca/DC/ECR/>

Publications municipales

Ville de Québec, *Bilan des activités du Programme d'immigration du Commissariat aux relations internationales pour la période du 1^{er} avril 2003 au 30 juin 2004*, Commissariat aux relations internationales, 2004, 10 p.

Ville de Québec, *Entente de collaboration 2004-2005 entre la Ville et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Rapport d'étape concernant les activités réalisées du 1^{er} juillet au 31 décembre 2004*, Commissariat aux relations internationales, 2005, 5 p.

Ville de Québec, *Entente en matière d'attraction et d'intégration des immigrantes et immigrants entre la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et la Ville de Québec*, 2004, 9 p.

Ville de Québec, *Guide à l'intention des immigrants à la recherche d'un logement. Comment trouver un endroit où habiter ?*, Québec, première édition. Document informatif corrigé et mis à jour chaque année comprenant une carte du réseau de transport en commun, un lexique des termes des petites annonces, la liste des services offerts par arrondissements, etc. 2003, 140p.

Ville de Québec, *Lettre d'entente en matière d'attraction et d'intégration des immigrants entre la Ville de Québec et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration*, Yves Dallaire, Commissariat aux relations internationales, 2002, 6 p.

Ville de Québec, *Maison Interculturelle. Un lieu d'accueil et de services pour les immigrants et immigrantes*, document informatif et promotionnel, 2002, 19 p.

Ville de Québec, *Mémoire présenté à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale dans le cadre des consultations concernant le Plan d'immigration 2005-*

2007 du gouvernement du Québec, Commissariat aux relations internationales, 2005, 12 p.

Ville de Québec, *Plan d'immigration de la Ville de Québec. Bilan des activités 2001*, Yves Dallaire, Commissariat aux relations internationales, 2002, 5 p.

Ville de Québec, *Politique d'accueil et d'intégration des immigrantes et des immigrants de la Ville de Québec*, Service de planification, 1996, 12 p.

Ville de Québec, *Programme d'immigration. Bilan des activités 2002*, Commissariat aux relations internationales, 2003, 8 p.

Ville de Québec, *Programme d'immigration 2003 de la Ville de Québec*, Commissariat aux relations internationales, 2003, 20 p.

Ville de Québec, *Québec mon choix de vie*, Québec, Première édition. Cartable à pochettes contenant des brochures sur la Capitale, l'emploi, l'économie, le coût de la vie, la vie de famille, la qualité de vie, l'éducation, l'immigration, les services, des témoignages d'immigrants ainsi qu'un CD-Rom, 2003.

Articles scientifiques ou de périodiques

OTCHET, Amy, « L'Américain Michael Walzer. L'un est le multiple », dans *Courrier de l'Unesco*, janvier 2000.

PARÉ, Sylvie, Winnie Frohn et Marie-Eve Laurin, « Diversification des populations dans la région de Montréal. De nouveaux défis de la gestion urbaine », dans *Canadian Public Administration*, vol. 45, n° 2, 2002, p. 195-216.

Articles de journaux

BEAUCHEMIN, Malorie, « Charest veut négocier une reconnaissance totale des compétences entre la France et le Québec », dans *La Presse*, Montréal, le 13 août 2007, p.A6.

BERGERON, Ulysse, « Le Québec multiculturel sous la loupe d'universitaires : Les différences ethniques sont encore utilisées comme des éléments de lutte sociale », dans *Le Devoir*, Montréal, 23 et 24 octobre 2004, cahier H, p. 4.

DION-VIENS, Daphnée, « 20% des immigrants s'en vont : La capitale peine à attirer et à garder ses nouveaux arrivants », dans *Le Soleil*, Québec, 23 juillet 2007, Actualités p.5.

GAGNON, Katia, « Les québécois rejettent tous les accommodements. Un fossé se creuse entre les générations : les jeunes prennent le contre-pied de leurs aînés », dans *La Presse*, Montréal, 9 octobre 2007, p. A2.

MATHIEU, Isabelle, « La mairesse ne veut pas de Maison interculturelle », dans *Le Soleil*, Québec, 7 février 2006, Cahier A, p. 9.

Documents électroniques

ALLARD, Daniel, « Un Commissariat aux relations internationales verra finalement le jour en février », dans *Commerce Monde*, Numéro 33, adresse URL consultée le 28 février 2007 : <http://www.commercemonde.com/033/rubriques/r2.html>.

ALLARD, Daniel, « La nouvelle équipe ne manque pas de boulot ! », dans *Commerce Monde*, Numéro 35, Adresse URL consultée le 28 février 2007 : <http://www.commercemonde.com/035/rubriques/r2.html>.

CEYHAN, Ayse, *Le communautarisme et la question de la reconnaissance*, consulté le 22 mars 2008, URL : <http://www.conflicts.org/index447.html>.

DIRKS, Gerald E., « Les règlements sur l'immigration », dans *L'Encyclopédie canadienne*, adresse URL consultée le 6 mars 2007 : <http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1SEC851963>.

DOUCET, Michael, « The Anatomy of an Urban Legend: Toronto's Multicultural Reputation », dans *CERIS Policy Matters*, No. 11, Octobre 2004. Version PDF consultée le 19 juillet 2007 : <http://www.ceris.metropolis.net/PolicyMatter/2004/PolicyMatters11.pdf>.

EDGINGTON, David W. et Thomas A. Hutton, « Le multiculturalisme et l'administration municipale dans le Vancouver métropolitain », dans *Vancouver Centre of Excellence*, RIIM 2002. Version PDF consultée le 19 juillet 2007 : <http://riim.metropolis.net/Virtual%20Library/2002/wp02-06.pdf>.

GERMAIN, Annick, Francine Dansereau & al, « Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal », dans *INRS, Urbanisation culture et société*, 2003. Version PDF consultée le 19 juillet 2007 : http://im.metropolis.net/GESTION_DIVERSIT_MONTR_AL_FINAL-030616.pdf.

PÉTRIS, Richard, *Michael Walzer. Traité sur la tolérance*, fiche de document consultée le 4 mai 2006 à l'URL : <http://www.irenees.net/fiches/fiche-documentation-174.html>.

WANG, Shuguang, and Lucia Lo, « Chinese Immigrants in Canada: Their Changing Composition and Economic Performance » dans *CERIS Policy Matters*, No. 10, 7 pp. Septembre 2004. Version PDF consultée le 19 juillet 2007 : <http://www.ceris.metropolis.net/PolicyMatter/2004/PolicyMatters10.pdf>.

Autres sources électroniques

Centre d'études canadiennes de l'université Mount Allison, « Le multiculturalisme au Canada » dans la série *Réalités Canadiennes*, 1996. Document consulté le 12 juin 2006 à l'URL :

http://www.mta.ca/faculty/arts/canadian_studies/francais/realites/multi/index.htm#politique

Éducaloi, Le Carrefour d'accès aux lois, *Actualité... Accommodements raisonnables : mythes et réalités*, Janvier 2007, Adresse URL consultée le 27 mars 2007 :

<http://www.educaloi.gc.ca/placepublique/dossier50/1>

Encyclopédie canadienne, *Les organismes d'orientation*, Adresse URL consultée le 6 mars 2007 :

<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1SEC851960>

Institute for advanced study, fascicule de présentation du corps professoral, adresse URL

<http://www.sss.ias.edu/community/walzer.php> .

Entrevues

DALLAIRE, Yves, Commissaire à l'immigration pour la Ville de Québec jusqu'en février 2006. Entrevue réalisée le 29 avril 2005.

DALLAIRE, Yves, Commissaire à l'immigration pour la Ville de Québec jusqu'en février 2006. Entrevue réalisée le 20 novembre 2005.

L'ANGLAIS, Denis, Commissaire à l'immigration pour la Ville de Québec jusqu'en mars 2007. Entrevue réalisée le 19 janvier 2007.

MWENDA, Miyulu, directeur général d'Intégration et liaison internationale Québec (ILIQ), rencontré le 9 novembre 2006.

RANDOLPH, Micheline, conseillère en emploi au Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec (SOIIT), rencontrée le 20 novembre 2006.

Responsable gouvernemental du ministère de l'immigration et des communautés culturelles souhaitant garder l'anonymat, rencontré le 29 janvier 2007.

Conférence

L'ANGLAIS, Denis, Commissaire à l'Immigration à la Ville de Québec de mars 2006.à mars 2007. Conférence intitulée « Une ville et l'immigration : le cas de Québec » donnée à l'École Nationale d'Administration Publique de Québec (ÉNAP) le 7 mars 2007 dans le cadre des midis du Groupe d'Étude, de Recherche et de Formation Internationales (GERFI).

Questionnaire des entrevues

1. Comment décririez-vous la situation de la Ville de Québec en ce qui a trait à l'immigration ?
2. Quelles sont les principales difficultés de la ville pour accueillir les immigrants ?
3. Quelles sont les principales qualités de la ville de Québec pour un immigrant ?
4. Ses principaux défauts ?
5. Quels programmes sont les plus profitables pour l'intégration des immigrants ?
6. Quelles sont les principales difficultés rencontrées par les immigrants qui s'installent à Québec ?
7. Quelle place y a-t-il sur le marché du travail à Québec pour les immigrants ?
8. Comment le décririez-vous ce marché du travail pour les immigrants à Québec ?
9. Que pourrait-on faire pour faciliter l'intégration des immigrants à Québec ?
10. Que peuvent faire les immigrants pour faciliter leur insertion ?
11. À quoi juge-t-on l'intégration des immigrants ?
12. Comment décririez-vous l'accueil de la population de Québec pour les immigrants ?
13. Quelles seraient les pistes de solution envisageables pour faciliter l'insertion, l'accueil et l'intégration des immigrants dans la grande région de Québec ?
14. Michael Walzer, un penseur américain, décrit les États Nations comme étant des sociétés où « un groupe dominant unique organise la vie commune selon son histoire et sa culture propres, avec pour objet de voir, dans l'éventualité la plus favorable, se poursuivre cette histoire, se pérenniser cette culture. »¹⁸⁹ Cette définition vous semble-t-elle concorder avec votre vision de la ville de Québec ?

¹⁸⁹ M. Walzer, 1997, "Traité sur la tolérance", Paris, Gallimard, p.44

